

Le rapport du comité Gordon-Watkins, un véritable cri d'alarme

## Le contrôle étranger menace la croissance de l'économie canadienne

La course au leadership

### La candidature de Trudeau

● L'apparent insuccès de la réunion des parlementaires jette une certaine confusion

OTTAWA (par P.O.N.) — La réunion des députés québécois convoquée mercredi et tenue hier à Ottawa a semé pour quelques heures dans la capitale la plus grande confusion au sujet de la candidature éventuelle de M. Pierre Elliott Trudeau.

On avait dit la veille, sans trop de sobriété, qu'il s'agissait d'une très importante réunion et qu'on espérait qu'un grand nombre de députés québécois y assisteraient pour témoigner de leur appui massif en faveur de M. Trudeau.

Revisant leur carnet de notes après avoir fait durant plus d'une heure le pied de grue à la porte d'un bureau de l'édifice de l'ouest, les journalistes se sont rendu compte que, seulement une vingtaine de députés et un seul sénateur (M. Maurice Lamontagne, participant à la réunion et que, dans le cas des députés, il s'agissait de façon générale de ce groupe dont l'influence sur les travaux habituels du caucus est la moins perceptible.

Il n'en fallait pas plus pour remettre en cause la possibilité de la candidature du ministre de la justice. Pour d'autres, la situation était complètement renversée: le mi-

nistre ne se porterait pas candidat.

On commença ensuite à songer qu'il s'agissait peut-être d'une stratégie, qu'après tout les députés favorisant le ministre de la justice avaient bien pu choisir de se tenir à l'écart de la réunion atténuant ainsi l'impression donnée par M. Marchand, au dire de certains, qu'on veut à tout prix forcer l'ensemble du caucus à appuyer M. Trudeau.

On fit l'hypothèse que les partisans de Trudeau ne voulaient pas ériger par le nombre ceux qui hésitent encore et qu'on devrait plutôt laisser à ces derniers l'occasion de s'interroger entre eux au sujet de la candidature de M. Trudeau.

De toutes façons, les ministres pouvaient s'excuser du fait de la tenue d'une réunion du cabinet. D'autres députés s'étaient fait excuser pour des raisons diverses.

En fin de journée, hier, il paraissait que le nombre et la qualité des députés présents à la réunion ne constituaient pas un échec de la stratégie de M. Marchand et, que, de toutes façons, l'appui est assez solide pour que M. Trudeau annonce ce matin sa candidature.

Cet appui, selon les propos de M. Jean-Pierre Goyer, à l'issue de la réunion d'hier s'établirait à 80 p.c. des députés québécois, ce qui reste sérieusement contesté par les députés qui, pour une raison ou une autre, sont ou bien hostiles à la candidature de M. Trudeau ou bien déjà engagés envers d'autres candidats, ou encore qui choisissent cette occasion pour illustrer leur mécontentement à l'égard de M. Marchand à cause de la façon cavalière avec laquelle on l'accuse de vouloir mener le caucus dans toute cette affaire.

Quoi qu'il en soit de ce chiffre ou de ceux qui produisent pour le compte certains mécontents au sein du caucus, il faut croire que la candidature de M. Trudeau ne commande en certains quartiers du caucus ni enthousiasme délirant ni mouvement de révolte. Tout indique qu'il s'agit plutôt, ou en tout cas que l'on a tenté d'en faire, une décision aussi logique, aussi rationnelle que possible.

En répondant aux questions des journalistes peu après la fin de la réunion, M. Jean-Pierre Goyer leur a confié

Voir page 18 : Trudeau

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

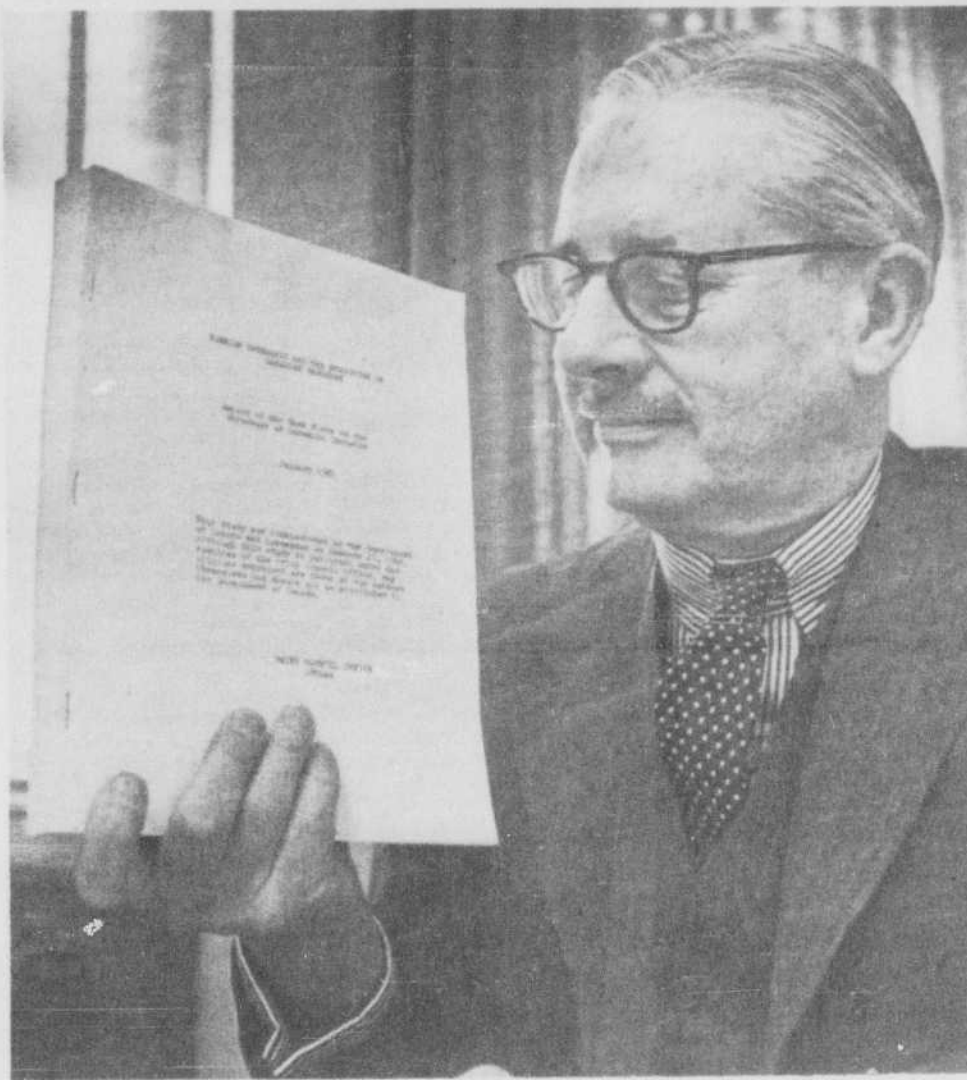
OTTAWA — C'est un véritable état d'urgence que décrète le comité Gordon-Watkins sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne, dans le rapport qu'a déposé hier à la Chambre des communes M. Walter Gordon, président du Conseil privé, en recommandant qu'il soit étudié le plus rapidement possible par le comité de la Chambre sur le commerce et les finances.

Tout en reconnaissant que l'investissement étranger a procuré de grands bénéfices économiques au Canada, les auteurs du rapport expriment certaines inquiétudes quant aux implications du niveau actuel du contrôle étranger en tant que pays indépendant et pour la croissance de son économie.

En conséquence, le groupe d'études, présidé par le professeur Melville Watkins, de l'université de Toronto, propose une "nouvelle politique nationale", qui serait en quelque sorte le pendant de celle qu'ont adoptée les Pères de la Confédération en 1867. Ils recommandent, entre autres, la création de deux nouvelles administrations fédérales, la première pour coordonner la politique gouvernementale à l'endroit des firmes plurinationales, la deuxième pour exécuter les commandes venant de l'extérieur du pays que les filiales d'entreprises étrangères refuseraient d'exécuter. D'autres recommandations, dont on trouvera la substance en page 6, visent à neutraliser l'application extraterritoriale de certaines lois américaines au Canada, à encourager la participation des Canadiens au financement et à la gestion des filiales d'entreprises étrangères, à accroître le degré de concurrence et d'efficacité de l'économie canadienne et à fournir aux gouvernements les informations qu'exigent l'analyse économique et la surveillance de l'activité des filiales étrangères au pays.

Le thème principal du rapport, c'est que les firmes plurinationales — c'est-à-dire les sociétés-mères et leurs filiales ou succursales — représentent un fait économique dont les Canadiens se doivent de reconnaître à la fois les avantages et les désavantages. Le comité estime que jusqu'ici le Canada n'a réussi, ni à maximiser les bénéfices qu'engendre l'installation au pays de grandes sociétés étrangères, ni à minimiser les coûts qui en résultent inévitablement, particulièrement les coûts politiques. A cet égard le comité critique très sévèrement la tendance manifestée par les Etats-Unis à assujettir les filiales canadiennes d'entreprises américaines à certaines de leurs lois — soit le principe de l'extra-territorialité — de

Voir page 18 : Le contrôle



Le président du Conseil privé, M. Walter Gordon, a présenté hier aux Communes le rapport de la commission d'enquête sur la propriété étrangère au Canada. La commission, composée de huit universitaires et dirigée par M. Gordon, étudie les moyens d'assurer au Canada une véritable indépendance économique. "Les défis ont changé, dit le rapport, et une nouvelle politique nationale s'impose."

## L'aéroport de Dorval ne sera pas négligé

OTTAWA (PC) — Le ministre des transports a donné de nouvelles assurances aux Communes hier au sujet de l'aéroport international de Montréal. M. Hellyer a notamment précisé que l'aéroport de Dorval et celui de Toronto sont l'un et l'autre appelés à une grande expansion au cours des 20 prochaines années, expansion qui exigera des dépenses de quelque \$300,000,000, c'est-à-dire \$150 millions à Toronto et \$150 millions à Montréal. M. Hellyer a tenu à souligner, en réponse aux questions de M. Marcel Prud'Homme, député libéral de Saint-Denis, qu'il est faux de croire que l'aéroport de Montréal est négligé au profit de Toronto. A preuve, a dit le ministre, un crédit de \$5,000,000 est prévu pour l'exécution prochaine de travaux indispensables, en particulier les installations nécessaires pour recevoir les super-jets.

Les députés de l'opposition ont interrompu le ministre pour signaler que la question de M. Prud'Homme et la réponse du ministre avaient été soigneusement préparées à l'avance. M. Hellyer a souri car la Chambre sait que M. Prud'Homme s'est ouvert-

Voir page 18 : Dorval

## Un congrès spécial devra résoudre la crise interne au RIN

## Bourgault veut la fusion avec le MSA, mais Ferretti craint l'électoralisme

par Gilles Lesage

La crise interne qui agite le Rassemblement pour l'indépendance nationale depuis les élections provinciales de juin 1966 vient d'éclater au grand jour.

Elle ne se résoudra vraisemblablement que par la tenue d'un congrès spécial que les forces opposées en présence souhaitent, pour des raisons diamétralement différentes.

La première manche se jouera samedi prochain au cours d'une réunion du conseil central du parti, à Québec.

Le président national, M. Pierre Bourgault, propose alors que le conseil central endosse le principe de former immédiatement un front commun temporaire avec le Mouvement Souveraineté-Association (MSA) que dirige M. René Levesque.

Il demandera également l'expulsion de Mme Andrée Ferretti, vice-présidente du parti, et celle de M. Luc Racine qui, de l'avis de M. Bourgault, serait l'âme dirigeante d'un "complot" pour s'emparer du RIN et dont Mme Ferretti ne serait que l'instrument.

"Il faut chasser du parti, a dit M. Bourgault, ce cancer qui nous ronge".

Le président du RIN joindra à sa double proposition la tenue d'un congrès spécial où les membres auront à choisir, a-t-il précisé, entre "elle et moi". Il ne croit pas en effet que le conseil central adopte sa proposition. Aucun des deux groupes, celui de la "gauche

doctrinaire" identifiée à Mme Ferretti, et celui de la "gauche réaliste", groupée autour de M. Bourgault, ne détient une nette majorité des voix au sein de l'organisme suprême du parti entre les congrès.

Mme Ferretti a réagi avec vigueur aux propos du leader. Non seulement n'a-t-elle pas l'intention de démissionner, mais elle estime que son groupe représente la majorité des membres du parti.

Un congrès spécial

MM. Walter P. O'Leary, Gabriel Rufange et elle-même ont décidé, comme le permet la constitution du parti, dit-elle, de convoquer un congrès spécial.

"Nous voulons, a-t-elle précisé au cours d'une conférence de presse hier, que l'ensemble des membres puissent exprimer directement et non pas seulement à travers leurs cadres supérieurs, leur volonté claire et précise de conserver au parti ses qualités progressistes et démocratiques".

Mme Ferretti n'est pas tendre envers ce qu'elle appelle la "droite" du parti. Elle estime que le programme du RIN n'a cessé de se radicaliser depuis 1965, et particulièrement au congrès d'octobre 1967. "Toutes les résolutions progressistes que j'ai systématiquement appuyées ont presque toutes été adoptées, et la plupart du temps avec des majorités écrasantes".

Par contre, le point de vue de l'équipe des neuf, qui avait Pierre Bourgault à sa tête, a été jugé rétrograde par la majorité des membres, selon la vice-présidente du RIN.

Malgré la volonté des membres, dit-elle, l'équipe des neuf n'a pas voulu accepter notre victoire. C'est-à-dire celle de la tendance radicale et résolument socialiste.

"Voilà comment, selon elle, un débat sérieux, nécessaire, indispensable au progrès et à la démocratie a dégénéré basement en conflits de personnalités mousses par une petite minorité de réactionnaires qui se refusent à se soumettre aux décisions du

Voir page 18 : Bourgault

## Après huit heures de combat

## Israël et la Jordanie acceptent une trêve

TEL AVIV (AFP) — Un cessez-le-feu a été accepté par Israël et la Jordanie hier soir et le calme règne à nouveau le long de la frontière israélo-jordanienne, après 8 heures et demi d'un violent combat.

En raison des combats qui viennent de se dérouler le long du Jourdain, le général Moshe Dayan, ministre israélien de la défense, a décidé d'ajourner le voyage qu'il devait effectuer à partir de vendredi aux Etats-Unis.

La tension constatée depuis quelque temps à la frontière israélo-jordanienne s'était brusquement aggravée jeudi et des combats féroces ont éclaté. Pour la première fois depuis plusieurs mois l'aviation israélienne est intervenue pour appuyer l'artillerie et les chars israéliens qui répondaient par-dessus le Jourdain au feu des mortiers jordaniens dans un secteur se situant à 30 kilomètres au sud du lac de Tibériade et qui avait déjà connu au cours de la journée de dimanche sept heures de bombardement.

Selon Amman, des concentrations de forces israéliennes dans la zone occupée (Cisjordanie) avaient été remarquées ces derniers temps et le gouvernement jordanien s'attendait à une opération de grande envergure. Toujours selon Amman, c'est un poste militaire israélien qui a ouvert le feu aux premières heures de jeudi

contre les positions militaires jordaniennes installées au village de Cheikh Mohamed, près du pont Cheikh Hussein.

Un duel d'artillerie s'est alors engagé au dessus de la vallée du Jourdain qui, en cet endroit, est large de moins de cinquante mètres. Après une certaine accalmie les combats

Voir page 18 : Israël

## Projet de loi pour les français en Saskatchewan

REGINA (PC) — Le discours du trône, qui inaugure hier la nouvelle session de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, annonce qu'un projet de loi sera déposé qui envisagera l'usage du français comme langue d'enseignement dans les écoles qui sont fréquentées par un nombre suffisant de francophones pour justifier cette mesure. Ce projet de loi, précise le discours du trône, "vise à promouvoir la cause de l'unité nationale".

Les autres mesures annoncées dans le programme législatif portent surtout sur l'éducation et la santé. Des mesures sont notamment prévues en vue d'assurer l'expansion de l'université de Saskatchewan dont les établissements sont situés à Regina et à Saskatoon. Mais le gouvernement se propose d'examiner de plus près les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'université.

## M. Thant rentre à New York et s'entretient avec M. Goldberg

Sur le front diplomatique, le conflit vietnamien a été marqué hier par deux faits nouveaux.

● Rentré à New York, le secrétaire général de l'ONU, M. Thant, dont la mission de paix paraissait vouée à l'échec il y a 24 heures, semblait hier soir moins pessimiste que la veille. "Je suis très heureux d'être rentré; je ne veux rien dire pour l'instant", s'est-il borné à déclarer, ajoutant aussitôt qu'il devait rencontrer en fin de soirée M. Arthur Goldberg, représentant des Etats-Unis à l'ONU.

● M. Oscar Rossetti, ambassadeur de Suisse à Pékin, est attendu à Hanoi. Cette mission suscite un vif intérêt dans les milieux diplomatiques. On fait remarquer, en effet, que les autorités du Nord-Vietnam ont longtemps déconseillé au diplomate de venir à Hanoi pour raisons de sécurité. Elles acceptent maintenant de le recevoir. Ce n'est pas que les conditions de sécurité soient changées. C'est sans doute qu'elles ont quelque chose à lui dire. A Genève, pourtant, on tient à mettre en garde contre "toute spéculation" au sujet de la mission de M. Rossetti à Hanoi.

Sur le plan militaire, les forces américaines prévoient toujours les Nord-vietnamiens attaqueront prochainement la base de Khe Sanh où le dispositif de sécurité est constamment renforcé. Le commandement des Etats-Unis s'attend en outre que le FNL et le Nord-Vietnam déclencheront une nouvelle offensive à Saigon et dans d'autres villes, offensive qui serait menée cette fois, non par des commandos ou des unités locales, mais par des unités régulières.

● NATIONS UNIES, (AFP) — "Je suis très heureux d'être rentré. Je ne veux rien dire pour l'instant. Vous connaîtrez mes pensées au moment approprié", a déclaré le secrétaire général U Thant en arrivant jeudi soir à l'ONU.

U Thant qui arrivait de Paris était souriant et paraissait détendu.

Le secrétaire général a été notamment accueilli à l'héliport de New York par le chargé d'affaires de la délégation française à l'ONU, M. Claude Chayet, par le représentant du Royaume-Uni, Lord Caradon, et par le représentant de l'Italie à l'ONU, M. Piero Vinci.

U Thant s'est immédiatement rendu à son bureau où il devait recevoir le représentant des Etats-Unis, M. Arthur Goldberg.

● GENEVE (AFP) — La mission à Hanoi de M. Oscar Rossetti, ambassadeur de Suisse à Pékin, a suscité un vif intérêt dans les milieux diplomatiques. Les observateurs font notamment remarquer que si les autorités du Nord-Vietnam, après avoir déconseillé si longtemps au diplomate de venir à Hanoi "pour des raisons de sécurité", acceptent maintenant de le recevoir, c'est qu'elles ont quelque chose à lui dire, bien que les bombardements aient repris sur la capitale du Nord-Vietnam et sur son aéroport.

Cependant, au département politique fédéral, on tient à mettre en garde contre toute "spéculation" au sujet de la mission à Hanoi de M. Rossetti. On insiste sur le fait que le diplomate ne fait que poursuivre les entretiens d'ordre humanitaire qu'avait eus à Hanoi en décembre 1966, son prédécesseur, M. Hans Keller. Les contacts avaient été cordiaux, le principe d'une visite était acquis mais les autorités nord-vietnamiennes avaient souligné à plusieurs reprises que la situation militaire ne se prêtait pas à des déplacements de ce genre.

● SAIGON (AFP) — Le commandement américain s'attend que le FNL et le Nord-Vietnam déclencheront une nouvelle offensive menée cette fois-ci, non par des commandos ou des unités, mais par des unités régulières.

La capitale du Sud-Vietnam serait, selon les services de renseignements, entourée à l'extérieur de sa banlieue immédiate de l'équivalent d'une division soit environ 10,000 hommes.

## L'investissement direct étranger, un problème avant tout politique

OTTAWA (de notre envoyé) — Le comité Gordon-Watkins vient bien près d'affirmer dans son rapport que le problème que pose l'investissement direct étranger au Canada est avant tout de nature politique.

Si le Canada jouit indubitablement de la souveraineté politique, déclare-t-il, il n'est pas sûr qu'il dispose en fait du degré d'indépendance nationale qui permettrait à ses gouvernements de prendre les décisions qu'exige l'intérêt public. Car "il y a tout lieu de croire que la propriété étrangère, par ses effets sur la localisation des centres de décision privés, restreint l'indépendance nationale" et cela pour trois raisons distinctes:

● L'importance des investissements directs étrangers et leur forte concentration entre un nombre relativement restreint de très grandes entreprises américaines;

● L'évolution récente du capitalisme américain, qui aboutit à une imbrication de plus en plus étroite des initiatives des grandes sociétés — ces "puissants moteurs du capitalisme éclairé", selon l'expression du secrétaire au Trésor — et du gouvernement de Washington;

● Enfin, l'extraterritorialité de plusieurs lois américaines.

"Le niveau global de la propriété étrangère au Canada, lit-on dans le rapport du co-

mité, est singulièrement plus élevé que dans n'importe quel pays développé et plus élevé que dans la plupart des pays sous-développés". En 1964, 34 p.c. de la propriété industrielle, dans tous les secteurs de l'économie canadienne à l'exception de l'agriculture et des services, était entre les mains d'intérêts étrangers — un pourcentage beaucoup plus élevé qu'en Australie, au Japon ou en Europe occidentale. "Dans la mesure où la propriété étrangère risque d'amoindrir l'indépendance nationale, souligne le comité, le Canada semble particulièrement exposé".

D'autant plus que, "pour un niveau donné de propriété

étrangère, la menace qui pèse sur la liberté d'exercice du pouvoir politique est d'autant plus forte que la propriété étrangère est concentrée dans un seul pays" et qu'effectivement, les quatre cinquièmes de la propriété et du contrôle étranger sont attribuables à des Américains.

La menace est encore plus réelle chez nous, poursuit le comité, car "l'ambition de chaque province d'obtenir la plus grande quantité possible d'investissements créateurs d'emplois, a eu tendance à réduire au minimum les restrictions imposées à la pro-

Voir page 18 : Investissement



Nancy Greene a ébloui le monde du ski hier à Chamrousse en enlevant les honneurs du combiné alpin, devançant ses rivales par plus de deux secondes, en gagnant le slalom géant. (Voir nos informations en page 17)

Pendant plus de cinq heures devant le comité des Communes

# La CSN expose et défend sa position sur le bill C-186

OTTAWA (DNC) — Durant cinq heures la Confédération des syndicats nationaux a exposé puis défendu devant le comité de la Chambre sur les relations industrielles son point de vue sur le projet de loi C-186 visant à modifier la loi des relations industrielles et des différends de travail, qu'elle a d'ailleurs qualifié de raisonnable et réaliste et dont elle a endossé presque sans réserve tous les aspects.

Puis, la délégation a rencontré secrètement le caucus du parti conservateur à l'invitation du leader du parti lui-même, M. Robert Stanfield. Au moment de mettre sous presse on était encore sans nouvelles des résultats de cette rencontre qui a été provoquée pour aider les conservateurs à mettre au point leur attitude commune au sujet du projet de loi auquel le Congrès du travail du Canada s'oppose avec la dernière énergie.

Pendant plus de trois heures devant le comité, le président de la CSN, M. Mar-

cel Pepin, a répondu calmement aux questions des députés et en général il s'est surtout efforcé de démontrer que l'adoption du projet de loi n'entraînerait pas le chaos et les disparités de salaires dont on a parlé, que l'accréditation sur une base régionale n'empêche pas la formation de cartels qui poursuivraient la négociation sur une base nationale.

Deux autres faits ont paru marquer la discussion. Les membres du comité paraissent acquis à l'idée que même en matière de droit du travail la province de Québec n'est pas une province comme les autres. D'autre part, la forte présence du syndicat des teamsters en Colombie-Britannique provoque autant de craintes que la force, à l'est, de la Confédération des syndicats nationaux.

Le mémoire de la Confédération des syndicats nationaux est plutôt court et comprend en annexe un long historique du conflit qui a débouché sur le bill C-186 ainsi que des notes sur la jurisprudence au sujet de cette question.

La CSN a posé hier en termes très simples devant le comité les deux sources des difficultés actuelles.

1- Il y a d'abord la prépondérance au CCRO d'affiliés du CTC qui se trouvent parfois être juges et partie à une cause.

2- La loi actuelle ne donne aucune indication sur les délimitations possibles des unités de négociation, ce qui a permis au CCRO d'interpréter la loi de façon que l'unité de négociation ait une envergure nationale.

La CSN ne commente que brièvement le premier point.

"Il est évident, dit-elle, que ceux qui tolèrent, dans un régime démocratique, une telle cause d'injustice au sein même d'un tribunal, fut-il un tribunal quasi-judiciaire, ne connaissent pas le premier mot, ni de la justice, ni de la démocratie. Il est inquiétant et proprement scandaleux, d'ailleurs, de voir certaines gens qui s'annoncent eux-mêmes comme de purs démocrates, se faire aujourd'hui les avo-

cats, les défenseurs, les champions d'une forme de tribunal ainsi orienté et incliné par sa composition même".

A cet égard la CSN estime que le CCRO s'est considérablement éloigné de l'esprit qui prévaut en Amérique du Nord au sujet de la grande souplesse qui doit caractériser les tribunaux de travail et qui a fait qu'aux Etats-Unis on a accrédité des types de formations syndicales très diverses.

Il l'a fait, dit la CSN "sans tenir compte des circonstances, ni du désir des salariés intéressés, ni de la viabilité de l'unité considérée, ni même de faits aussi évidents que la profonde division administrative de l'entreprise considérée et que le caractère culturel particulier dans un cas comme celui de Radio-Canada, où ce facteur a une grande importance".

De cette rigidité, selon la CSN, découlent les conséquences suivantes:

— Les travailleurs se trouveraient prédéterminés dans leur choix d'un syndicat;

— Le CCRO pourrait opposer au principe du libre choix, "une sorte de veto, et de veto appuyé sur une définition abstraite et absolue de l'unité de négociation — définition abstraite et absolue qui n'a jamais existé ni dans les lois, ni dans la pratique courante des conseils de relations ouvrières en général".

Il implique que le gros syndicat national est supérieur à un syndicat moins étendu.

"C'est la thèse de la supériorité du gigantisme syndical; mais cette thèse est d'une faiblesse navrante. En réalité, le gigantisme syndical est la condition nécessaire à l'émergence ou au maintien du bureaucratisme syndical, du syndicalisme éloigné des membres, du syndicalisme par délégation de pouvoirs, et il est une cause directe du désinvestissement pratique des membres à l'endroit de leur syndicat, qui devient ainsi une sorte de machine..." qui fait abstraction de la participation des membres.

Enfin, si on ajoute à ces défauts du gigantisme "l'espèce d'étanchéité culturelle et linguistique qui fait la difficulté inévitable des rapports entre gens du Québec et ceux des autres provinces, il est clair qu'on ne saurait prétendre unir en un tout organique des éléments aussi éloignés et aussi différents les uns des autres."

"Au Québec, en particulier, ajoute le mémoire, les travailleurs, qui ont une solution de rechange au syndicalisme du CTC, à cause de l'existence de la CSN, se trouveraient prédéterminés à ne pas pouvoir en profiter. Ce que le monopole syndical veut, c'est d'empêcher cette possibilité d'option de jouer".

Enfin, ajoute le mémoire, "si la thèse des adversaires du projet de loi devait prévaloir, les salariés du Québec, travaillant dans des domaines de compétence fédérale, seraient voués à se voir représenter par des syndicats unitaires et majoritairement anglophones". Or à cet égard il y a selon la CSN "un fait impossible à ne pas voir mais pour certains, difficile à s'expliquer; c'est que les travailleurs du Québec qui travaillent dans des domaines de compétence fédérale peuvent, dans un certain nombre de cas, ne plus vouloir être de perpétuels minoritaires dans leurs organisations de défense professionnelle."

"Il se trouve que les raisons syndicales qu'ils ont d'avoir leurs associations à eux, coïncident, dans ces cas, avec les raisons linguistiques et culturelles qu'ils peuvent avoir aussi de se défendre avec des instruments qui soient les leurs".

"On peut discuter l'avantage ou le désavantage, syndical ou autre, qu'il peut y avoir pour eux de préférer l'unité régionale ou l'unité d'établissement à l'unité nationale de négociation, mais ce qu'on ne peut faire, c'est de leur dénier le droit de préférer les premières, le droit de les choisir, de les vouloir, le droit de les voir accréditées. Cela s'appelle la liberté".

Malgré les assurances qui leur ont été données par les autorités gouvernementales, les dirigeants de la CSN sont devenus de nouveau inquiets hier après s'être entendu dire par le président du comité, que le Congrès du travail du Canada ne s'y présenterait que le 5 mars, soit seulement cinq jours avant la date souhaitée par M. Pearson — et les candidats — pour mettre fin d'une façon ou de l'autre à la session.

Mais dans les milieux gouvernementaux on continue d'affirmer qu'aucun stratagème, quel qu'il soit, n'empêchera la discussion du projet de loi au cours de cette session-ci.

# Les centrales reprochent vigoureusement au gouvernement sa politique extérieure

Concluant qu'il incombe au cabinet de réexaminer de façon critique toute la structure de la politique extérieure du Canada du dernier quart de siècle, le Congrès du Travail du Canada, de concert avec la CSN, a adressé des reproches vigoureux au gouvernement fédéral en ce qui concerne les grandes lignes de sa politique étrangère. Les mémoires des deux centrales syndicales, présentés mardi et mercredi aux ministres fédéraux contiennent en effet un examen substantiel des affaires internationales et du rôle joué par le Canada en ce domaine, ainsi que des suggestions précises pour une réorientation de la politique canadienne.

Le mémoire de la CTC

C'est un véritable tour d'horizon qui contient le document de la CTC. Le plupart des grands problèmes internationaux y sont en effet abordés:

• Vietnam: le gouvernement devrait se prononcer "plus nettement et plus énergiquement" au sujet du Vietnam; "inciter" les Etats-

Unis à cesser les bombardements "immédiatement et inconditionnellement" et à prendre des risques calculés en vue d'un règlement fondé sur les accords de Genève.

• Moyen-Orient: urgence de négociations directes entre les parties, en tenant compte du droit d'Israël à l'existence, ainsi que des problèmes de redressement des frontières, du sort des réfugiés, et de l'établissement de relations commerciales et d'échanges normaux dans cette région. Le Canada devrait favoriser une confrontation directe entre les parties.

• Boycott des régimes racistes: la CTC reproche au gouvernement d'entretenir des relations commerciales, parfois préférentielles, avec l'Afrique du Sud, et de supporter du fait même le gouvernement illégal de Rhodesie. On souligne également la situation grave et préoccupante qui prévaut actuellement en Grèce, et l'influence que devrait exercer le Canada en vue du rétablissement de la démocratie dans ce pays.

• Aide aux pays en voie de développement: avant de souligner le rôle actif que devrait jouer le Canada dans le domaine des conventions relatives aux Droits de l'homme adoptées par les Nations unies, le mémoire de la CTC propose que l'aide extérieure canadienne soit substantiellement accrue, en tenant compte des recommandations et plans de développement mis au point par les organismes internationaux.

## La position de la CSN

La CSN, pour sa part, souhaite ardemment une augmentation de l'aide aux pays sous-développés ainsi qu'une dissolution rapide du "cynique Club atomique". Dans cette optique, elle s'oppose à ce que le Canada devienne producteur d'armes nucléaires ou les entrepose sur son territoire. La centrale syndicale s'est attaquée principalement à "l'agression américaine" au Vietnam ainsi qu'à la politique jugée encore "trop timide et révérencieuse" du Canada dans le conflit.

Le Canada dit-on en substance, peut jouer un rôle de paix en cessant de fabriquer du matériel de guerre pour les Etats-Unis, et en prenant les mesures nécessaires pour que prenne fin une "guerre monstrueuse", "qui réveille la conscience de l'humanité". Le Canada doit en outre s'employer à favoriser l'établissement de relations normales entre l'Est et l'Ouest, plutôt que la politique "impérialiste" américaine qui rappelle l'époque victorienne et "conduit tout droit à des solutions en comparaison desquelles les horreurs hitlériennes ne sembleraient que jeux d'enfants."

## \$1,300,000 en chèques de bourses

QUEBEC — Le service de l'Aide aux étudiants du ministère de l'éducation vient d'émettre 2,844 chèques de bourses représentant un montant total de \$1,300,000.

Ces chèques seront distribués dans quelques jours par les institutions d'enseignement aux étudiants qui ont envoyé au ministère avant la mi-janvier, la confirmation de leurs revenus d'été ainsi qu'un exemplaire de leur certificat de prêt.

D'après le rythme de rentrée des documents, le service de l'Aide aux étudiants prévoit distribuer d'ici 15 jours 10,000 chèques de bourses. Ces chèques couvriront dans chaque cas la totalité du montant de la bourse.

## Johnson: Trudeau veut perpétuer le mythe du "patois"

QUEBEC (PC) — Le premier ministre, M. Daniel Johnson, a contesté l'opinion du ministre canadien de la justice, M. Pierre Elliott Trudeau, selon laquelle la langue parlée au Québec est un français "pouilleux".

Au cours d'une entrevue avec des représentants de la Chambre de commerce du Québec, M. Johnson a dit qu'une telle déclaration ne peut s'expliquer que par les aspirations de M. Trudeau à la chefferie du parti libéral canadien. Dans l'optique du premier ministre québécois, le ministre fédéral cherche à perpétuer un mythe sur le patois du Québec. Finalement, M. Johnson a déclaré que personne n'a encore réussi à lui prouver que la langue parlée par les Canadiens d'expression anglaise et par les Américains était supérieure à celle de la masse des Québécois.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

**SERVICE DE SANTÉ DE MONTRÉAL-NORD**  
demande des  
**INFIRMIÈRES**  
avec expérience, si possible.  
Tél.: 322-6271, local 24 ou 25

**MÉDECIN**  
demandé pour clinique reconnue 9 a.m. à 5 p.m., 5 jours par semaine. Pour s'occuper de rhumatologie, gériatrie, métabolisme. Excellentes qualifications, \$10,000 à \$20,000 par année. Position stable. Doit avoir brevet du Québec.  
Ecrire curriculum vitae à: **Case 10 Le Devoir**  
ou tél.: 849-9845

**CARRIÈRE DANS LA VENTE**  
Poursuivant son programme d'expansion au Québec, une des plus importantes compagnies d'assurance-vie sollicite l'attention de tous les diplômés LUATC ou étudiants CLU à faire parvenir leur "curriculum vitae" sans tarder.  
Si vous avez eu du succès jusqu'à ce jour et que la gérance vous intéresse, communiquez avec nous dès aujourd'hui, à:  
**CASE POSTALE 190, STATION H**  
**COIN BISHOP ET STE-CATHERINE - MONTRÉAL, QUÉ.**  
Toute correspondance sera strictement confidentielle.

**BIBLIOTHÉCAIRE**  
CITÉ DE SAINT-MICHEL  
Fonctions:  
Responsabilité du catalogue;  
Assistance au bibliothécaire directeur dans les autres tâches (Références, choix de livres, etc.)  
Qualifications:  
Baccalauréat en bibliothéconomie;  
Expérience requise.  
Traitement:  
Selon la compétence  
Adresse:  
**C. Lemire, bibliothécaire**  
Centre Culturel  
7601 boul. Octogonal  
Cité de Saint-Michel  
Tél.: 728-0787

**LE CEGEP DE JONQUIÈRE**  
demande  
immédiatement  
Un dessinateur professionnel diplômé  
Pour enseigner au département de dessin (option conception de machine)

**REPRÉSENTANT DES VENTES**  
Une compagnie établie depuis longtemps, recherche un représentant des ventes, bilingue, pour Montréal et la Province de Québec. Le produit se rapportant au domaine "audiovisuel", est fabriqué par une des plus importantes compagnies en Amérique du Nord et est distribué exclusivement par cette firme.  
Notre bureau actuel et notre entrepôt dans Montréal sont à la disposition.  
Toutefois l'âge et l'expérience ne sont pas les facteurs principaux; une habileté à faire connaître le produit et une très bonne éducation sont des avantages.  
C'est une occasion unique et un défi pour un candidat qui veut se tailler une brillante carrière — avec un revenu substantiel — dans ce nouveau département.  
Salaire et commission plus automobile fournie ainsi que tous les bénéfices sociaux.  
Ecrire en faisant parvenir curriculum vitae à:  
**Directeur-Gérant,**  
**GENERAL FILMS LIMITED,**  
Suite 1070, 1435 rue St-Alexandre,  
Montréal 2, Québec.

**QUALIFICATIONS:** être diplômé d'un Institut de Technologie ou l'équivalent;  
3 ans d'expérience pertinente dans l'industrie; bonne personnalité.  
Toute candidature doit être adressée à:  
**La Direction des services pédagogiques,**  
Cegep de Jonquière,  
C.P. 340,  
Jonquière, Qué.

**GARDE de VALEURS COMMIS**  
Responsabilités: garde des valeurs, contrôle des réceptions et livraisons, transferts, coupons, dividendes etc...  
Le candidat: jeune homme bilingue, âgé d'environ 23 à 26 ans. Expérience pratique de quelques années dans le domaine des valeurs chez un courtier ou une entreprise financière.  
Faire parvenir "curriculum vitae" à:  
**Société de Fiducie du Québec**  
a/s Chef de Bureau  
B.P. 1180  
Place d'Armes, Montréal

**LE MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE L'IMMIGRATION - DIVISION DE LA MAIN-D'OEUVRE DU CANADA - BUREAU REGIONAL, MONTRÉAL, P.Q.**  
DEMANDE  
**CONSULTANTS EN MAIN-D'OEUVRE**  
\$9,216. - \$10,473.  
LES POSTES:  
Utilisation de la Main-d'Oeuvre - Maintien des relations avec l'industrie, les syndicats, et autres ministères fédéraux et provinciaux, visant à faciliter l'adaptation, des emplois et des emplois aux variations de l'industrie et aux changements technologiques.  
Soutien au Counseling - assister, développer et coordonner les programmes de counseling professionnel visant à fournir le counseling en Main-d'Oeuvre à toutes les catégories de travailleurs, travailler avec les ministères fédéraux et provinciaux et associations intéressées au counseling en matière de Main-d'Oeuvre.  
QUALITES REQUISES:  
De préférence, diplôme d'une université réputée et un bon nombre d'années d'expérience, comme suffisante pour les fonctions en cause, énergie et habileté à travailler avec des officiers supérieurs.  
Les titulaires des postes ci-haut doivent connaître suffisamment le français et l'anglais pour exercer convenablement les fonctions des postes.  
S'inscrire immédiatement à la  
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**  
Place du Canada, suite 1360,  
Montréal 3, P.Q.  
Les formulaires de demande sont aussi disponibles aux bureaux de poste et aux Centres de Main-d'Oeuvre du Canada. Mentionner le numéro de circulaire 68-M-13 (P.M.)

**GÉRANT EN GÉNIE INDUSTRIEL**  
requis pour assumer l'entière responsabilité du département de génie industriel au sein d'une usine importante située à environ 40 milles de Montréal. La compagnie est à l'avant-garde dans l'emploi des techniques modernes de génie industriel.  
Les diplômés d'université (de préférence) sont invités à faire leur demande confidentiellement. Ils devront posséder une expérience minimum de cinq ans et avoir fait un certain travail dans l'évaluation des tâches, l'étude des méthodes, la mesure du travail, l'implantation d'usine et projets spéciaux. Ils devront, en outre, avoir acquis une connaissance approfondie des notions et des principes en usage dans l'exercice du génie industriel.  
SALAIRE INITIAL \$11,000. - \$13,000.  
**GORDON BRYSON & COMPANY LTD.**  
Management Personnel Consultants  
1110 Sherbrooke St. W., Montréal 2  
845-1256

**LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MAISONNEUVE**  
requiert les services de:  
**- PROFESSEURS DE LATIN**  
**- PROFESSEURS DE CHIMIE**  
**- PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES**  
au niveau des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> années.  
Toute demande d'information ou d'emploi doit être adressée à:  
**Directeur du Personnel**  
3620, boulevard Lévesque  
Chomedey  
Ville de Laval  
Téléphone: 688-3781, ext. 26 ou 28

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
DEMANDE DU PERSONNEL  
**AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE** - Traitement initial jusqu'à \$11,280, selon la compétence. Divers ministères: Québec et Montréal.  
- Travail de comptabilité ou de vérification.  
- Licence de maîtrise en sciences commerciales; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.  
- Concours 68P-2103. S'inscrire avant le 23 février 1968.  
**ANALYSTE EN INFORMATIQUE** - Traitement initial jusqu'à \$14,375, selon la compétence. Divers ministères: poste à Québec et Montréal.  
- Étude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur.  
- Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.  
- Concours 68P-2108. S'inscrire avant le 23 février 1968.  
On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement à travers la province.  
Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:  
710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4  
1454, rue de la Montagne, Montréal 25  
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.  
Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

**ANALYSTES DE PLANNING DESSINATEURS D'OUTILLAGE**  
demandés  
**ANALYSTES DE PLANIFICATION** avec une formation d'école technique ainsi que plusieurs années d'expérience des procédures modernes dans les ateliers d'usage et de fabrication et une parfaite connaissance de l'outillage. Nous recherchons un candidat pour la préparation du travail (Process-Planning) en général et pour la mise en usage de l'outillage (Tool Application), etc., et un autre candidat pour la préparation du travail (Process-Planning) des Tours ainsi que pour un entraînement comme programmeur dans le contrôle numérique (Numerical Control).  
**DESSINATEURS D'OUTILLAGE** avec plusieurs années d'expérience dans le dessin des montages de soudure et de machinage et du dessin de machines en général et ayant la capacité d'exécuter les calculs nécessaires. Les intéressés avec de l'initiative, de l'ambition et l'habileté requise trouveront un travail très intéressant et une carrière rémunératrice au sein d'une compagnie en voie d'expansion. Tous les avantages sociaux sont accordés. S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae avec votre éducation, votre expérience et le salaire désiré, à:  
**SIGARD INC.**  
Directeur des Relations de Travail  
Gilles Pelletier  
Case postale 600  
Ste-Thérèse, Qué.

**HUILE D'OLIVE VERGE**  
**PUGET**  
PUR JUS DE FRUIT  
Plus qu'une  
HUILE  
un Condiment  
Sain  
Savoureux  
Naturel  
Agent général pour le Canada:  
J. Alfred Guimet, Montréal

**VICHY SUPRÊME PURGATIVE**  
Eau purgative importée de  
VICHY - FRANCE

**DEMANDE D'EMPLOI**  
Assistante médicale possédant diplôme d'auxiliaire en nursing et secrétaire médicale cherche un travail dans bureau de médecin de langue française. Possède dactylo et un an d'expérience.  
Ecrire à Case 781 - Le Devoir

## OFFRES D'EMPLOIS

**SECRÉTAIRE**  
Maison édition recherche très bonne secrétaire, bilingue, steno française, ayant sens responsabilités, initiative, travailleuse.  
Téléphone: 842-8931

Nous recherchons les services d'une  
**STÉNO-DACTYLO**  
bilingue, possédant au moins 2 ans d'expérience. Travail de 5 jours.  
Demander M. Rosaire Archambault, entre 4 et 5 h. p.m.  
**ED. ARCHAMBAULT INC.**  
500 est. rue Ste-Catherine — Montréal

**SECRÉTAIRES BILINGUES**  
Une étude légale recherche immédiatement les services de deux secrétaires parfaitement bilingues et expérimentées. La sténographie anglaise et française et la dactylographie sont essentielles. Âge: 28 à 35 ans. Ces deux emplois sont permanents. Salaire selon l'expérience.  
Bonnes conditions de travail. Nouvel édifice, rue Sherbrooke près Awater. Discretion assurée.  
Adresser toute correspondance à:  
**CASE 776**  
**LE DEVOIR**

# La CECM n'expropriera pas dans Saint-Louis-de-France

par Gilles Gariépy

Cédant aux pressions, la Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé hier d'abandonner les procédures d'expropriation qu'elle avait entreprises dans la paroisse Saint-Louis-de-France

en vue de l'érection d'une école élémentaire anglaise. La CECM avait voulu exproprié environ 60 familles du quadrilatère borné par les rues DeBullion, Napoléon et Hôtel de ville, pour y construire

une école du nom de "St. Patrick's".

Cette décision avait soulevé de vives protestations de la part des familles sujettes à l'expropriation, et qui sont en majorité canadiennes-françaises. On a notamment protesté contre le fait que l'école projetée allait être allouée surtout aux Néo-Canadiens en particulier à des familles portugaises, choisissant de faire instruire leurs enfants en anglais. En outre, les locataires évincés se sont plaints de l'insuffisance des dédommagements accordés par la Commission.

La CECM a donc choisi, devant ce barrage d'objections, de renoncer aux expropriations en cours. La Commission ne renonce toutefois pas à construire l'école Saint-Patrick's: elle a choisi d'exproprier à cette fin dans un autre quadrilatère, situé plus au sud, mais dont elle n'a pas encore annoncé l'emplacement exact.

Dans ce secteur, la CECM n'aurait besoin d'exproprier qu'une trentaine de familles au lieu d'une soixantaine.

D'autre part, au cours de la même séance, les commissaires de la CECM ont suspendu leur décision concernant le choix de l'emplacement d'une école polyvalente dans la zone 19 (Rosemont). Le service d'urbanisme de la ville de Montréal avait proposé à la Commission un terrain en bordure du Parc Marquette, soit au sud du boulevard Rosemont.

Cependant, constatant que ce terrain était en réalité une ancienne carrière comblée, plusieurs commissaires (MM. Pagé, Adrien Gagnon, et Gaetan Leborgne) se sont inquiétés du danger de tassement du sol qui pourrait compromettre la solidité de l'édifice envisagé.

S'il fallait asséoir l'école sur des piliers enfoncés jusqu'au niveau du roc, le coût de construction pourrait augmenter d'un million, a fait valoir un commissaire.

Les membres du bureau ont examiné la possibilité de construire l'école polyvalente de ce district (2.500 élèves francophones) un peu plus au nord, à proximité du centre Saint-Denis. Ce centre communautaire pourrait être intégré au complexe scolaire.

Les commissaires ont demandé à leurs fonctionnaires de poursuivre leurs études et relevés techniques et ont reporté leur décision à plus tard. D'autre part, les commissaires soulèveront le cas de ce projet aujourd'hui au cours d'une rencontre avec le comité exécutif de la ville de Montréal.

Les autorités de la Commission entendent aborder avec leurs collègues de la ville plusieurs questions d'intérêt commun.

**Manifestation pour un CEGEP à Laval**

Quelque 600 élèves du Mont LaSalle, dans la ville de Laval, entendent manifester dans les rues de cette ville ce matin, pour réclamer l'ouverture d'un CEGEP à Laval dès septembre prochain.

Il s'agit d'élèves présentement inscrits en "secondaire V", soit l'année préparatoire aux études collégiales du CEGEP.

Au cours d'une assemblée générale hier midi, 637 élèves du Mont LaSalle ont entendu le président de la régionale Maison-neuve, M. Bernard Lafortune, annoncer qu'il est très improbable qu'un CEGEP soit créé à Laval à temps pour la prochaine rentrée.

# LE DEVOIR

VENDREDI, 16 FÉVRIER 1968

## Laval se joint aux villes qui réclament la régionalisation du transport en commun

Après les attaques de certaines villes de banlieue contre le monopole exercé par Montréal sur la Commission de transport de Montréal (CTM), voici que Laval, deuxième ville du Québec, entre dans la bataille du transport en commun en réclamant la création d'un "organisme régional du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal".

Le comité exécutif de Laval, par la voix de son président intérimaire, M. André Lagarde, vient de révéler son intention de provoquer pour la région métropolitaine de Montréal, la création d'un tel organisme qui serait chargé "d'élaborer des solutions adéquates et immédiates au planning, à l'aménagement, à l'exploitation et à l'administration du des systèmes de transport en commun".

(Notons que Laval ne fait pas partie des 19 municipalités de banlieue desservies par la CTM.)

Laval entend de plus avoir auprès d'un tel organisme métropolitain une représentation proportionnée à l'étendue de son territoire et à sa population.

La décision prise hier par le comité exécutif de Laval dispose que l'organisme régional devra examiner sans délai les problèmes affectant le transport en commun de Laval, et particulièrement le prolongement du métro de Montréal dans l'île Jésus ainsi que l'utilisation des autoroutes.

Selon le président Lagarde, en effet, "il est essentiel d'apporter une solution au transport en commun reliant Laval au reste du territoire métropolitain, et en particulier au centre-ville de Montréal". Et cette solution doit être envisagée "non seulement à l'intérieur du territoire de Laval, mais principalement à l'intérieur de la région montréalaise".

Trois possibilités s'ouvrent aux administrateurs de Laval. Une première solution serait de prolonger le métro, mais le seul prolongement possible actuellement est celui de la ligne Berri, "les autres lignes à l'est et à l'ouest n'ayant pas été réalisées par la ville de Montréal et aucune date n'étant prévue pour leur réalisation".

Les deux autres solutions: tirer avantage des voies de chemin de fer déjà en place, et utiliser les emprises des autoroutes pour le transport en commun rapide, dépassent également l'initiative d'une seule localité.

M. Lagarde estime donc que "toutes ces solutions ne peuvent s'exercer sans l'intervention d'une autorité régionale, dépassant le cadre des pouvoirs de chacune des municipalités concernées, y compris la ville de Montréal", car le transport métropolitain exige "une gestion et un financement intégrés".

Les propos du président du comité exécutif de Laval laissent également pressentir la lutte pour les ressources fiscales qui se cache derrière l'implantation des lignes d'autobus et de métro.

Les équipements collectifs et "notamment les équipements de communications, affirme-t-il, se traduisent toujours par la valorisation des sols, la formation des valeurs foncières et l'assainissement du marché foncier, et une répartition plus équitable des fruits de l'expansion urbaine".

## Sciences sociales: les étudiants font le point

Les 1.800 étudiants de la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal se réunissent en assemblée gé-

### Aujourd'hui

Le ministre fédéral des transports, M. Paul Hellyer, prendra la parole au début de l'après-midi devant les étudiants de l'université Sir George Williams. La rencontre aura lieu à 13h dans la salle H-937, au 1455, boul. Maisonneuve.

M. Clément Vincent, ministre de l'agriculture et de la colonisation, assistera cet après-midi, à 15h, à l'inauguration des encans d'animaux du Québec, à St-Wenceslas, comté de Nicolet.

Le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier, sera l'hôte d'honneur, cet après-midi, à 17h, à l'occasion d'une réception intime offerte par le président de l'Association des hôtels de Montréal, à l'Auberge Seaway, rue Guy.

M. Robert Lussier, ministre des affaires municipales, sera le conférencier ce soir, à 19h, au souper de la Chambre de commerce de Repentigny.

M. Paul Gérin-Lajoie sera le conférencier, ce soir, à 19h, au souper de clôture du congrès de l'AGEUM, au centre social de l'université de Montréal.

Le Dr Hans Selye, directeur de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales à l'université de Montréal, sera le conférencier, à 20h, à la rencontre organisée par l'Association des anciens de l'université Sir George Williams, et qui a lieu dans l'auditorium Aluminé, de l'édifice Henry F. Hall. Renseignements: 879-5897.

Une soirée dansante organisée par le mouvement souveraineté-association du comté Bourassa en l'honneur de M. René Lévesque, aura lieu ce soir, à 20h, dans la salle du centre des loisirs St-Vital, 3644, rue Martial, à Montréal-Nord.

# La loi de l'étiquetage en français des produits alimentaires vendus au Québec sera appliquée avec rigueur

par Solange Chalvin

L'usage du français est obligatoire dans l'étiquetage de tout produit alimentaire vendu au Québec. Rappelant la priorité qui devrait même être accordée à la langue française sur toute inscription, le sous-ministre associé de l'agriculture, M. Roméo Lalonde, s'est exprimé devant les membres du Publicité-Club: "En fin de compte, qu'y a-t-il de plus normal que d'exiger que les produits destinés à la consommation au Québec portent des étiquettes rédigées en français!"

"Nous verrons à ce que la loi soit respectée" a menacé le sous-ministre, ajoutant "nous serons intraitables vis-à-vis de ceux qui font un métier de se moquer des lois en ce domaine". Des délais raisonnables ont été consentis, conformément à l'usage établi ailleurs lorsqu'il s'est agi de la mise en application de législation analogue, a dit M. Lalonde qui faisait évidemment allusion au célèbre article 38 du règlement sur les aliments passé en avril 67 et qui se lit ainsi: "Toute indication ou marque relative au produit doit, être précise, loyale et sincère et ne prêter à aucune confusion ou mépris possible. Dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur l'inscription rédigée en français".

"Voilà, il me semble qui est précis, clair et net, facile à comprendre pour qui veut comprendre" a dit le sous-ministre. Lorsqu'une entreprise internationale de mise en conserve permet qu'on étale sur les étagères de nos super-marchés des produits sur lesquels on a collé des étiquettes portant en lettres géantes "tomato soup" avec immédiatement au-dessous en lettres minuscules qu'on ne peut lire qu'à l'aide d'une loupe, les mots "soupe aux tomates", cette entreprise en ajoutant ainsi l'insulte à l'injure, invite les poursuites et les saisies.

Ce temps est révolu à présent le conférencier invitait les consommateurs à faire valoir leurs droits en ce domaine. Les consommateurs doivent être capables de lire les étiquettes et de savoir exactement ce qu'ils achètent.

Pour ajouter encore plus de force à son exposé qui a fait choc chez les publicitaires, le sous-ministre rappelait un article adopté récemment par 22 pays membres des Nations unies déclarant que "la langue utilisée doit être celle du pays où les aliments sont vendus et non pas celle du pays où ils sont produits".

Collaboration du ministère

Conscient que l'application du règlement sur l'étiquetage français des produits alimentaires n'était pas respecté, le ministre a offert la collaboration de son ministère aux manufacturiers et aux distri-

buteurs qui font preuve d'un souci réel de se conformer aux lois et règlements adoptés dans l'intérêt du public.

"Les autorités du ministère sont prêtes à conseiller les entreprises qui voudront bien leur soumettre leur projet d'étiquettes. En plus, l'Office de la langue française du Québec en collaboration avec le service de l'information du ministère, a annoncé M. Lalonde, est actuellement à compléter un vocabulaire français de l'alimentation que nous pourrions bientôt mettre à la disposition des distributeurs de produits alimentaires qui en feront la demande".

Triple appel aux consommateurs

Dans son exposé, le ministre a fait un triple appel au public du Québec. Le premier s'adresse aux consommateurs eux-mêmes qu'il a invités à se constituer en corps de garde pour secondar les efforts des inspecteurs du gouvernement. Le second appel s'adresse aux distributeurs de produits - aussi bien ceux des autres provinces du Canada et de l'étranger dont les produits sont vendus au Québec -

que ceux de notre province. Enfin, le troisième appel était lancé directement aux publicitaires à qui le ministre s'adressait, hier midi.

"Je souhaite ardemment, a dit M. Lalonde, que ce pouvoir de persuasion que vous maniez tous avec tant d'art et d'adresse, vous consentiez à le mettre au service du bien public en appuyant sans réserve la campagne qu'entreprend le gouvernement pour assurer la loyauté des ventes." Cet appui positif que réclame le sous-ministre de l'agriculture devrait se concrétiser par une participation active aux projets du gouvernement visant à informer et à renseigner la population.

Le président du Publicité-Club en remerciant le sous-ministre lui a souligné que les membres de son club avaient joué un rôle de pionnier dans le domaine de l'étiquetage français auprès des agences de publicité de langue anglaise. "Nous savons, a dit M. Maurice Watier, président du club, qu'il y a des fraudeurs, des falsificateurs et des criminels mais il y a aussi des défenseurs acharnés de l'étiquetage français au Québec".

## Robert Sauvé à McGill

M. Robert Sauvé, âgé de 37 ans, ancien secrétaire général de la Fédération des syndicats nationaux (CSN) a été nommé directeur associé du Centre des relations industrielles de l'université McGill et professeur associé à la faculté de droit.

La nomination de M. Sauvé, qui entre en vigueur à partir du 1er mars, a été annoncée jeudi par M. H. Rocke Robertson, principal et vice-chancelier de McGill.

Comme directeur associé du centre, M. Sauvé sera en charge du programme de formation des travailleurs et aidera à la centralisation et la coordination des informations et des services requis par le mouvement syndical.

M. Sauvé, né à Montréal, a étudié le droit à l'université de Montréal. Il a travaillé ensuite à la London School of Economics de l'université de Londres et à l'université de Washington, D.C.

Après avoir travaillé au bureau des recherches sur les cartels à Ottawa, de 1957 à 1960, il est devenu conseiller technique de la CSN.

## JEAN MARCHAND, OUI!

Nous voulons Jean Marchand comme candidat à la direction du Parti Libéral.

(Annonce payée par un groupe de délégués libéraux)

## ASSOCIÉ ACTIF DEMANDÉ

Jeune corporation américaine s'établira à Montréal au mois de mai 1968.

Nouveau genre de publicité non connu dans la province de Québec et l'Ontario.

Capital requis: \$10,000. à \$15,000.

Revenus garantis par année: \$15,000. à \$25,000. après 2 ans d'opérations.

ECRIRE A: DU-FO ENTERPRISES INC.

24 ouest, rue Burlington  
La Grange  
Illinois

## BUREAUX À LOUER ÉDIFICE FIDUCIE PRÊT ET REVENU

225, rue St-Jacques, Montréal

- Station métro Place d'Armes
- entièrement renovés
- à l'épreuve du feu
- air climatisé
- ascenseur automatique
- voûtes disponibles
- voisin du siège social de la Banque Provinciale

PRIX: \$4.25 pi. ca.

(entretien inclus)

Emplacement idéal pour NOTAIRES — AVOCATS — COMPTABLES

TÉLÉPHONE:

288-1221



## ASSOCIATION des CONSOMMATEURS D'ALIMENTS NATURELS

Conférence du Docteur JEAN-MARC BRUNET, N.D.

Naturopathe-Iridologue

### "LES POISONS DANS L'ALIMENTATION MODERNE"

Renseignements: 273-8353

Hôtel Windsor - Salle Windsor  
Carré Dominion, Rues Peel et Dorchester

Dimanche le 18 février 1968 à 2 heures

Entrée: \$1.00 - Le public est cordialement invité

VIENT DE PARAÎTRE...

# UN BOURGEOIS D'UNE ÉPOQUE RÉVOLUE: VICTOR MORIN, NOTAIRE (1865-1960)

En vente partout à \$2.00. Nouveau distributeur: L'Agence de Distribution Populaire, 1130 est, LaGauchetière, Montréal - (523-1600)



VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

par Renée Morin

101, ST-DENIS, MONTREAL

VI 9-2228

# La politique économique vue par les centrales syndicales

Par-delà les divergences qui se sont manifestées entre elles autour du bill C-186, les deux grandes centrales syndicales canadiennes ont soutenu devant le gouvernement fédéral des vues remarquablement convergentes sur un sujet beaucoup plus grave que celui des unités de négociation: la politique économique.

Emanant d'organismes qui sont en contact quotidien avec les problèmes des travailleurs, les vues exprimées dans ces deux mémoires ont une singulière importance. On peut les considérer comme des signaux avertisseurs très sérieux quant à l'opinion d'une forte partie de l'opinion canadienne sur la politique suivie par Ottawa dans le domaine économique.

Or, à cet égard, trois points fondamentaux doivent être notés: le mécontentement général des syndiqués, leur insistance sur certains problèmes précis qui doivent faire l'objet d'une action urgente, et enfin leur oubli de plusieurs dimensions capitales du problème économique canadien.

Placés à la fine pointe de l'activité économique, exposés plus que les autres agents de la vie économique aux moindres effets des oscillations du pendule, les travailleurs ont de nombreuses raisons d'être mécontents cet hiver.

Ils ont été les premiers à souffrir de la hausse incontrôlée du coût de la vie. Ils ont subi, plus que les autres classes sociales, les effets immédiats et brutaux du ralentissement de l'économie et de certaines décisions restrictives des pouvoirs publics en matière budgétaire. Ce qu'ils ont à dire sur le chômage, sur le logement, sur la hausse du coût de la vie, sur la fiscalité, est de la plus haute gravité.

Or on constate, à ce sujet, un profond mécontentement chez les membres des deux grandes centrales. "Nous avons du mal, déclare le CTC, à nous rappeler une situation où, dans le passé, un gouvernement ait, en aussi peu de temps, pris tant de décisions traduisant une tendance à céder aux désirs des puissants et des riches". La CSN n'est pas moins sévère: "Les belles promesses de 'grande société' qu'on a fait reluire aux yeux de la population depuis sept ou huit ans... n'ont guère eu de suite... et le flot d'éloquence qui nous a valu ces promesses apparaît de plus en plus comme ce qu'il est réellement: en très grande partie du vent et du néant".

Ce qu'on dénonce ici, c'est la hausse incontrôlée du coût des habitations, l'augmentation du chômage, l'inaction gouvernementale devant les recommandations du rapport Carter, les tergiversations en face de l'assurance-maladie, la réduction des dépenses publiques à un moment où les investissements privés sont à la baisse. Chacune de

ces critiques demanderait à être vérifiée de plus près, et il n'est pas sûr que, sur chaque point, le diagnostic des syndicats soit infaillible. On ne peut cependant pas, à moins d'être tout à fait ignorant de ce que ces organismes représentent, ne pas prendre note avec une réelle inquiétude du mécontentement qu'ils expriment. Tout un secteur de la société canadienne a la conviction d'être soumis à une politique économique qui ne sert pas les intérêts populaires. De nombreux faits indiquent que cette conviction n'est pas le seul fruit de l'imagination. Les actes du gouvernement libéral en matière économique rappellent trop souvent un vieux dicton de Lénine: "Un pas en avant, deux pas en arrière". On signifie d'une main qu'on veut servir le peuple. On pactise de l'autre main avec des forces dont les intérêts n'ont rien de commun avec ceux des travailleurs.

Terriblement réalistes et véridiques au chapitre des problèmes, les syndicats sont non moins éloquentes quand ils mettent le doigt sur des situations précises et proposent des remèdes visant à corriger ces situations. Les propos du CTC au sujet de la région atlantique, du logement et de l'automatisation, ceux de la CSN au sujet de la course des prix, de l'industrie des chantiers maritimes et de certaines industries spécialisées, partent de situations réelles et vévues. Les solutions spécialisées que proposent les centrales en relation avec ces problèmes, sont souvent très judicieuses.

Là où les centrales syndicales deviennent, à notre sens, plus flottantes, c'est dans leur analyse — souvent superficielle — de la situation réelle et des perspectives d'avenir de l'économie canadienne dans son ensemble.

La CSN préconise, par exemple, "une politique visant à stimuler l'économie, à relancer la production, à augmenter les travaux publics, à supprimer la hausse de l'impôt et à augmenter les dépenses gouvernementales, tout en introduisant des mesures qui viseraient à planifier davantage l'économie, à relever les régions économiquement faibles, à stabiliser les prix".

En lisant ce paragraphe essoufflant, on pense plus à une rencontre avec le Père Noël qu'à un véritable programme d'action. Il y a, dans l'économie canadienne, des vices structurels, des déséquilibres dans l'allocation des ressources à des fins de consommation et d'investissement, des faiblesses au niveau de la concurrence, qui demandent à être analysés avec rigueur plutôt que simplement dénoncés. Ces faiblesses ne sauraient, quoi qu'on dise, être attribuées uniquement aux carences de la partie patronale. Elles sont le fait d'un enchevêtrement complexe de causes et d'attitudes où l'action des syndicats joue un rôle très important

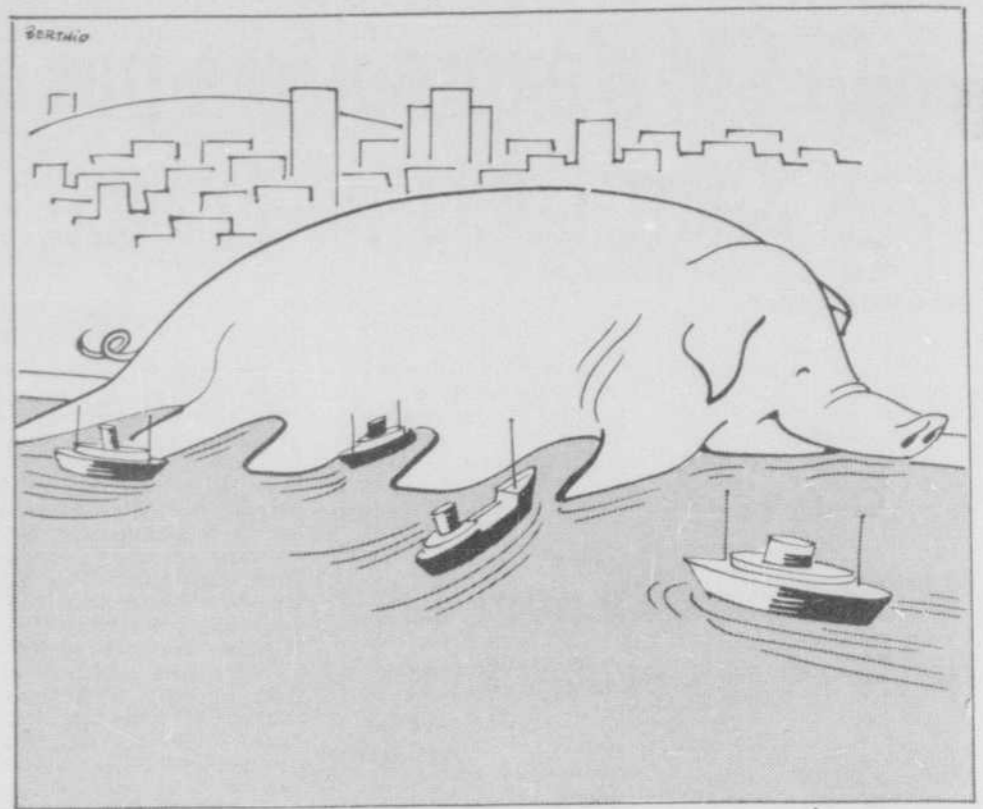
et pas toujours, il faut le reconnaître, un rôle dynamique et progressif.

Si, devant ces problèmes graves auxquels il n'existe de solution toute faite ni à droite ni à gauche, les dirigeants syndicaux voulaient quitter leur attitude pharisaïque moralisante, et se mettre résolument à l'étude, ils pourraient proposer sans doute des programmes d'action réalistes. Nous avons la conviction, quant à nous, que les problèmes majeurs de l'économie canadienne se situent, par-delà les seules considérations de propriété (dont les données ont beaucoup changé depuis une génération), au niveau de la productivité, de l'aptitude à se hausser à des normes inédites de compétitivité, de la détermination des Canadiens à investir une partie plus grande de leurs épargnes dans des placements durables et productifs. Or, ces problèmes ne sont guère touchés dans les mémoires des centrales syndicales. Et pourtant, de leur solution efficace dépend la possibilité de mettre en oeuvre la plupart des recommandations formulées par les centrales. On a parfois l'impression, en écoutant certains dirigeants syndicaux, qu'il suffirait de tourner un bon soir quelques boutons pour que tout se mette enfin à fonctionner de manière normale. C'est là une vue de l'esprit qui ne résiste pas au test de la réalité concrète.

Il serait injuste, en retour, de ne pas noter plusieurs propositions très valables des centrales syndicales. Parmi celles-ci, nous retenons, en particulier, celles qui ont trait à la mise en oeuvre du rapport Carter et à l'imposition d'une taxe sur les gains de capital. Fruit d'une autre époque, notre système fiscal est un agrégat informe de dispositions particulières. Il n'exprime aucune philosophie cohérente. On a dépensé des millions pour permettre à la commission Carter d'en faire l'étude. Il semble qu'on veuille désormais laisser s'écouler des années avant de donner suite au rapport de la commission d'enquête. Il est bon, voire essentiel, que sur une question comme celle-là, les centrales syndicales veillent au grain si elles ne parlaient pas de ce sujet, qui daignerait présentement le ramener sur le tapis?

Les mémoires de la CTC et de la CSN nous ramènent à un thème favori de M. Eric Kieran: la politique économique. Voilà, par-delà les luttes constitutionnelles, la question qui intéresse le plus les Canadiens, la question qui les touche le plus dans leur vie quotidienne. Il faut savoir gré aux centrales syndicales, même si on ne partage pas toutes leurs opinions, de nous l'avoir rappelée une fois de plus, avec leur franchise et leur fermeté habituelles.

Claude RYAN



Le porc de Montréal

## Un grand livre d'Alfred Sauvy

Les leçons du double échec économique de la droite et de la gauche en France pendant les années trente

par Gilbert Mathieu

PARIS (Le Monde) — L'histoire ne se répète jamais; mais elle se ressemble souvent. C'est l'un des grands mérites d'Alfred Sauvy que de souligner ses analogies. Familièrement, comme l'homme qui se penche sur son passé, et que n'impressionnent ni les gens célèbres qu'il a connus jeunes, ni les événements que les générations postérieures ont transformés en mythes redoutables. Amicalement aussi, car c'est toujours avec sympathie qu'il faut considérer les efforts des hommes, même malheureux. Lucidement enfin, car les retours en arrière ne serviraient à rien si l'on n'en tirait de fructueuses leçons pour l'avenir.

Alfred Sauvy avait illustré ces qualités dans le premier des trois tomes qu'il consacre à "Histoire économique de la France entre les deux guerres" (1) et qui concernait — début prometteur — les douze années consécutives à l'armistice. Mais on l'y sentait gêné par la trop grande variété des thèmes à traiter pour dépeindre fidèlement l'univers ressuscitant après le terrible conflit. Obligé, pour être véridique, de parler de tout, y compris des querelles doctrinales oiseuses que la science économique a fort heureusement oubliées, il s'efforçait de mettre de l'ordre dans l'imbrication d'une époque confuse, mais le modèle gênait l'artiste.

Le second tome de la série lui permet cette fois de donner toute sa mesure. Car un thème central domine la décennie des années trente: le monde occidental peut-il surmonter la crise partie des Etats-Unis en 1929, et comment? Parlant de la France, qui retient plus spécialement notre attention, a-t-elle des chances de s'en sortir mieux ou moins bien que ses rivales? La question, déjà, méritait intérêt. Pour pimenter le débat, voici que deux équipes rivales entrent en compétition, qui opposent leurs analyses, leurs solutions, leurs champions: libéraux contre interventionnistes, partisans de la déflation contre fidèles de l'expansion, zélés de la monnaie contre dirigeants des classes populaires.

Le rappel de cette joute entre droite et gauche n'est pas sans intérêt, par les temps qui courent. Son écho devient plus passionnant encore pour qui suit, depuis un an, l'extension du processus de la gauche, quand elle gouverne, ne parvient pas mieux que les autres à enrayer. Or, la gauche aspire au pouvoir en France: ferait-elle mieux que M. Wilson, dont toutes les batailles ont été perdues? Les errements du front populaire en 1936-38 lui serviraient-ils de leçon?

**La droite s'obstine dans la déflation...**

Car l'échec économique du Front populaire n'a pas été moins cuisant que celui des gouvernements de droite qui l'avaient précédé. Quelques chiffres insuffisamment connus soulignent le triste bilan de la décennie.

De 1929 à 1938, la production industrielle française par habitant a baissé autant que de 1910 à 1920, décennie de la grande guerre. L'explosion de Wall-Street à Munich, l'activité de l'industrie a baissé de 24% en France, mais augmenté de 20% en Angleterre, de 16% en Allemagne, de 10% dans l'ensemble du monde. Le chômage a formidablement augmenté chez nous, les réserves des investissements ont été systématiquement sacrifiées au détriment des générations futures.

Quel est le plus responsable, de la droite ou de la gauche, qui se sont disputés et partagé le pouvoir pendant cette période? Il est difficile d'attribuer la palme, tant les politiques contradictoires qui ont été menées se sont révélées l'une et l'autre peu appropriées aux besoins du pays.

La droite, prisonnière de vieux réflexes d'automatisme du libéralisme, n'a pas compris que le salut du pays pouvait n'être pas lié à la fixité de la définition-or du franc. Ignorante de l'écart considérable (20% environ) qui sépare à l'époque les prix français des coûts étrangers, elle cherche six ans durant à rapprocher les premiers des seconds par une politique de déflation qui prolonge et aggrave en France les effets de la crise mondiale. Alors que nos partenaires occidentaux (dont plusieurs ont dévalué, notamment la Grande-Bretagne et les Etats-Unis) se dégageaient peu à peu du marasme, la France s'y maintient. Compressions budgétaires en 1932 (Tardieu-Flandin), puis en 1933

(Herriot et la nouvelle majorité de gauche aggravant la politique de la droite); réduction des hauts traitements en 1933 (Daladier), nouvelles économies budgétaires en 1934 (Chautemps, puis Doumergue) sur les investissements, les retraites, les traitements... La timide reprise de 1932 ne résiste pas à un pareil traitement: la production tombe au plus bas: 15% de recul entre l'éché 1933 et la fin 1934; le chômage atteint un niveau record.

Alors qu'il faudrait dévaluer (ce que font les Belges en 1935) ou instaurer un contrôle des changes (comme l'Italie), l'attachement au franc-or va achever de ruiner cette politique. Car, devant le péril, tous les grands pays ont fermé leurs frontières et le commerce mondial a baissé de plus de moitié; la conquête des marchés étrangers, déjà difficile avec une monnaie d'attaque, est totalement impossible avec un franc surévalué d'un cinquième.

Laval complète alors les errements de la droite: ses décrets réduisent encore les traitements et les autres dépenses budgétaires, aggravent le prélevement fiscal, abaissent certains tarifs... La reprise de la demande, organisée timidement par Flandin grâce aux appels à la Banque de France, est stoppée net, sans même que l'opinion se soit rendu compte de cet ultime soubresaut, sinon par la hausse des prix de 1935.

**...et la gauche organise son propre échec**

Les élections de 1936 sanctionnent ces échecs. Mais la gauche ne va guère faire mieux, et son union se rompra à l'épreuve des faits, comme en 1924 et en 1932 lors du passage du cartel au pouvoir. Hostile elle aussi à la dévaluation, puis hésitante devant le contrôle des changes, elle ne veut rien faire qui puisse décourager de rentrer en France l'or qui a fui à l'étranger (30 milliards entre 1934 et 1936). Comme la thérapeutique qu'elle engage consiste à produire moins (en réduisant la durée du travail et en introduisant les congés payés) tout en voulant consommer plus (hausse des revenus), elle déclenche une inflation terrible, qui lamine le pouvoir d'achat des faibles et finit de détraquer la balance des paiements, déjà bien malade.

Des chiffres mesurent l'étendue du désastre: deux ans après les élections qui ont donné la victoire au Front populaire, et au moment où il éclate, la production industrielle est inférieure d'environ 5% à celle du départ, alors que le programme de la gauche prévoyait au contraire une forte expansion. Les biens de consommation ont continué à être fabriqués à un rythme faible, voisin du précédent, en revanche, les investissements ont été sacrifiés... alors que l'Allemagne hitlérienne met les bouchées doubles (sa production augmente de 17% dans le même temps). Le chômage n'a guère diminué, malgré la réduction autoritaire des horaires, et en dépit du coup de fouet que donnent deux dévaluations tardives, quatre chômeurs sur cinq n'ont pu retrouver du travail, le chômage partiel a même triplé. Des trois pays qui ont dévalué simultanément (France, Pays-Bas, Suisse), c'est en France que les résultats sont de loin les moins bons.

Les prix ayant monté de moitié en deux ans le pouvoir d'achat hebdomadaire de l'ouvrier moyen se retrouve tout juste à son niveau initial, alors qu'avant le Front populaire il augmentait d'environ 4% par an! Le niveau de vie des ouvrières a même baissé, de même que celui des salariés agricoles, des fonctionnaires (de 6 à 15%), des retraités (20%) et des familles. L'inflation pénalise toujours les faibles.

Quant aux paiements extérieurs, leur état est pire encore; malgré les deux dévaluations, le déficit commercial a doublé et 1,300 tonnes d'or ont été perdues en deux ans: le tiers du stock d'or de la Banque de France. Pourquoi un tel bilan, si parfaitement contraire aux promesses électorales? D'abord à cause d'erreurs économiques flagrantes: la gauche voulait le pouvoir mais ne s'était préparée à l'exercer intelligemment. Son refus initial de la dévaluation a accentué la crise et étendu le chômage; la comparaison avec l'attitude travailliste de 1966-1967 est ici frappante. La mise en oeuvre de mesures sociales massives (semaine de quarante heures, congés payés, qua-

se des revenus accroissant au total de 35% le montant des salaires), sans qu'une modification profonde de la répartition du revenu national permette de les compenser, va à l'encontre du but poursuivi: l'inflation éponge évidemment — au détriment des moins bien armés — les revenus nominaux distribués. L'application généralisée des quarante heures, y compris dans les secteurs où la demande est encore forte, aboutit à réduire la production là où elle pourrait progresser, sans guère l'activer ailleurs.

Aux erreurs s'ajoutent les capitulations: la gauche refuse le contrôle des changes — même temporaire — pour ne pas se différencier des pays capitalistes voisins et éviter de faire peur aux détenteurs d'or. Confrontée de nouveau en 1937 au "mur d'argent" elle cède en donnant une garantie de change aux épargnants qui souscrivent à l'emprunt d'Etat (possibilité de se faire rembourser sur la base des cours du dollar ou de la livre). La gauche protège ainsi les classes fortunées mieux que les fonctionnaires, les ouvrières ou les vieux. Elle a d'ailleurs, sauf sur des points mineurs (2), renoncé aux réformes de structures qui pourraient modifier le rapport des forces au sein de la société française.

Des maladroites de gestion viennent aggraver ce tableau: acculé à la dévaluation d'octobre 1936, le Front populaire s'en sort mal, freinant par la réduction des horaires la reprise de la production et gâchant, par une hausse des prix affolante (la cadence est de 60% par an à l'automne) et un déficit budgétaire excessif, la prime de change qu'il vient d'obtenir. Neuf mois après la première opération monétaire, une seconde dévaluation (juin 1937) est inévitable. Cette fois il n'y aura même pas de sursaut: la production industrielle tombe peu à peu au plus bas, au-dessous même de son niveau de 1933 (entre-temps, l'Allemagne, elle, a plus que doublé son activité industrielle).

Le Front populaire a perdu son pari, avant de se disloquer. Et, comme il faut toujours trouver un bouc émissaire, c'est le "mur d'argent" — devant lequel il a pourtant cédé — qui sera chargé pour la postérité de tous les péchés du monde. De la même façon que M. Wilson s'en prenait récemment aux "gnomes de Zurich", rendus responsables de ses échecs. L'art politique ne consiste-t-il donc pas précisément à déjouer les embuscades de l'adversaire pour parvenir malgre elles à son but?

Au début des années trente, la droite se plaignait de voir la gauche la critiquer, au lieu de l'aider à redresser la baraque nationale. Parvenue au pouvoir, la gauche s'indigne de ne pas obtenir le soutien des détenteurs de capitaux. Pas plus l'une que l'autre n'ont finalement su maîtriser l'événement, l'infléchir ou lui imposer de nouvelles orientations, Alfred Sauvy note avec justesse que cette période — la seule sans doute de l'histoire contemporaine où le revenu national ait baissé durablement, guerres exceptées — reste la plus triste de notre économie; par ses résultats comme par son incohérence.

Aujourd'hui, la droite sait un peu mieux qu'autrefois résister à la dépression et ne considère plus la déflation comme le remède unique aux déséquilibres économiques. La gauche sait-elle réaliser l'expansion sans inflation? Les expériences de 1945 et de 1956 ne l'ont guère montré, c'est le moins qu'on puisse dire. Que fait-elle pour se préparer sereinement à un nouvel exercice du pouvoir, en particulier pour résister aux contre-attaques que le "mur d'argent", si souvent dénoncé mais moins fréquemment analysé, ne manquera pas de déclencher contre sa gestion? La libération européenne et la libération mondiale des échanges compliquent au demeurant les opérations de ce point de vue; s'en est-on bien aperçu?

Le livre d'Alfred Sauvy jouerait un rôle très positif s'il orientait les nouvelles générations politiques à ne pas tomber dans le travers des équipes anciennes qui, de droite comme de gauche, ont régulièrement sous-estimé les difficultés de leur tâche, et, faute de s'être suffisamment préparées à l'action, n'ont pas su tenir leurs promesses.

(1) "Histoire économique de la France entre les deux guerres (1918-1939)", Fayard, 328 pages, 45 F.  
(2) L'Initiative de l'Office du blé et les nationalisations de la Banque de France et des industries d'armement.

## Pour une véritable politique agricole

par Vincent Prince

Le mémoire que l'Union catholique des cultivateurs a présenté, mercredi, au gouvernement du Québec, est un document dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est impressionnant pour le profane que nous sommes. On y sent partout une très grande ouverture au progrès qui ne fait pourtant jamais perdre à nos cultivateurs le sens inné des réalités.

Ainsi, ces cultivateurs n'oublient pas un seul instant qu'ils sont membres de la grande société québécoise et qu'ils sont tributaires du climat social et économique qui y prévaut. Il ne faut donc pas s'étonner de les voir s'inquiéter du ralentissement économique actuel et des politiques d'austérité qu'il commande. Ces politiques d'austérité, soulignent-ils, risquent de compromettre la situation délicate de l'agriculture dont l'endettement est considérable.

Il ne faudrait pas non plus, disent-ils, que les mesures d'austérité viennent freiner l'évolution scolaire dans la province. L'éducation constitue un des éléments essentiels à l'amélioration du sort de la classe agricole. Cette même classe serait aussi plus durement atteinte que toute autre par un retard indu à mettre en vigueur un régime complet et universel d'assurance-maladie. Le cultivateur étant son propre employeur, il doit payer seul le prix entier des primes d'assurance. Il n'en a pas souvent les moyens financiers.

D'autre part, également, le cultivateur est aussi nationaliste que n'importe quel citoyen québécois. Les questions constitutionnelles ne le laissent pas indifférent. Il approuve l'attitude prise à cet égard par son gouvernement. Pourtant, il ne peut oublier qu'il est aux prises avec des problèmes urgents de pain quotidien. Il réclame à bon droit que les autorités provinciales ne consacrent pas toutes leurs énergies au domaine constitutionnel mais qu'elles en gardent pour faire progresser la province dans les autres secteurs.

Mais, comme il se doit, c'est à l'amélioration des conditions de l'agriculture elle-même que l'U.C.C. s'intéresse d'abord. Ces conditions ne sont pas aussi bonnes qu'on le souhaiterait. Loin de là! L'assurance-récolte votée récemment est une innovation heureuse, de même que la décentralisation et la régionalisation de l'action du ministère de l'agriculture et de la colonisation, mais ce qui compte ce sont les politiques positives qu'on pourrait ou devrait appliquer. Celles qu'on connaît présentement n'ont certainement pas donné les résultats attendus.

**Un point de départ**

L'une des meilleures preuves de leur échec c'est que, en dépit des millions dépensés, le nombre des cultivateurs n'a cessé de diminuer, sans que soit sensiblement amélioré le sort de ceux qui partent ou de ceux qui restent. Il y a un manque de coordination quelque part.

L'U.C.C. est d'avis qu'il faut, au point de départ, admettre que l'agriculture est essentielle à la croissance de l'économie provinciale. Des que l'on accepte ce postulat, il faut reconnaître que l'agriculture doit être non seulement maintenue mais développée.

En d'autres termes, ce qui s'impose en premier lieu c'est que le gouvernement décide qu'un secteur agricole dynamique est essentiel à la prospérité générale de la province. C'est l'option de base à faire.

**Type d'exploitation**

Cette première option étant prise, il faut aussitôt faire un choix non moins fondamental: celui du type d'exploitation qui pourra le mieux convenir à ce secteur.

Pour l'U.C.C. c'est celui de l'entreprise moyenne. Si la petite entreprise n'est plus à conseiller, le gigantisme est également à éviter. En l'heure actuelle, la mode, en certains milieux, est à ce qu'on appelle l'"intégration verticale en agriculture". Il s'agit d'un système où des entreprises coordonnent entre elles certaines activités de la mise en marché et même de la mise en exploitation. La formule, reconnaît l'U.C.C., a présenté certains avantages. Notamment, elle a aidé à stimuler l'adoption plus rapide de techniques évoluées; elle a permis à des producteurs d'augmenter leur échelle de production ou de mettre sur pied des entreprises agricoles supplémentaires en leur permettant de se procurer les ressources financières nécessaires à la production. Mais les inconvénients ont été plus nombreux encore.

Le principal de ces inconvénients a été d'amoinrir considérablement "le rôle du cultivateur en tant que gérant sur sa propre ferme". Dans la forme la plus néfaste de l'intégration, l'agriculture à forfait, le cultivateur est même devenu un simple employé sur sa ferme. Selon le rapport Biggs, que cite l'U.C.C., l'intégration verticale ne saurait non plus se traduire par de véritables avantages pour le consommateur. "Il faut se rappeler, dit ce rapport, que les grandes corporations peuvent être prêtes à produire et à vendre

certaines articles à un prix inférieur au coût de production. Ceci empêchera les petits fabricants de continuer à produire. Lorsque cette concurrence indésirable a été supprimée, les prix peuvent être remontés pour rattraper le temps perdu.

Le même rapport Biggs constate d'ailleurs que les grandes entreprises ne sont pas les plus rentables. Dans une entreprise les profits baissent quand on dépasse une capitalisation de \$50.000. Ce phénomène est encore plus marqué quand les capitaux engagés dépassent \$100.000.

En somme, c'est l'entreprise moyenne qui est le mieux en mesure d'assurer la rentabilité de l'exploitation agricole. Une entreprise moyenne dirigée par des vrais cultivateurs, non par des spéculateurs qui sont intéressés à contrôler et le sol et les produits. Ce genre d'entreprises, favorisé par certaines politiques bien précises, peut donner les mêmes avantages que l'intégration sans les graves inconvénients que celle-ci comporte. Et surtout, il aurait le mérite d'obliger chacun à rester dans son propre domaine.

**Les vrais cultivateurs**

En somme, l'U.C.C. veut qu'on laisse l'agriculture aux vrais cultivateurs et que la politique agricole du gouvernement soit d'abord conçue en fonction de ces derniers. Pour ceux-ci, elle répète qu'elle veut un système de formation professionnelle sans la lune qui les prépare à devenir des experts dans leur domaine. Mais elle demande surtout qu'on leur fournisse les outils appropriés pour mettre leurs fermes en valeur.

En tête de liste des réclamations, l'U.C.C. souligne d'abord, à bon droit, qu'il faut "un investissement massif dans l'amélioration des sols et un crédit répondant vraiment aux besoins en vue de la constitution d'unités agricoles rentables".

Au sujet de la consolidation des fermes (avec transfert ordonné de celles-ci d'une génération à l'autre) l'U.C.C. suggère la création d'une institution à caractère semi-public, "dotée de certains pouvoirs et intervenant au besoin dans les transactions foncières

pour prévenir la mainmise sur les terres cultivables par des spéculateurs ou de grosses sociétés industrielles".

Mais, toujours selon l'U.C.C., il faut surplomber et avant tout, un grand plan de développement pour l'agriculture: "plan de production agricole avec objectifs provinciaux et régionaux de production pour chaque production agricole importante, études sur l'utilisation économique des sols dans les diverses régions et sur les débouchés possibles pour les différents produits agricoles et collaboration de tous les principaux intéressés en vue de l'adoption des mesures pour inciter les cultivateurs à réaliser le plan général établi". Le tout, dit le mémoire, "nécessite un véritable programme de recherches qui fait terriblement défaut au Québec".

Il est bien difficile de ne pas souscrire à pareil programme. D'autant plus que, en le préconisant, les cultivateurs démontrent qu'ils n'attendent pas tout de l'Etat — celui-ci devra sans doute continuer à accorder des subsides à la production ou à la consommation, car il n'est pas d'agriculture qui puisse vivre autrement — mais qu'ils sont prêts à se discipliner eux-mêmes. C'est sûrement là la plus grande preuve de leur sincérité.

**A propos d'indiscrétions**

M. Claude Ryan,

Dans votre bloc notes du 13 février, intitulé "L'art d'empoisonner certaines questions", vous déploriez le fait que La Presse ait publié dans son édition du 10 février des indiscrétions au sujet du rapport d'un comité d'étude des subventions aux universités. On y faisait état, en particulier, de la part considérable qui semblait devoir être accordée à McGill.

Je ne me souviens pas d'une pareille attitude de votre part alors que Sept-Jours, de même que certains journaux de Toronto firent état de luites qui leur avaient été communiquées quelques semaines avant la publication du premier volume de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Raymond Masson  
Montréal, 13 février 1968

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOUASSA LE 10 JANVIER 1900  
Claude RYAN     André LAURENDEAU  
Directeur     Rédacteur en chef  
Rédacteur en chef adjoint, Paul SAURIOL  
Directeur de l'information, Jean FRANCOEUR  
Trésorier, Arthur LÉFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bdlières: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

# La controverse autour du bill C-186

lettres

Pour des noms plus savoureux

Le CTC

## "La plus criante expression de sectarisme politique"

Mardi et mercredi, les 13 et 14 février, le Congrès du travail du Canada et la Confédération des syndicats nationaux soumettaient tour à tour au cabinet fédéral leur mémoire annuel. A cette occasion, chaque centrale a pris fermement position au sujet du bill C-186, portant sur la délimitation des unités de négociation et la procédure d'accréditation au Conseil des relations ouvrières.

Mardi et mercredi, les 13 et 14 février, le Congrès du travail du Canada et la Confédération des syndicats nationaux soumettaient tour à tour au cabinet fédéral leur mémoire annuel. A cette occasion, chaque centrale a pris fermement position au sujet du bill C-186, portant sur la délimitation des unités de négociation et la procédure d'accréditation au Conseil des relations ouvrières.

On peut s'interroger sur l'a-propos d'avoir présenté le Bill C-186 sinon sur d'autres aspects. C'est, à n'en pas douter, une erreur de jugement que d'anticiper sur le rapport de l'équipe spéciale et de présenter quelques modifications à une loi qui constitue le fondement même des relations patronales-syndicales dans le domaine fédéral. La présentation de ce projet de loi va cependant beaucoup plus loin. C'est à notre avis, la plus criante expression de sectarisme politique que nous ayons jamais vue. Nous n'avons jamais vu un gouvernement céder, de façon aussi évidente, aux pressions d'intérêts sectaires, et pour des motifs aussi spécieux que les raisons invoquées par deux de vos ministres à la Chambre des communes, à l'étape de la première lecture de ce bill.

Nous ne saurions être trop catégoriques à ce sujet. Le Bill C-186 n'est rien d'autre qu'une concession faite à la Confédération des syndicats nationaux. C'est une réponse à la demande de cette centrale syndicale, qui réclame

des privilèges et avantages spéciaux que ni ses effectifs ni son statut ne sauraient justifier. N'étant qu'un expédient politique destiné à apaiser la CSN, ce bill fait injure à tout ce qu'il y a de positif et de constructif dans la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Comme les raisons mises de l'avant pour le défendre, le bill porte atteinte à l'intégrité des membres du Conseil canadien des relations ouvrières. Il crée une impression absolument fautive relativement à l'application de la loi et au fardeau de travail qu'elle impose au Conseil. Il trompe le public sur la façon dont le Conseil s'est acquitté de ses fonctions et sur sa probité même. C'est donc une mauvaise loi, malveillante par l'esprit et fautive dans ses fins.

Dans certains milieux, on a essayé de rattacher les amendements proposés au bilinguisme et au biculturalisme. Nous protestons contre le fait que notre attitude vis-à-vis du projet de loi soit interprétée comme une attaque contre le bilinguisme. Un des deux représentants que le Congrès a désignés au sein du Conseil est francophone, et nous avons toujours préconisé le droit d'utiliser les deux langues devant le Conseil. S'il existe un problème à cet égard, c'est bien votre Gouvernement qui l'a fait

naître. Tout ce qu'il faut, c'est que soient désignées à certains des postes existants des personnes bilingues. Il n'est pas nécessaire de modifier la loi pour mieux reconnaître le bilinguisme.

Loin de nous l'intention de nier qu'il y ait rivalité entre le Congrès du Travail du Canada et la Confédération des syndicats nationaux. Nous le regrettons, mais le fait n'en existe pas moins. En supposant, comme nous sommes prêts à le concéder, que les deux groupements aient droit à une représentation au sein de tribunaux publics comme le Conseil canadien des relations ouvrières nous ne sommes pas prêts à admettre qu'ils doivent être traités en égaux, car il est absolument incontestable qu'ils ne le sont pas. Le Congrès du Travail du Canada représente environ 1,500,000 membres, chiffre que vos propres statistiques confirment. La Confédération des syndicats nationaux compte tout au plus 250,000 membres. Même si la CSN recrute ses membres presque exclusivement dans le Québec elle en a moins dans cette province que le Congrès du Travail du Canada. Prétendre que la CSN doit avoir une représentation égale à celle du Congrès au sein du Conseil canadien des relations ouvrières, c'est nier le principe même de l'égalité de représentation. Toutefois, ce n'est pas pour

des seuls motifs institutionnels que nous nous opposons au Bill C-186. Ses répercussions, dans les négociations collectives et les relations patronales-syndicales, sont beaucoup plus profondes, à notre avis, que ses effets sur le statut du Congrès. Cette loi menace très sérieusement les structures de négociation collective déjà établies. La possibilité de fragmenter des unités nationales de négociation constitue une menace réelle aux rapports ordonnés qui existent dans diverses industries relevant de la juridiction fédérale. Elle risque d'instaurer une formule régionale de négociation collective là où elle est déjà établie à l'échelle du pays. La loi accentuera les écarts de niveau de vie, freinera la mobilité, enlèvera des possibilités d'avancement à des travailleurs qui y ont aujourd'hui accès grâce à des conventions collectives d'envergure nationale. C'est du coup ouvrir la porte à une multiplication des différends du travail car, si cette loi est adoptée, il y aura un plus grand nombre d'agents négociateurs et partant plus d'occasions de conflits. Si, en tant que gouvernement, vous avez à cœur la paix industrielle, ce n'est certes pas le Bill C-186 qui l'assurera. Une loi aussi mal conçue n'aurait jamais dû être présentée. Nous vous supplions de la retirer avant qu'elle cause tout le tort qu'elle est susceptible de causer.

Par l'entremise de votre journal, je m'empresse d'offrir mes félicitations au conseil municipal de Sainte-Rose-du-Déjolis, et en définitive aux membres de la Commission de géographie de Québec, qui ont obtenu, grâce à un récent arrêté ministériel, le changement de nom sollicité depuis longtemps. Le nom Degelis qui a été adopté est charmant, savoureux et bien caractéristique des appellations d'origine canadienne que portent heureusement certaines de nos municipalités rurales, telles que: Yamachiche, les Escoumins, Trois-Pistoles, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Mégantic, Pincourt, Gros-Morne, Percé, etc.

Malheureusement, il y a une ombre au tableau. J'aurais beaucoup préféré que le nom officiel de la localité récemment rebaptisée, ait reçu lors de son second baptême le nom de Dégelis tout court. Pourquoi faut-il que tant de nos petites villes et villages portent des noms de saints auxquels on a accolé un autre nom souvent d'origine anglaise ou d'intérêt local? Ce qui

forme la plupart du temps un assemblage baroque, hirsute, prêtant au ridicule. Et je cite: St-Victor-de-Tring, St-Gabriel-de-Brandon, Ste-Pudentienne-de-Hemmingford, St-Paul-d'Abbotsford, Ste-Emilie-de-l'Énergie, St-Vital-de-Lambton, St-Hippolyte-de-Kilkenny, etc.

Je comprends qu'au début de la colonie, c'est la paroisse qui était tout d'abord érigée canoniquement portant évidemment un nom de saint, et plus tard, au moment de l'érection civile, on y adjoignait un nom soit anglais ou de couleur locale pour la différencier des autres localités portant le même nom patronymique. Combien de douzaines de Ste-Anne, de St-Thomas, de St-Pierre et de St-Jean avons-nous dans la province? De quoi en étourdissant les fonctionnaires des postes de sa Majesté, et à déjouer parfois les meilleures tactiques des créanciers et des enquêteurs auprès des bénéficiaires des allocations sociales.

Certains conseils municipaux ont modifié récemment les noms de leurs petits patelin sans fai-

re une trop grande dépense d'imagination en ajoutant tout simplement le mot "ville" à un nom déjà connu. Et c'est ainsi qu'on a eu Daveluyville, appellation fort harmonieuse, je l'avoue, mais qui exige toute une gymnastique labiale pour devenir intelligible. Et puis on a créé récemment cette anomalie, à mon sens, qui s'appelle Beaufortville. N'est-ce pas affreux d'avoir accolé le mot "ville" à ce beau nom de Beaufort qui désigne une de nos localités les plus anciennes et les plus connues de notre petite histoire.

On n'en finirait plus si on entreprenait de signaler tous les manques de goût et les contresens qui se retrouvent dans la nomenclature des municipalités de notre province. C'est un travail qui pourrait tout de même être fait par la Commission de géographie du Québec, surtout en ce moment où il est question plus que jamais de redonner un visage français à notre coin de pays dont nous sommes si fiers.

FLORENCE F. MARTEL  
Montréal, 18 janvier 1968

### L'anglais aux Postes

Dernièrement la tv et les manchettes des journaux, faisaient grand état d'un accroissement au bilinguisme dans les services postaux. Je suis facteur de métier. Inutile de dire que je suis bien au courant des opérations postales, pardon des services postaux de sa majesté... de plus je fais la navette entre les différentes succursales de l'île de Montréal. Pour une fois dans ma vie j'ai pu juger de l'ignorance téméraire et de l'incompétence de certains journaux et de certains amateurs de télévision, du moins en ce qui concerne les rouages des postes.

(...) Je me demande comment on a pu choisir cet accroissement de bilinguisme, lorsque "les formules bilingues" mises à part,

tout ce qui s'écrit aux postes est truffé d'anglais. Tous les facteurs et tous les commis (à quelques rares exceptions près) emploient des formules anglaises dans les entretiens, les lettres et les colis. Exemple: pour un appel, voyez: call for - démenagé: moved - inconnu: unknown - pas de tel numéro: no such number - etc.

Les formules anglaises sont plus courantes... plus connues ou...? Pourtant tous les facteurs de l'île sont de bons Canadiens français.

Des ordres arrivent du bureau central les jours de mauvais temps: "Vous allez sortir 'straight' ou 'back a back' ce

matin", pas de correspondance en français.

Un autre petit fait est mille, depuis quelque temps la plupart des succursales postales ont été dotées de haut-parleur et de radio pour agrémenter les heures du matin, à toutes les stations, je dis bien à toutes, la radio est gelée au poste anglais.

Nos Canadiens français avertis-his honte de leur langue? Snobisme? Une classe de "purs assimiles"?

Une fois j'ai remarqué le sourire narquois d'un facteur devant une lettre où se lisait ma formule française. Mais je continue à n'en pas rater une.

L.D.

Montréal, 18 janvier 1968.

### Un immigrant en quête d'emploi

M. le rédacteur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants. J'étais à Genève. Je fus séduit par la propagande faite par le consulat canadien pour attirer les immigrants vers ce beau pays et aussi par la prestigieuse exposition universelle. Après tout, qu'avais-je à perdre?

J'avais tous les atouts pour réussir mon installation au Canada. Je suis âgé de 25 ans, célibataire, ingénieur diplômé de l'École technique supérieure de Genève en électrotechnique et électronique. J'ai atterri à Montréal avec tous les espoirs et l'enthousiasme voulus. Je me rends d'abord vers les centres de main-d'œuvre du Canada. Beaucoup de baratin de la part

de ces fonctionnaires, mais jamais de travail soi-disant parce que je ne suis pas bilingue. Je me suis mis à apprendre l'anglais et à chercher du travail dans les différentes manufactures.

La réponse est la même: "nous regrettons, le personnel est au complet" ou "vous n'avez pas d'expérience". J'ai demandé alors des postes subalternes. On bien je suis trop fort pour ces postes ou je n'ai pas la qualification voulue. Le seul emploi que j'ai pu trouver en fut un de portier temporaire dans un cinéma et il n'a duré qu'une semaine.

Cette situation dure depuis sept mois. Je suis découragé et à bout de nerf. Heureusement que je reçois \$30 par semaine de la part du bureau de l'immi-

gration, cela me permet de ne pas crever de faim.

Je suis venu au Canada pour travailler, avoir une vie digne et honorable. Je suis réduit, à mon âge et avec mes connaissances, à être à la charge du gouvernement. Cette situation va-t-elle durer encore? Je n'en peux plus. Je me demande, M. le rédacteur, quelle est exactement la politique du gouvernement au point de vue immigration. Amène-t-elle des immigrants spécialisés pour les laisser sans travail? Je persiste à croire que le Canada est un beau pays, très industrialisé, qui pourrait se développer davantage si ses chefs d'entreprise faisaient un peu confiance aux nouveaux immigrants.

ELYAKAMAL CHOKROLLAH  
Montréal, 5 février 1968.

La CSN

## Le gouvernement a pris là une "décision courageuse"

La CSN félicite le gouvernement fédéral de la décision courageuse qu'il a prise en soumettant à la Chambre des Communes ce projet de loi. Le projet de loi C-186, en modifiant certaines dispositions de la loi fédérale des relations industrielles, corrige une erreur et une injustice commises par le Conseil canadien des relations ouvrières (CCRO). En effet, il précise la définition des unités de négociations de

manière à protéger efficacement la liberté d'association et accorde au CCRO de nouveaux pouvoirs susceptibles de garantir cette liberté.

Les employés de Radio-Canada, pour leur part, ont attendu près de trois ans avant que le CCRO se décide à révoquer le certificat de reconnaissance syndicale d'un syndicat américain rejeté péremptoirement par les employés: IATSE. La preuve avait

été faite à maintes reprises qu'ils ne voulaient plus être représentés par ce syndicat.

Le dernier vote, pris sous l'autorité du Conseil, avait révélé qu'environ 80 employés seulement sur un total d'un peu plus de 1700 favorisaient IATSE. Mais les employés attendent toujours, à Montréal principalement, qu'une liberté syndicale réelle soit enfin permise et qu'ils puissent véritable-

ment se donner les syndicats de leur choix.

En dépit des rumeurs qui circulent, la CSN espère que le projet de loi C-186 ne restera pas indéfiniment devant le comité de la Chambre des Communes chargé de l'étudier et d'entendre les intéressés. La CSN soumettra à ce comité un mémoire exposant en détail son point de vue sur ce projet de loi.

La CSN estime injuste et abusive la campagne menée à travers le pays contre ce projet de loi par le Congrès du Travail du Canada. Le CTC existe déjà des unités régionales, notamment à Terre-Neuve, et que ces unités touchent les cheminots, c'est-à-dire des travailleurs itinérants. Les unités régionales peuvent, à plus forte raison, être considérées comme appropriées lorsqu'il s'agit de travailleurs qui exercent leurs activités en permanence dans une même région.

Nous ne saurions trop insister pour que le gouvernement maintienne la politique qu'il s'est tracée dans le dit projet de loi. Jamais nous n'accepterons qu'une centrale syndicale soit à ce point compromise avec le syndicalisme américain qu'elle prétende imposer par une contrainte légale à des groupes de travailleurs quel-que syndicat que ce soit et encore moins des syndicats importés d'outre-frontière. Nous

n'entendons pas que l'impérialisme syndical américain force ainsi les portes de notre territoire et devienne si ambitieux qu'il sacrifie la liberté d'association, la liberté syndicale tout court, aux appétits de certains syndicats désireux d'engouffrer en leur sein le plus grand nombre de cotisants possible au mépris de la liberté de choix et de l'efficacité syndicale elle-même. L'efficacité d'un syndicat est loin de découler de son gigantisme; au contraire, elle dépend bien plutôt de son militantisme, qui est fonction de la liberté de la base et de la cohésion de cette dernière. Notre raisonnement est d'ailleurs le même, qu'il s'agisse de syndicats canadiens ou de syndicats américains. Le principe que nous défendons avec la dernière énergie, c'est celui de la liberté. Tout le monde sait, au Canada, à l'heure actuelle, que des groupes dont l'importance va jusqu'à une proportion approchant de la moitié des effectifs à considérer, se trouvaient et se trouvent encore pré-déterminés à se faire représenter par des syndicats qu'ils n'ont pas choisis et qu'ils subissent d'ailleurs depuis trop longtemps.

Nous appuyons donc avec force le projet de loi C-186 et nous estimons que son rejet, loin de rétablir une situation, l'aggraverait au contraire au-delà de toute mesure et serait très lourd de conséquences.

lettres

### Justice mathématique et pouvoir réel

MM. Smallwood et Trudeau ont bien raison. Quelle sauvegarde pour la société canadienne-française, quelle garantie d'égalité que ces 75 députés du Québec qui siègent dans une assemblée fédérale de plus de 265 membres!

Tout est préservé, ce fier bataillon de députés et les 5 ou 6 ministres auxquels nous donne droit notre proportion numérique. L'emporteront toujours dans les décisions importantes engageant notre avenir collectif, ils sont là, aux principaux pos-

tes de commande de cette immense machine canadienne qu'ils dirigent d'une main assurée dans le sens de l'épanouissement d'une vie française authentique et vigoureuse en terre canadienne.

Tout est le plus normal dans le plus normal des mondes. Quel cauchemar artificiel que cette crise dont a parlé M. Pearson! C'est bien exact: les Québécois sont si turbulents parce qu'ils ne se sentent pas chez eux en Alberta.

GILLES COLPRON  
Ottawa, 7 février 1968.

### La représentativité de M. Trudeau

M. Pierre Elliott Trudeau a déclaré à la Conférence d'Ottawa: "Les Canadiens français ont des représentants à Ottawa, je suis moi-même Canadien français." Ca ne paraissait pas évidemment et il fut obligé de le préciser.

M. Trudeau représente Mont-Royal à Ottawa, et tous savent que "Clôtureville" est un quartier anglophone. M. Trudeau est donc très très peu représentatif de l'élément canadien-français. Une autre constatation, Mont-Royal

est la circonscription fédérale la plus séparatiste qui soit, il y a même une célèbre clôture pour la séparer des autres.

Pourtant M. Trudeau se dit anti-séparatiste. Encore là il est très peu représentatif. A moins qu'il existe un bon et un mauvais séparatisme. Il serait parmi les bons, je suppose.

Au fait, qui représente-t-il au juste? "That is the question". Hamlet, prince du Québec libre.  
JULES LEBEAU  
Montréal, 9 février 1968.

## MONTROSE

### VENTE DE NOUVEAUX DISQUES BARCLAY

12" MICROSILLON

Reg. \$4.98

Mono - Stéréo

\$3.99 Spécial



### HUGUES AUFRAY

Je ne pourrai t'oublier tout à jamais - Prière pour un spectacle - Le calendrier de fabre d'églantine - Si j'étais capitaine - La garbarde - Si Dieu nous en donne le temps - Et si moi je ne veux pas - L'ancien - Pauvre Martin - Le marin et la Sainte Vierge.

NO B-8001



### JEAN FERRAT

Cuba si - Mourir au soleil - Excuse-moi - Prusinic - A Santiago - Ce qu'on est bien mon amour - Les guerilleros - Au point du jour - Pauvres petits C... - Indien.

NO B-8002



### CHARLES AZNAVOUR

Emmenez-moi - Éteins la lumière - Adieu - Un jour un jour - Les vertes années - Je reviens Fanny - Yerushalaim - Entre nous - J'aimerais - Il te faudra bien revenir - Au voleur - Tout s'en va.

NO B-8000

VALABLE JUSQU'AU 29 FÉVRIER

## MONTROSE

3162 est, Bélanger  
Montréal 36

RA. 9-2833

LE MAGASIN SERA OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 6.00 P.M. SAUF JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9.30 P.M.

## MONTROSE

### VENTE DE NOUVEAUX DISQUES PHILIPS

12" MICROSILLON

Reg. \$4.98

Mono - Stéréo

\$3.99 Spécial



### NANA MOUSKOURI

Telalima - Mon gentil pêcheur - La dernière rose de l'été - To fegari ine kakkino - Le jour où la colombe - Adieu Angelina - Celui que j'aime - Irène - Guantanamo - L'enfant au tambour - Au cœur de septembre - Le temps des cerises - etc...

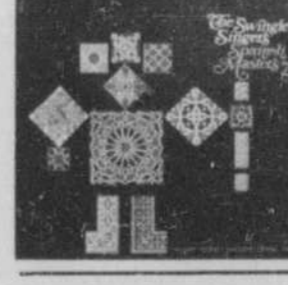
No 885-527



### FÉLIX LECLERC

La Gaspésie - Passage de l'ourde - L'écharpe - Une valse - Les moutons sur la rivière - La vie - Errances - Do ré mi - Blues pour Pinky - Variations sur le verbe donner - Zigane.

No 844-717



### LES SWINGLE SINGERS

CHANTE: CONCERTO DE ARANJUEZ Romanza andaluz - Rondella aragonesa - Tango in D major - Granada - Sevilla - Spanish romance - Tango in A minor - Sonata in D major - Andaluza.

PHS 600-261

VALABLE JUSQU'AU 29 FÉVRIER

## MONTROSE

3162 est, Bélanger  
Montréal 36

RA. 9-2833

LE MAGASIN SERA OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 6.00 P.M. SAUF JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9.30 P.M.

**Le rapport Gordon-Watkins**

**Les points saillants du rapport**

- Le comité Gordon-Watkins sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne recommande dans son rapport la création d'une agence spéciale, qui ferait directement rapport à un ministre de la couronne, et qui serait chargée de la coordination des politiques canadiennes intéressant les firmes multinationales.
- L'extra-territorialité**  
● Le comité soutient que de par l'importance des investissements directs étrangers au pays, de l'importance du pouvoir politique et économique aux États-Unis et de l'application extraterritoriale de certaines lois américaines, "la propriété américaine dans l'industrie canadienne tend à accroître la mesure dans laquelle les autorités canadiennes deviennent des instruments de la politique américaine".  
● Pour y remédier, il suggère au gouvernement central de parer des initiatives internationales quant à la ligne de conduite qu'il convient d'adopter à l'égard des entreprises multinationales, "même s'il semble douteux que l'on puisse obtenir des résultats à brève échéance".  
● Afin de limiter l'application au pays de la législation américaine sur le commerce, le comité recommande l'établissement d'une agence gouvernementale d'exportation qui verrait à l'exécution de commandes en provenance de l'étranger lorsqu'elles ne vont pas à l'encontre de la législation ou de la politique canadienne.  
● Il conviendrait d'évaluer le coût du retrait des concessions spéciales accordées par les États-Unis au Canada à cet égard et d'élaborer de nouvelles stratégies lui permettant, le cas échéant, de continuer à se développer.  
● Le Canada devrait mettre en place lui-même un appareil de contrôle et de directives s'appliquant aux transactions internationales de ses entreprises, afin de pouvoir contrôler, s'il y a lieu, les effets des mesures que les États-Unis peuvent adopter pour équilibrer leurs paiements extérieurs.  
● Afin de limiter l'application extraterritoriale de la législation anti-trust américaine, le gouvernement central pourrait interdire le déplacement, en raison d'une injonction émise par un tribunal étranger, des dossiers commerciaux des maisons d'affaires qui tombent sous la juridiction fédérale.  
● Dans un même ordre d'idée, le gouvernement pourrait interdire aux firmes établies au pays de se soumettre aux injonctions, décrets ou jugements prononcés à l'étranger en vertu de lois anti-trust étrangères.  
● On devrait essayer d'obtenir plus d'information sur l'impact réel de la législation anti-trust américaine au Canada, particulièrement sur les décisions des filiales américaines affiliées à la vente d'actions à des Canadiens, aux exportations et à la coopération avec un concurrent de la société-mère, quand la législation canadienne ne s'y oppose pas.  
● Le comité estime que la présence d'actionnaires minoritaires dans les entreprises canadiennes qui seraient sans cela entièrement la propriété d'une société étrangère ferait de la filiale une entité plus différente et plus indépendante et faciliterait la décentralisation du processus de décision au sein de l'entreprise multinationale. Il recommande à cet effet l'octroi d'incitations, surtout fiscales.
- Participation canadienne**  
● Le comité estime que les gouvernements devraient recourir à la fiscalité pour s'assurer que les Canadiens retirent le maximum de pro-

- **ts de l'investissement direct étranger.**  
● Il est très favorable à l'établissement de la Corporation de développement du Canada qui, en mobilisant le capital de gestion disponible et en suscitant la formation de consortiums industriels privés, réduirait l'attrait qu'exerce le capital-actions des entreprises étrangères sur les épargnants canadiens.  
● Dans le but de permettre aux trusts de placement de devenir une source plus importante de capital de risque, on recommande qu'il leur soit permis d'acheter leurs propres actions et qu'on leur reconnaisse le droit de distribuer des gains de capital sans encourir de peine.  
● Le comité suggère aussi que des "secteurs-clés" — institutions financières, moyens d'information et peut-être les "industries qui sont à l'avant-garde des changements scientifiques et technologiques" — soient plus ou moins réservés à l'entreprise nationale, ou du moins fasse l'objet d'une vigilance particulière en ce qui a trait au contrôle par des intérêts étrangers.
- Concurrence et efficacité**  
● Afin d'accroître le degré de concurrence au sein de l'économie canadienne, le comité recommande la révision des lois anti-trust et leur application rigoureuse, sans égard à la nationalité des propriétaires d'entreprises.  
● La nouvelle législation anti-trust devrait tenir compte davantage des données indiquant qu'il y a effectivement monopole ou oligopole et des conclusions de l'analyse économique sur les effets néfastes de ces structures de marché, plutôt que des seuls éléments de preuves admis à l'heure actuelle par le code criminel.  
● Le ministère de l'Industrie devrait disposer de moyens plus importants, qui lui permettraient de continuer d'inspirer et de planifier la rationalisation des industries canadiennes, particulièrement en favorisant les fusions d'entreprises suboptimales.  
● Le gouvernement devrait réviser la structure de ses tarifs douaniers et se faire une obligation de poursuivre la négociation de réductions tarifaires multilatérales, en prenant soin de mettre en place des "dispositifs spéciaux" afin d'endiguer les courants qui, en régime de libre-échange, emporteraient hors du pays le foyer des décisions économiques.  
● Le gouvernement devrait donner des stimulants à la recherche et à l'application de la recherche, et renforcer la liaison entre la recherche d'inspiration universitaire et celle d'inspiration industrielle.
- L'information**  
● Le comité affirme que l'information disponible à l'heure actuelle sur le fonctionnement des entreprises multinationales est nettement insuffisante et ne peut satisfaire les exigences de l'analyse économique et de la surveillance des entreprises par le gouvernement. Pour y remédier, il suggère des amendements à la loi des compagnies et à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.  
● Le comité recommande également que le B.F.S. recueille, sur une base confidentielle, des données sur les firmes étrangères et domestiques lui permettant de faire une analyse comparative de leur comportement.  
● De plus, le questionnaire afférent aux "principes directeurs" devrait être envoyé à toutes les grandes entreprises canadiennes, sans égard à la nationalité de leurs propriétaires; il devrait être obligatoire d'y répondre.

**Une pénurie de titres canadiens détourne une fraction croissante de l'épargne vers les E.-U.**

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le comité Gordon-Watkins a décelé une tendance inquiétante sur le marché du capital au Canada. Ces dernières années en effet, une fraction croissante de l'épargne canadienne s'est acheminée outre-frontière, soit pour racheter les actions des compagnies canadiennes détenues dans des portefeuilles étrangers, soit pour acheter des actions de compagnies américaines.

On a avancé diverses raisons, signale le comité, pour expliquer l'engouement très marqué des investisseurs canadiens pour les actions américaines:

- Un manque de "profondeur" du marché, qui rendrait difficiles pour les institutions l'achat et la vente en grosse quantité.
- Le manque de dynamisme sur le marché canadien alors que les placeurs de fonds se laissent de plus en plus attirer par les marchés grouillants d'activité comme celui de New York et par des actions en mouvement de croissance rapide, celles-ci plus nombreuses aux États-Unis.
- La moins grande sévérité des règlements canadiens relatifs aux valeurs mobilières et une moins grande di-

visualisation de renseignements par les compagnies canadiennes dont l'effet est de rendre les actions canadiennes moins attrayantes.

- Et des allégations à l'effet que le savoir-faire des Canadiens dans les opérations financières est déficient.

Mais la raison fondamentale, de l'avis du comité, c'est la pénurie de titres canadiens porteurs de droits de propriété — de capital-actions. Du côté de l'offre, ce n'est pas un problème nouveau; ce qui est nouveau, c'est l'accroissement très prononcé de la demande, en particulier celle des fonds mutuels et des caisses de retraite. De plus, cette pénurie ira en s'aggravant, à moins qu'une action ne soit rapidement entreprise. On estime à près de \$5 milliards l'augmentation de la demande d'actions par les fonds mutuels et les caisses de retraite de 1967 à 1970; si les tendances des dernières années devaient se maintenir, l'offre d'actions accuserait un déficit d'environ \$600 millions par an.

Pour que la demande projetée d'actions canadiennes par les institutions financières canadiennes et les individus puisse être satisfaite, soutient le comité, il faut qu'il y ait soit

un flux considérable de nouvelles émissions par des sociétés déjà existantes, c'est-à-dire, des compagnies qui ont actuellement le statut de sociétés privées, ou bien qu'il y ait accès aux actions américaines. Le véritable problème, conclut le rapport, c'est de savoir si ces fonds

consacrés à l'achat d'actions seront placés dans des titres canadiens ou dans des titres étrangers.

Il semblerait que la perspective la plus attrayante consisterait à offrir des stimulants aux plus grandes compagnies privées (dont les ac-

tifs sont de \$25 millions ou plus) pour les inciter à rendre disponibles au Canada leurs actions. Cette politique, conclut le comité, paraîtrait préférable à une autre solution possible qui consisterait à bloquer aux investisseurs canadiens l'accès au marché américain.

**Kierans appuie sur la nécessité pour les Canadiens d'investir davantage**

M. Eric Kierans a demandé que les Canadiens investissent davantage en vue de favoriser la croissance économique du Canada.

L'ancien président de la Fédération libérale du Québec, qui est candidat à la succession de M. Pearson comme chef du parti libéral fédéral, parlait devant les étudiants de l'université Sir George Williams.

M. Kierans a dit qu'au cours des années '20, quand la Grande-Bretagne "financièrement épuisée par les dépenses de la première guerre mondiale, commençait à réduire ses investissements au Canada, les Canadiens cherchaient plutôt à imiter les habitudes, en tant

que consommateurs, qui caractérisent nos voisins du sud au lieu d'investir dans l'activité industrielle du Canada".

"Les capitaux américains remplissent donc tout naturellement le vide ainsi créé", a-t-il dit.

"Après la seconde guerre mondiale, nous nous sommes passionnés davantage pour l'élaboration d'une 'welfare society' que pour le financement de notre propre croissance économique".

Encore une fois, les investisseurs américains ont comblé le vide.

Le "complexe colonial des Canadiens, qui nous a amenés à nous mettre à la recherche d'une nouvelle mère-patrie

chaque fois que la précédente nous laissait tomber, la France, puis la Grande-Bretagne, et maintenant les États-Unis, va devoir disparaître", a dit le député de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée législative.

"Le Canada ne résoudra ses problèmes, a dit M. Kierans, que s'il exige davantage de sa population et de ses richesses naturelles, qu'il fait appel à toutes les ressources de son économie, que s'il insiste sur la formation et l'éducation de ses citoyens les plus doués, que s'il améliore sa productivité, accroît ses travaux de recherches, raffine sa technologie et fait face au défi de la concurrence,

**Les firmes multinationales**

**Les fonctions de l'agence spéciale pour la coordination des politiques**

OTTAWA (De notre envoyé) — Le comité Gordon-Watkins, dont le rapport a été déposé hier aux Communes par le président du Conseil privé, recommande entre autres la création d'une agence spéciale chargée de la coordination des politiques intéressant les firmes multinationales.

Cette administration pourrait être rattachée au ministère de l'Industrie ou du Commerce. Elle serait investie des fonctions suivantes:

- 1- Recueillir les données nécessaires au maintien d'une surveillance sur les firmes qui appartiennent à des étrangers; effectuer en permanence des recherches sur la question de la propriété étrangère; transmettre des renseignements aux agences et ministères gouvernementaux en place, là où il se doit; plus spécifiquement encore, prendre en main l'emploi du questionnaire qui a servi lors du programme d'élaboration des principes directeurs, en le rendant obligatoire et opérationnel.
- 2- Scruter les ententes portant sur les sciences, et faciliter l'importation de la technologie étrangère avec un minimum de contraintes quant à son utilisation.
- 3- Scruter les ententes sur le partage des marchés à l'échelon international de même que des accords internationaux sur les décrets, et encourager les efforts d'incitation à l'exportation.

- 4- Favoriser les initiatives en vue d'une coopération inter-Etats sur les questions concernant la firme multinationale, tels les garanties apportées à l'investissement, le raccordement des politiques anti-trust et l'octroi de lettres patentes de statut international.

LA NOUVELLE DELHI (d'après l'AFP) — Dans le discours qu'il prononçait hier à la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement et qui constituait en quelque sorte son chant du cygne, puisqu'il sera remplacé bientôt par M. Robert McNamara, le président de la Banque mondiale, M. George Woods, a soutenu que les programmes bilatéraux d'aide au développement "visaient en premier lieu à bénéficier aux pays riches".

Ces derniers, a-t-il précisé, n'accordent une aide financière que dans la mesure où elle favorise leurs exportations ou les assure d'un appui diplomatique ou militaire. "Les pays développés, a-t-il

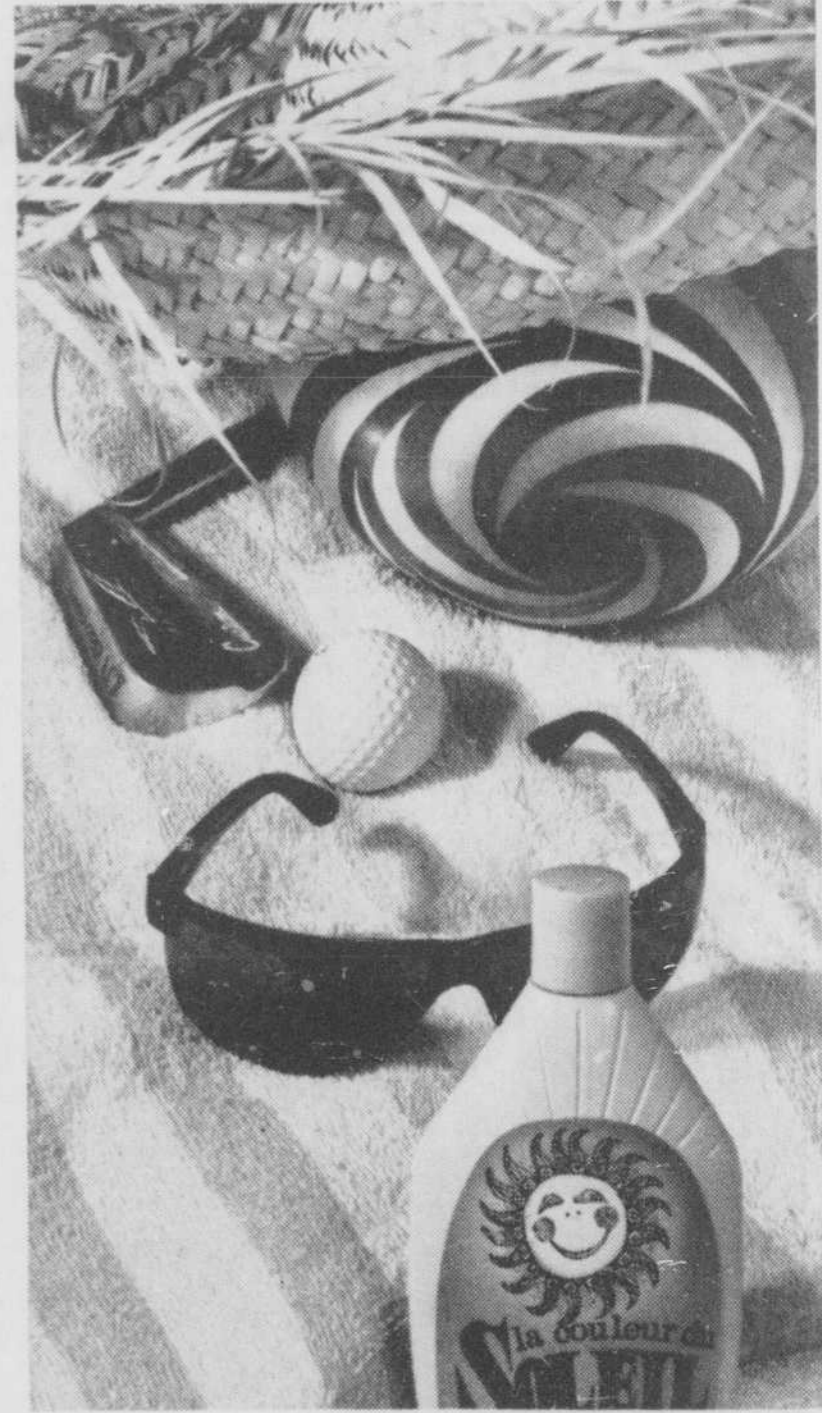
- 5- Scruter les méthodes de taxation dans le but de voir à ce que le Canada reçoive sa juste part des impôts versés par les firmes multinationales.
- 6- Faciliter l'entrée de nouvelles firmes multinationales.

poursuivi, fournissent une aide suffisamment importante pour irriter leurs nationaux, mais trop faible pour aider les pays sous-développés à accomplir de réels progrès économiques".

M. Woods n'a guère été plus tendre pour les dirigeants des pays sous-développés. S'il admet que beaucoup sont courageux et dévoués, plusieurs sont dévorés par des ambitions personnelles, gaspillent des fonds dans des dépenses imprudentes ou se laissent séduire par la vaine gloire des affrontements diplomatiques avec d'autres pays.

Quant aux organisations internationales, M. Woods leur a reproché de se perdre parfois en inutiles discours plutôt que de rechercher des idées.

**L'aide au développement profiterait surtout aux pays riches — G. Woods**



**laissez ça là**

Prenez le temps de vivre. Laissez là tous les tracas que vous cause l'hiver. N'apportez que votre joie de vivre et filez tout droit de Montréal vers la Floride par Air Canada. Allez vous prélasser sur les plages aux sables fins et vous baigner dans des eaux tièdes. Air Canada est la compagnie qui offre le plus grand nombre de vols quotidiens sans escale vers la Floride... deux vols quotidiens vers Miami et un autre vers Tampa. Aucun arrêt. Pas même à

**n'apportez que ceci**

New York ou ailleurs. Quand partez-vous? Profitez aussi des autres avantages que vous offre Air Canada: tarifs réduits pour familles, tarif "Excursion 21 jours", plan "Partez maintenant — payez plus tard". Evadez-vous vers la Floride sans escale par Air Canada. Aller-retour, tarif "Excursion 21 jours", classe économique, Montréal-Miami: \$164. Voyez votre agent de voyage ou appelez-nous à 931-4411.

**AIR CANADA**

Bureaux de vente des billets: Place Ville-Marie, 7116 rue St-Hubert et Place Bonaventure.



**JEUNES FILLES!  
JEUNES GENS!**



**DE MONTRÉAL  
ET LA RÉGION**

désireux de vous faire de l'argent de poche

**LE DEVOIR**

a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:

**ÎLE DE MONTRÉAL - RIVE SUD - VILLE DE LAVAL**

Communiquez sans tarder avec le:

**Service du tirage à 844-3361**

# 500 prêtres du diocèse réclament un concile

Au terme d'une session d'étude, quelque 500 prêtres du diocèse de Montréal ont demandé la tenue d'un concile diocésain.

Le curé de Saint-Germain d'Outremont, l'abbé Norbert Lacoste, qui présidait la session, a déclaré mercredi que, par un concile diocésain, l'Église de Montréal pourrait réfléchir de façon communautaire sur la mise en application, localement, des décisions du concile Vatican II, ainsi que sur les moyens communautaires de remplir sa mission dans la société montréalaise.

C'est au futur archevêque de Montréal que les prêtres demandent de convoquer en concile les catholiques romains, prêtres et laïcs, de façon à permettre à l'Église diocésaine de se redéfinir et de chercher comment faire pénétrer les valeurs chrétiennes et la foi dans les réalités terrestres.

Le problème de l'inadaptation de l'Église locale à la société nouvelle, pluraliste et sécularisée, a été mis en lumière dans toute son ampleur au cours de ces journées d'étude.

Notre Église, a dit pour sa part l'abbé Jacques Fournier, directeur de l'Office diocésain de catéchèse, a besoin de se situer plus clairement face aux changements de culture, de mentalité et de comportement. Il lui faudra dégager des pistes à longue échéance pour mettre en oeuvre une structure de dialogue et de relations entre les différents groupes.

Comme beaucoup de laïcs qui en ont déjà manifesté le désir, les prêtres perçoivent avec une plus grande lucidité le besoin de s'engager dans une recherche commune avec les laïcs.

S'ils désirent la participation des laïcs au concile diocésain, les prêtres n'ont pas déterminé quelle serait au juste cette présence.

Soulignons qu'au Canada, jusqu'ici, un seul diocèse a mis en marche un concile diocésain, soit celui de Sault-Sainte-Marie. Au niveau des conférences épiscopales, l'épiscopat de Hollande est pré-

sentement en réunion conciliaire.

Parlant à la fin de la session d'étude, l'administrateur apostolique du diocèse, Mgr Paul Grégoire, a déclaré qu'il ne pouvait pas décider de la convocation d'un concile, vu le caractère temporaire de la fonction qu'il remplit actuellement. Il a félicité les prêtres d'avoir eux-mêmes pris l'initiative de tenir leur session.

Il a souligné que les laïcs peuvent assumer un rôle pastoral dans la paroisse, mais qu'une certaine confusion règne encore concernant la définition de ce rôle. Devant l'insécurité et l'inquiétude manifestées par les prêtres, Mgr Grégoire s'est employé à dégager des signes d'espoir dans les initiatives actuelles prises dans le diocèse.

### Autres vœux

Les prêtres ont d'autre part formulé un grand nombre de vœux sur plusieurs sujets.

Ainsi, ils souhaitent que l'épiscopat multiplie ses interventions dans le genre de celle qu'ils ont faite récemment concernant l'avortement. Ils demandent une planification effective pour l'ensemble du diocèse en "régionalisant" le diocèse en fonction des besoins. A ce sujet, l'abbé Jacques Leclerc, directeur de l'Office diocésain des paroisses, a déclaré qu'on avait déjà commencé en fait à diviser le diocèse en régions, groupant les zones de même caractère démographique et ayant des besoins similaires.

Les prêtres demandent de plus qu'un homme un directeur du personnel à plein temps et constitué en autorité pour une région désignée, dont le rôle serait d'analyser les tâches et d'évaluer les hommes, selon des critères scientifiques, de façon que les prêtres soient nommés à des tâches qui conviennent à leur personnalité et à leur compétence.

Les prêtres souhaitent qu'on recherche une certaine "uniformité" dans la manière de poser les problèmes, sans nécessairement revenir à une "uniformité de rigidité," ni même tendre vers une "uniformité des solutions." Ce vœu concerne la recherche théologique et pastorale devant les problèmes qui se posent et cherche à répondre à "l'insécurité dans laquelle les gens sont mis par le passage, chez les prêtres, d'une orthodoxie rigide et souvent étroite à une multitude de positions contradictoires."

Les participants à la session, face au malaise que l'on ressent dans tous les milieux par rapport à l'Église, souhaitent un "concile pastoral diocésain."

Les prêtres ont formulé le vœu d'une rencontre diocésaine prêtres-laïcs en vue de "valoriser" les mouvements d'Action catholique.



Mlle Colette Pilote, qui est âgée de 19 ans, a été couronnée reine du 14ème carnaval d'hiver de Québec. Colette 1ère, dont le règne prendra fin le 27 février, a reçu le sceptre royal des mains du lieutenant-gouverneur, M. Hugues Lapointe, devant une foule de 10,000 personnes, au Colisée de Québec.

# Chevrier souhaite que le Canada prenne le deuxième rang pour l'aide à l'Afrique francophone

PARIS (AFP) — "Nous voudrions que les Canadiens prennent le deuxième rang derrière la France, dans le domaine de l'aide à l'Afrique francophone", a déclaré, lors de son passage à Paris, M. Lionel Chevrier, ancien ministre fédéral et chef de la mission canadienne de coopération économique en Afrique francophone.

M. Chevrier, qui venait s'informer des méthodes françaises d'aide aux pays africains, a annoncé la décision du gou-

vernement canadien d'augmenter les crédits d'aide à l'étranger pour qu'ils atteignent, comme l'a recommandé l'ONU, 1% du produit national brut. Le Canada, depuis 1961, a déjà accordé une aide de l'ordre de 36 millions de dollars, soit 0,6% du produit national brut.

Venu s'informer des méthodes françaises d'aide extérieure, le chef de la mission canadienne a déclaré qu'il n'était pas question de concurrencer le soutien de la France aux pays d'Afrique francophone. Il a dit souhaiter, au contraire, une coordination des programmes d'aide respectifs. En réponse à une question, il a en outre nié que la présente mission, préparée de longue date, vise à contre-balancer la récente participation du Ministre de l'éducation du Québec, M. Cardinal, à la conférence de Libreville (Gabon) sur l'éducation francophone.

La mission s'est ensuite envolée pour Rabat, au Maroc, où elle commence un voyage d'information de six semaines. Outre le Maroc, la mission visitera à l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, où doit se concentrer l'aide canadienne. En ce qui concerne le Maroc, la délégation s'intéresse particulièrement au développement du Rif occidental.

# Mgr L. Lévesque est nommé à la Curie romaine

CITE DU VATICAN (PA) — Mgr Louis Lévesque, coadjuteur de l'archevêque de Rimouski, est au nombre des 14 prélats que le Saint-Père a nommés à la Curie romaine. Aucun des nouveaux élus n'est Italien.

Ces nominations démontrent la détermination avouée de Paul VI d'internationaliser la Curie où depuis toujours, les prélats italiens détiennent les postes-clés.

Les évêques demeurent à leurs postes respectifs mais ils font désormais partie de ce qui est l'équivalent d'un conseil d'administration des diverses congrégations romaines qui se réunissent de temps en temps.

# Hommage au maire Drapeau

VICTORIA (PC) — Un organisme mondial groupant des spécialistes de la mise en marche rendra hommage au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, à l'occasion d'un congrès tenu au mois de mai à Mexico.

M. Drapeau sera nommé "Homme d'affaires de l'année" en reconnaissance de son travail à l'occasion de l'Expo 67.

Le maire Drapeau a été mis en nomination par la succursale de Victoria de l'organisme international, sans qu'aucun autre club ne manifeste de l'opposition.

Cet hommage sera rendu à M. Drapeau à l'issue d'un dîner qui groupera 1.200 délégués des pays de l'Ouest, la cérémonie se déroulera le 28 mai.

# La CSN préconise pour Québec une corporation métropolitaine

Dans un mémoire qu'il a présenté hier soir au premier ministre Daniel Johnson et à son gouvernement, au sujet des problèmes du Québec métropolitain, le Conseil central de Québec (CSN) préconise la création d'un organisme supra-municipal appelé corporation municipale du Québec métropolitain, d'une société de développement industriel, d'un Conseil économique régional et d'une Conférence administrative régionale.

La juridiction de tous ces organismes engloberait le territoire actuellement couvert par les 32 municipalités du Québec métropolitain.

Le mémoire précise que l'organisme supra-municipal que constituerait la Corporation municipale du Québec métropolitain devrait être créé par une loi du parlement québécois et devrait être doté de pouvoirs réels, des services techniques, ainsi que des organes d'exécution nécessaires; notamment:

### Une corporation dotée de pouvoirs réels

Le mémoire précise que l'organisme supra-municipal que constituerait la Corporation municipale du Québec métropolitain devrait être créé par une loi du parlement québécois et devrait être doté de pouvoirs réels, des services techniques, ainsi que des organes d'exécution nécessaires; notamment:

● Une commission des finances qui centraliserait les initiatives des municipalités de l'agglomération sur le marché financier;

● Une commission d'évaluation foncière chargée d'unifier, d'uniformiser et de normaliser les rôles d'évaluation sur le territoire;

● Une commission d'urbanisme qui, remplaçant la commission d'aménagement de Québec, étendrait sa juridiction au-delà de l'aire territoriale de la région métropolitaine et aurait pour mandat d'établir le schéma directeur de la région de Qué-

bec. Les municipalités devraient appliquer les directives de cet organisme en établissant leur propre plan directeur;

● Une commission des transports en commun qui coordonnerait et intégrerait ces services dans la région métropolitaine.

### Préalablement, des regroupements municipaux

Mais le Conseil central ne propose pas de créer immédiatement la Corporation municipale du Québec métropolitain.

Antérieurement à la création de l'organisme supra-municipal, il recommande au gouvernement de procéder après des études pertinentes, à une série de regroupements municipaux à partir de zones géographiques homogènes pour réduire le nombre actuel de 32 municipalités que comprend la région.

Quant à la Corporation du Québec métropolitain, elle se verrait, lors de sa création par le Parlement, conférer des pouvoirs bien définis et on prévoirait alors la possibilité de les étendre graduellement. Sur tout, elle devrait avoir à sa disposition les ressources financières nécessaires.

De plus, la loi assurerait l'élection des membres du conseil métropolitain directement par les contribuables, à l'exception d'un seul nommé par le gouvernement et choisi dans la région.

### Direction des affaires métropolitaines

Face aux carences de l'administration provinciale dans

le domaine municipal — surtout en ce qui concerne le milieu urbain — le document suggère la création, au sein du ministère des affaires municipales, d'une direction des affaires métropolitaines qui serait chargée d'étudier les problèmes qui se posent dans les régions métropolitaines du territoire québécois, ainsi que d'élaborer la politique du gouvernement en matière de regroupement municipal.

Sur le plan administratif également, le Conseil central suggère au gouvernement d'étendre à la zone métropolitaine de Québec l'expérience qui se déroule depuis l'an dernier dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie en créant une Conférence administrative régionale chargée de coordonner les activités de tous les ministères et des différents organismes gouvernementaux. Éventuellement, cette conférence administrative pourrait être étendue dans l'ensemble de la région de Québec.

Le mémoire analyse aussi les causes économiques du marasme de la région de Québec. C'est ainsi qu'il conclut à la nécessité pour le gouvernement provincial d'établir une véritable politique de décentralisation industrielle qui, tout en prévenant l'hypertrophie économique de la région de Montréal, assurerait aux autres régions du territoire québécois, particulièrement à la région métropolitaine de Québec, un équilibre socio-économique indispensable.

Dans ce but, le document recommande à l'administration provinciale d'accorder une attention spéciale à la ré-

gion de Québec dans l'application de la loi de l'Office du crédit industriel.

Il voudrait aussi qu'elle autorise et encourage les municipalités de la région à intégrer et consolider leurs fonds industriels pour participer, avec son assistance et de concert avec d'autres organismes économiques et financiers, à la création d'une société de développement industriel du Québec métropolitain destinée à encourager l'implantation de nouvelles entreprises et à aider à la reconversion ainsi qu'à la consolidation de certaines autres.

### Démocratie de participation

En plus du caractère de représentativité, le mémoire accorde enfin une grande importance au degré de participation des citoyens afin de "faire échec à la technocratie administrative grandissante" par l'adhésion active de tous les intéressés.

Le gouvernement tente depuis quelques années de forger les outils d'une planification démocratique. C'est ainsi que le Conseil d'orientation économique du Québec a, par son service d'action régionale, contribué à créer plusieurs Conseils économiques régionaux et à en consolider d'autres.

Le mémoire recommande donc que le COEQ, de concert avec les membres du comité provisoire du Québec métropolitain, — (qui a été formé par la CSN et le bureau de l'industrie et du commerce du Québec métropolitain (BICQM)) — mette tout en oeuvre pour créer un Conseil économique régional du Québec métropolitain.

# Le bilinguisme à North Bay

NORTH BAY, Ont. (PC) — La Commission scolaire de North Bay a décidé, lundi, d'embaucher un principal, comme première étape en vue de l'ouverture d'une école secondaire bilingue, à North Bay, en septembre. Cette école comprendra 13 ou 14 professeurs.

La commission a approuvé, en principe, l'éducation bilingue, le mois dernier.

Plus de 450 étudiants doivent s'inscrire à cette école durant la première année de son fonctionnement.

## PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke

COMME LA FOURMI  
DIT À LA CIGALE...  
"EH BIEN! DANSEZ MAINTENANT!"

Monsieur et Madame recevez vos hôtes dans le cadre majestueux du Grand Salon 38 x 23 de notre Modèle "W" au 27e étage :

- 3 chambres à coucher
- 3 1/2 salles de bain
- Salle à manger 15 x 13
- 2 loggias
- Cuisine - appareils de buanderie inclus
- Armoire de cèdre etc. ...

**Loyer Mensuel : \$845.00**  
électricité incluse

Sur rendez-vous seulement  
Angèle Solé, F.R.I.  
Courtier Biens Immobilières

Bureau de Location sur les lieux  
937-9511 et 937-3709

Appartements Modèles ouverts: 10 a.m. à 5 p.m.  
Sam. et Dim. 2 p.m. à 6 p.m.

## L'ANGLAIS

EN 30 SEMAINES

MÉTHODE PRATIQUE ET EXCLUSIVE

LABORATOIRE ULTRA-MODERNE  
RÉSULTATS GARANTIS  
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

384-0400

ÉCOLE AUDIO-VOCAL INC.  
367, est, Henri-Bourassa, (près du métro)



"Avec une entrée électrique suffisante, QUELLE DIFFÉRENCE!..."

Je possède maintenant tous les appareils électriques que j'ai toujours désirés".


En effet, madame, une entrée électrique de puissance suffisante et une canalisation adéquate vous permettent d'employer un plus grand nombre d'appareils, afin d'alléger davantage les tâches ménagères et augmenter dans la même mesure le confort de votre foyer.

De plus, vous disposez de toute l'énergie que requiert le bon fonctionnement de vos appareils électriques. Vous en obtenez alors le plein rendement.

Enfin, vous bénéficiez de cette sécurité totale qu'offre une canalisation électrique en bon état.

Renseignez-vous auprès de votre maître électricien, ou au bureau le plus proche de l'Hydro-Québec, sur le plan de financement offert à l'abonné pour la rénovation des canalisations électriques.

Le remboursement n'est que de \$4.92 par mois.

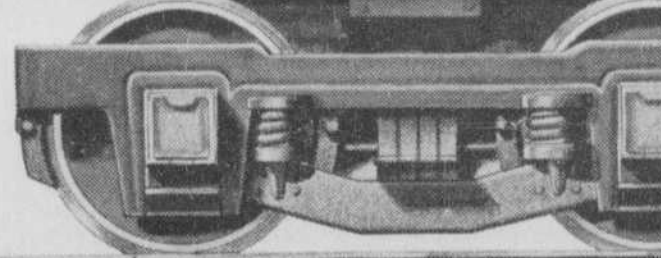


**Hydro-Québec**

Semaine nationale de l'Électricité  
11-17 février 1968  
"L'Électricité, c'est toute la différence"

## Montréal-Québec


par le Rapido vous voyagez en toute quiétude



à quatre pieds d'altitude!

- 3 Rapidos par jour — aller-retour
- Repas offerts gracieusement aux détenteurs de billets de voiture-salon.
- Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 00, 17h 20.
- A l'aller et au retour, le train arrêté à Ste-Foy.

Le tarif Rouge est de retour!  
Billet simple de voiture coach, \$4.20  
les jours de tarif Rouge:



# lettres au DEVOIR

Devant la pensée de M. Trudeau

La pensée politique et sociale de M. Pierre-Elliott Trudeau est fortement articulée et féconde à bien des points de vue. Elle a cependant donné prise à un certain nombre de critiques qui peuvent être, au fond, une nouvelle façon d'affirmer sa fécondité. À lire les écrits et à suivre les déclarations de M. Trudeau, il nous vient spontanément certaines idées. Sa pensée est caractérisée par quelques thèmes fondamentaux: libéralisme peut-être de gauche, primauté du bien individuel et de la qualité de vie par rapport aux contraintes collectives, etc. Il m'a semblé cependant que M. Trudeau employait des techniques intellectuelles et professait certaines convictions discutables. Sans aucune animosité, il m'apparaît nécessaire de les relever. M. Trudeau serait le dernier à s'en formaliser lui qui s'adonne si volontiers à l'humour et à la remise en question.

La technique du nuage: Lorsqu'un problème politique réel cause une crise pour la solution de laquelle M. Trudeau ne manifeste aucun engagement parce qu'il juge le problème second, d'insouciance. De cette façon le problème disparaît jusqu'à ce qu'il réapparaisse à la disparition du nuage. Politique de l'autruche?

2e Désamorçage des problèmes: Le désamorçage des problèmes par scission et opposition des composantes consiste à isoler les uns des autres les facteurs de vie collective au détriment de leur interdépendance. Ainsi on fera exprès pour réduire le mouvement de revendication nationale à la dimension d'un problème de constitutionnel. Or les vrais problèmes auxquels le commun des mortels s'intéresse, dira-t-on, sont de nature socio-économique. La politique et le socio-économique se trouvent artificiellement isolés l'un de l'autre. La bombe a été amputée de sa mèche.

3e Le juridisme a-historique: La pensée de M. Trudeau est marquée par son juridisme. L'avenir du français, dira-t-il, sera assuré lorsque garanti partout au Canada par le gouvernement fédéral. Juridiquement c'est fascinant. Une Charte des droits de l'homme garantira les droits linguistiques (ce qui, soit dit en passant, est un instrument de renforcement de plus). Or ce renforcement est un sophisme, c'est-à-dire une vérité apparente seulement. Il ne tient pas compte de la réalité historique présente et future. Le point d'appui du Canada français sera toujours à Québec avant d'être à la majorité anglaise. Les Anglais n'ont jamais manifesté le désir d'accorder leurs droits linguistiques aux Canadiens français en dehors du Québec, sans sous la menace du séparatisme. S'ils changent d'idée c'est grâce au séparatisme et non grâce à M. Trudeau. Et quand même ils changeraient d'idée, les textes juridiques ne créent pas un milieu français en Alberta par exemple. Le français n'a d'avenir réel au Canada que dans la région géographique du Québec et de ses abords de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Pretendre le contraire, c'est rêver en couleurs. Ou proposer un procédé habile en vue de l'assimilation sans douleur. C'est au chapitre de l'étude et de la compréhension des mouvements historiques que la pensée de M. Trudeau risque

d'être faible. Au fond, nos idées politiques sont conditionnées pour une bonne part par notre plus ou moins bonne connaissance du passé. Le droit ne saurait se substituer à cette expérience historique.

4e Le progressisme formaliste: Voici justement un exemple historique. M. Trudeau a déjà prétendu que la conquête anglaise du Canada avait été un bien pour nous puisqu'elle nous avait donné la liberté. C'est de la mystification, exposant dix! Autre attachement impénitent au formalisme! Il s'agit ici de la liberté anglaise et du parlementarisme. Or introduire un tel système chez un peuple adolescent en détruisant ses structures politiques, économiques, géographiques et en isolant de sa mère-patrie ce n'est pas lui apporter la liberté. C'est le réduire en état de subordination et hypothéquer son évolution future. Si la forme juridique, parlementaire et démocratique est introduite ici, pense M. Trudeau, cela va dans le sens du progrès indépendamment des faits historiques, politiques et socio-économiques. Et ceux qui prétendent le contraire sont des réactionnaires!

5e L'a-priori anti-nationaliste: C'est probablement ce qui influence le plus toute la pensée politique de M. Trudeau qui se rebelle avec raison contre les excès de certains nationalismes depuis le XIXe siècle. De là à devoir s'opposer à tout nationalisme, il y a une marge, c'est de la phobie et il est plus de l'émotivité que de la raison. Tant qu'à ça, constatant tous les excès de la sexualité au XXe siècle on devrait conclure que le sexe est mauvais. Parce que certains nationalismes ont commis des excès, affirmer sa nationalité ce serait un tort. Or ce sont les nationalismes des puissances et des dominations qui sont dangereux non ceux des faibles et des dominés. Le nationalisme américain face au Vietnam est bien plus dangereux que le nationalisme québécois face au Canada anglais. Le premier s'identifie à une domination brutale, le second à une opposition à la domination. Contrairement à l'intention de M. Trudeau, a-priori anti-nationaliste mène à une équivoque: il aboutit pratiquement à valoriser le nationalisme des gros au détriment de celui des petits auxquels il conseille de se soumettre. Le nationalisme de supériorité est condamnable mais celui qui vise seulement à affirmer des valeurs particulières est sain. Il apparaît comme une force de contestation et de remise en question surtout face à l'orgueil des grandes nations. L'anti-nationalisme de M. Trudeau tend à éviter le terme d'internationalisme (qui signifie pourtant bien la réalité du monde) et aboutit trop souvent à un mondialisme abstrait. Le néo-nationalisme, par exemple dans le tiers monde, est intimement lié à une remise en question socio-économique. On ne peut en dire autant des nations riches où le nationalisme, en s'opposant souvent à celui des nations pauvres (ce qui n'est pas le cas de la France en ce qui concerne l'aide au tiers monde) est prioritairement identifié plutôt au désir de maintenir des intérêts avec egoïsme. C'est assez vrai du Canada anglais face au Canada français. Partout dans le monde on assiste en même temps qu'à la tendance aux regroupements internationaux à une affirmation, une explosion des valeurs nationales, réaction du vital contre le mécanisme, au-delà dit. Les nations techniquement avancées n'y échappent pas moins: voyez le patriotisme patrio-pépart des Américains où l'on sort les bannières et la fanfare à la première occasion.

Jean Desrochers, Montréal, 2 février 1968

## Impôts et projets de loi

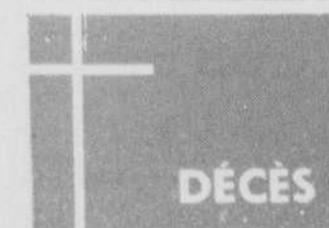
Le Devoir du 3 février publie une nouvelle qui, à mon sens, est des plus curieuses. En page 2, sous le titre: "Le programme qui attend la Chambre", on peut en effet lire ce qui suit: "Les Communes entameront le débat sur les projets portant augmentation des droits d'accise et de l'impôt sur le revenu... Ces projets nés du mini-budget présenté le 30 novembre dernier par M. Sharp, donneraient force de loi à l'augmentation déjà en vigueur. (Le souligné est de moi) des

droits d'accise sur la bière, les liqueurs et les cigarettes, ainsi qu'à celle de l'impôt sur le revenu... Donc, si je comprends bien, l'augmentation des impôts devient en vigueur avant même son adoption par les Chambres. Et si par hasard le gouvernement minoritaire (théoriquement) était en minorité sur cette question? C'est là une bien drôle de façon de concevoir la démocratie. C'est aussi surtout une dangereuse manière d'administrer le pays.

Tout est né de la panique engendrée par une soi-disant inflation. Inflation imaginaire créée par des banquiers et financiers à l'imagination devenue trop féconde. Tout cela, alors que le pays pleure sous le poids du chômage. Que la recession s'installe. Et que fera-t-on du rapport Carter? On ne sait que trop bien que M. Sharp s'apprête à lui donner le coup de mort. Les Chambres de Commerce, après cela, n'auront qu'à chanter victoire et à continuer de délirer sur les bienfaits de la démocratie et de l'initiative privée.

Tout ceci se passe alors que la presse déborde de palabres et de mots longs comme d'ici à demain sur les questions constitutionnelles auxquelles à peu près personne ne comprend rien. Les vrais problèmes sont économiques et sociaux. Il est plus important, à mon sens, de se débarrasser des mauvais drôles qui encombrant le Parlement, qui appliquent et mettent en vigueur des lois non encore votées. Les gens qui, comme Robert Clive, David Lewis et autres du NPD, essaient de faire comprendre que le vrai problème au pays est celui d'une classe de gens exploitée par une autre classe de gens, sont ceux qui ont raison. Eux, ils ont compris.

Bertrand DESJARDINS, ing. La Ronce, Saskatchewan, 7 février 1968



## DÉCÈS

**BERTRAND** - A Acapulco, Mexique, le 10 février 1968 à l'âge de 56 ans, est décédé, Céleste Bertrand, épouse en 1re noces de feu Rose de Lima Quimel, et en secondes noces d'André Pilon. Les funérailles auront lieu aujourd'hui le 16. Le convoi funèbre portera des Salons L. Suppère à Labelle pour se rendre à l'église paroissiale de Labelle où le service sera célébré à 3.00 heures. Et de la au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**RESIDENCES FUNÉRAIRES**  
Magnus Poirier Inc.  
6413 BOUL. ST-LAURENT  
6520, ST-DENIS  
10526, ST-LAURENT  
185 est, DeCASTELNEAU  
Tél.: 277-2135

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de l'Article 1570 C.C. Olympic Aluminum Mfg. Ltd. corps politique et incorporé et dément incorporé et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, a engagé et a transféré à Pontiac Finance Corp., un corps politique et incorporé d'un corps politique et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, pour BONNE ET VALABLE CONSIDÉRATION toutes ses créances, livres de comptes, réclamations et demandes, laquelle assignation a été enregistrée sous le no 2041090 au bureau du Registraire de la Division d'enregistrement de Montréal ce 2 février 1968.

(SIGNÉ) BRAHM L. CAMPBELL  
Procureur de Pontiac Finance Corp.

### GRANATA GARMET CONTRACTORS LTD.

Avis est par les présentes donné que Granata Garmet Contractors Ltd., une compagnie, incorporée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Secrétaire Provincial de la province de Québec, aux fins de rendre la Loi des Compagnies de Québec, en date du 26 janvier 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 19e jour de mars 1968, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville  
ROBERT BOUCHARD, c.r.

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

ARCADÉ GAGNÉ, bourgeois, résident et domicilié au numéro 847, rue Desnoyers, à Montréal, ville et district, Demandeur

vs -vs-  
CARL D. W. FROUDE, soldat, de lieux inconnus présentement, mais n'ayant ni domicile ni résidence connus en la Province de Québec, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur CARL D. W. FROUDE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 13 février 1968.

H. W. BRODEUR  
Protonotaire adjoint C.S.M.

ROBERT DESJARDINS,  
Avocat,  
4515 Notre-Dame Ouest,  
Montréal,  
Procureur du demandeur

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

TOM TIM WAH alias BING K LEM, de lieu inconnu, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur TOM TIM WAH alias BING K LEM est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 13 février 1968.

H. W. BRODEUR  
Protonotaire adjoint C.S.M.

ROGER LOISELLE,  
Avocat,  
6965 Christophe-Colomb, Mtl,  
a/s 31, rue St-Jacques, Suite 404,  
Montréal,  
Procureur de la demanderesse

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

COMMERCIAL CREDIT CORPORATION LIMITED, corps politique et incorporé, dément incorporé selon la loi, et ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la Cité de Toronto, Province d'Ontario, et ayant une succursale à 7100 rue St-Hubert, dans la Cité et District de Montréal, Demanderesse

vs -vs-  
BERNARD LECLERC, des Cité et District de Montréal, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur BERNARD LECLERC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 12 février 1968.

H. W. BRODEUR  
Protonotaire adjoint C.S.M.

GAMEROFF, FENSTER,  
KANDESTIN & GELFAND,  
Avocats,  
Suite 2204, Place Victoria,  
800 Carre Victoria,  
Montréal 3,  
Procureurs de la demanderesse.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

HILAIRE SOULIÉRES, wagonnier, 118, rue Bessette, Chambly, district de Montréal, Demandeur

vs -vs-  
J.H.L. MARTEL, commis de mort, résident et domicilié au 3845 rue de Méry, dans les cité et district de Montréal, Défendeur

et demandeur en garantie.

DAME JEANNETTE BOILEAU, épouse séparée de corps de J.H.L. Martel résidant et domiciliée à Spectacle Lake, Barry's Bay, Ontario, Défenderesse en garantie.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse en garantie, DAME JEANNETTE BOILEAU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 12 février 1968.

Hon. Juge Maurice Archambault  
J.C.S.M.

ME JEAN HUBERT  
MARANDA,  
Avocat,  
325 est. St-Joseph,  
Montréal 14,  
Procureur du défendeur principal et demandeur en garantie.

Madame G. Collins,  
Secrétaire greffière

## VILLE DE MONTRÉAL

**Expropriation et possession préalable, aux fins de voie publique, de certains immeubles situés dans le prolongement du boulevard Perron de la Cité de Montréal-Nord, entre la ligne de division des terres 107 et 106 et la 70e avenue. C.S.M. 925.**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 30 janvier 1968, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la Ville son 10e rapport, en date du 26 janvier 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 19e jour de mars 1968, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville  
ROBERT BOUCHARD, c.r.

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

PAR L'ÉTABLISSEMENT DE lignes homologuées, requises pour réserver, aux fins de ruelles, les deux lières de terrains situés au nord de la rue Notre-Dame, à l'ouest de la rue Darling, telles lignes étant indiquées en rouge et marquées des lettres ABCDEFA sur le plan D-1111 Hochelaga, préparé par le Service des Travaux Publics et certifié par le directeur de ce service le 6 décembre 1967.

AVIS est par la présente donné que le 15 mars 1968, à dix heures et trente du matin, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre no 31, au Palais de justice, à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la Ville par l'établissement des lignes homologuées ci-dessus mentionnées, le tout conformément au plan D-1111 Hochelaga préparé par le service des Travaux Publics et certifié par le directeur de ce service le 6 décembre 1967.

AVIS est par la présente donnée que le 6 février 1968, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la Ville son 41ème rapport, en date du 5 février 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 19e jour de mars 1968, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,  
ROBERT BOUCHARD, c.r.

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

MI. ROYAL FOLLIES INC., corporation dément constituée ayant sa place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse

vs -vs-  
J.-C. MENICOL et GABRIEL RICHARD, tous deux domiciliés dans les cité et district de Montréal, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur GABRIEL RICHARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration amendée a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 12 février 1968.

H.W. BRODEUR  
Protonotaire adjoint C.S.M.

Gélines, Bourque,  
Lalande & Benoit,  
Avocats,  
215 ouest, rue St-Jacques,  
Montréal, P.Q.,  
Procureurs de la demanderesse

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### APPEL D'OFFRES

THE SCHOOL COMMISSIONERS FOR THE PROTESTANT SCHOOL MUNICIPALITY OF ST. LAURENT

Agrandissement de l'école secondaire Riverside.

Se composent de dix-huit classes, des toilettes additionnelles, etc. Située à 5059 Woodland Drive, Pierrefonds, Québec.

Sont seules autorisées à soumissionner les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être scellées dans des enveloppes spéciales qui seront fournies, envoyées par la poste recommandée et affranchies avant minuit, le 11 mars 1968.

Pour les travaux de mécanique et de l'électricité les sous-traitants devront soumettre leur prix au Bureau des soumissions déposées à Montréal.

Les soumissions seront ouvertes à 3.00 heures, heure normale, mercredi le 13 mars 1968 dans la chambre No 227, à 6000 avenue Fielding, Montréal 29, Québec.

Les entrepreneurs peuvent examiner les documents nécessaires pour une soumission, au bureau de l'Association de la Construction de Montréal. Les entrepreneurs généraux pourront en obtenir une copie complète, moyennant dépôt d'un chèque visé de \$100, à l'ordre des architectes, au bureau des architectes de Belle & Co., 5925 avenue Monkland, Montréal 28, le ou après lundi le 19 février 1968.

En retournant tous les documents en bon état, dans les dix jours après l'ouverture des soumissions, ce dépôt sera remboursé.

Pour tous renseignements à l'égard de la soumission, les soumissionnaires doivent bien lire les "Renseignements pour les Soumissionnaires".

Les commissionnaires se réservent le droit de rejeter toutes ou l'impartie quelles soumissions et de ne s'engager à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Madame G. Collins,  
Secrétaire greffière

## VILLE DE MONTRÉAL

**AVIS**  
"Avis de requête de changement de nom"

"Avis est donné que M. ELLIOT LIFSHITZ, demeurant au 2820 rue Willowdale, Ville de Montréal, fait auprès du Secrétaire de la Province la requête du changement de son nom en ELLIOT LIFSON."

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Paulard Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 3e jour du mois de janvier 1968 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 6e jour du mois de février 1968 sous le numéro 2041666.

Date à Montréal, P.Q. ce 7e jour du mois de février 1968.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Le greffier de la Ville,  
ROBERT BOUCHARD, c.r.

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

MODIFICATION DU PLAN GÉNÉRAL DE LA VILLE

PAR L'ÉTABLISSEMENT DE lignes homologuées, requises pour réserver, aux fins de ruelles, les deux lières de terrains situés au nord de la rue Notre-Dame, à l'ouest de la rue Darling, telles lignes étant indiquées en rouge et marquées des lettres ABCDEFA sur le plan D-1111 Hochelaga, préparé par le Service des Travaux Publics et certifié par le directeur de ce service le 6 décembre 1967.

AVIS est par la présente donnée que le 6 février 1968, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la Ville son 41ème rapport, en date du 5 février 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 19e jour de mars 1968, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,  
ROBERT BOUCHARD, c.r.

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, en vue de l'exécution d'un projet, tel qu'autorisé par l'article 130 de la loi 10-11 Elizabeth II, 1962, chapitre 59, des immeubles situés à l'intérieur d'un secteur borné au nord par la ligne sud du boulevard Dorchester, à l'est par le côté ouest de l'avenue Papineau, au sud par le côté nord de la rue Craig et à l'ouest par le côté est de la rue Wolfe. C.S.M. 510 - 41ème rapport -

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 6 février 1968, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la Ville son 41ème rapport, en date du 5 février 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice à Montréal, le 19e jour de mars 1968, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,  
ROBERT BOUCHARD, c.r.

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### VILLE DE MONTRÉAL

Page, Mercier, Beauregard, Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,  
MONTREAL, le 16 février 1968.

CANADA  
Province de Québec  
District de

## Il faut laver son linge sale en famille — Tremblay

QUEBEC (PC) — Le ministre des affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, a accusé le ministre canadien de la justice, M. Pierre Elliott Trudeau, d'avoir insulté les Canadiens français en soutenant qu'ils parlent en "pouilleux" et cette insulte est d'autant plus cuisante qu'elle leur est servie dans une province anglophone par un représentant du Québec.

M. Trudeau, rapportent des journaux, a tenu ces propos au cours d'une émission de télévision de Hamilton, en Ontario.

M. Tremblay, qui avait convoqué les journalistes du Parlement hier après-midi pour leur faire part de sa réaction, a poursuivi en disant qu'aucun Canadien français, fier de son passé, de sa tradition et de sa culture, ne peut laisser sans réponse une attaque "aussi basse et aussi mesquine".

A un journaliste qui objectait que lui-même, le ministre québécois des affaires culturelles, avait déjà souligné le peu de soin qu'apportent les Québécois francophones à parler leur langue maternelle, M. Tremblay a rétorqué qu'il "est bon de laver son linge sale en famille, pour employer un terme populaire, mais qu'il devient indécent d'étaler cet état de choses ailleurs dans une province anglophone."

"Je tiens donc à dénoncer avec la plus grande énergie, dit-il, au nom de tous mes compatriotes, les propos insultants tenus par le ministre de la justice d'Ottawa, propos qui rappellent la célèbre insulte des 'non-instruits' et qui portent à croire que les ambitions politiques, d'un océan à l'autre, imposent à certains politiciens des servitudes humiliantes".

M. Tremblay a ajouté que l'on ne se grandit jamais en humiliant toute une collectivité à moins de chercher par ce moyen douteux à se gagner la faveur de certains gens qui n'ont jamais eu à l'endroit du Québec un sentiment d'amitié et de compréhension.



Deux ouvrages sur le cardinal Léger, chez Fides

Les éditions Fides ont lancé hier deux ouvrages sur le cardinal Paul-Emile Léger, ancien archevêque de Montréal. Le premier, "Le Courrier du cardinal", rassemble des extraits des quelque 7,000 lettres que le prélat a reçu entre l'annonce de sa démission et le jour de son départ pour l'Afrique.

L'abbé André Lamoureux (au centre) a colligé et présenté cette correspondance. L'autre ouvrage, "Trente textes du cardinal Léger", groupe les discours les plus marquants que le cardinal a donnés comme archevêque de Montréal et comme père du concile Vatican II. Au lancement, hier,

le maire de Montréal, Me Jear Drapeau, qui signe la lettre-préface du "Dernier courrier du cardinal", était représenté par M. Léon Lortie que l'on voit ici en compagnie du père Paul-A. Martin, directeur général des éditions Fides.

(Photo Keystone)

## Les revendications des étudiants des sciences sociales

### Mise au point du doyen de la faculté

Les étudiants de la faculté des sciences sociales, politiques et économiques ont transmis aux autorités de l'université de Montréal ainsi qu'au conseil de leur faculté un certain nombre de revendications. Afin de clarifier la situation, le doyen de la faculté des sciences sociales apporte les précisions suivantes.

La nouvelle charte en vigueur depuis le premier septembre dernier a prévu, au niveau des facultés et de leurs départements, la constitution de comités conjoints composés de professeurs et d'étudiants. C'est dans le cadre de ces co-

mités que le dialogue professeurs-étudiants doit être mené et la faculté des sciences sociales est tellement consciente de la nécessité de tels échanges qu'elle avait formé des comités mixtes de cet ordre longtemps avant l'adoption de la nouvelle charte.

Le premier point soulevé par les étudiants de sciences sociales concerne le mécanisme de promotion: passage des étudiants d'une année à l'autre. Les étudiants aimeraient voir instituer la "promotion par matière". Une telle question peut être étudiée à un double niveau, dans le cadre de la faculté et de l'université. Dans le premier cas, elle est du ressort de l'assemblée de faculté, c'est-à-dire de l'ensemble des professeurs. Les étudiants peuvent et devraient soulever la question au sein du comité conjoint. En outre, au niveau de l'université, rien n'empêche les représentants des étudiants qui siègent à l'assemblée universitaire de soulever cette question fondamentale.

Cependant le doyen tient à rappeler que contrairement à ce qui a été dit, les règlements actuels de la Faculté

permettent déjà le passage à une classe supérieure d'un étudiant ayant des notes générales élevées même dans le cas d'un échec dans une matière donnée.

Par ailleurs, les étudiants contestent l'utilité du cours magistral comme méthode généralisée d'enseignement. A ce sujet, il faut souligner que cinq méthodes pédagogiques sont actuellement utilisées à la Faculté des sciences sociales: cours magistraux, séminaires, travaux pratiques, entrevues tutoriales, stages et travaux sur le terrain. Il appartient à la direction de chaque département d'équilibrer le recours à chaque méthode. Cependant, l'Association des étudiants de sciences sociales a fait pression sur les autorités de la faculté pour que soit accepté le plus grand nombre possible d'étudiants. Il est évident que les étudiants dans les premières années de certains départements sont si nombreux qu'il faille recourir surtout au cours magistral. La faculté cependant demeure consciente des avantages et des inconvénients des cours magistraux qui, jusqu'ici continuent d'être utilisés dans la plupart des universités du monde. Mais l'enseignement est en évolution, la faculté tient à poursuivre le dialogue avec ses étudiants dans le cadre des comités conjoints.

Le troisième point soulevé concerne les normes d'accréditation pour des cours déjà suivis. La faculté dans ses règlements pédagogiques prévoit la reconnaissance de certains cours. En fait, cette année une trentaine d'étudiants ont bénéficié d'équivalence de ce genre. La faculté est d'accord pour discuter l'élargissement de ces normes dans les comités conjoints en respectant les directives de la Commission des études.

Enfin, la dernière revendication des étudiants concerne ce qu'ils appellent le "système de quota", c'est en réalité les prévisions d'admission établies par chaque département qui se doit d'équilibrer les demandes avec la disponibilité de son corps professoral.

### Loup du nord

Le loup du nord, beaucoup plus gros que celui de la zone tempérée, possède une fourrure noire et blanche très recherchée.

## Lévesque: Trudeau continue à mépriser un peuple qu'il n'a jamais représenté

M. René Lévesque, qui prononçait un discours hier soir devant les fonctionnaires de professions libérales de la Ville de Montréal, réunis à l'île Sainte-Hélène, a tour à tour dénoncé MM. Daniel Johnson et Pierre Elliott Trudeau. Faisant état des propos tenus par le ministre de la justice au sujet de la qualité du français dans le Québec, le leader du Mouvement Souveraineté-Association a soutenu que M. Trudeau "continue à mépriser... très ouvertement... un peuple qu'il n'a jamais représenté". Voici quelques extraits du discours de M. Lévesque:

"Il y a des jours, comme dit Figaro, où il faut s'empres- ser de rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer..."

"A Québec, le premier ministre continue à jouer au der- viche tourneur. L'homme qui vient de proposer lui-même à Ottawa, qu'on noie cette question cruciale dans des palabres dont on estime déjà la durée à un minimum de trois ans, reprend le ton héroïque pour dire aux dirigeants de l'U.C.C. que 'la minute de vérité est arrivée' au sujet d'une 'nouvelle répartition des pou- voirs'."

"On peut être assuré qu'il y aura pas mal plus d'années que de vérité dans cette longue minute de M. Johnson.

"Du même souffle, il s'em- presse d'ailleurs de ravalier démagogiquement ce problème fondamental autour duquel il a fait toute sa carrière et ses plus belles élections, en ajoutant que 'ce n'est pas la constitution qui apportera à manger à la population'."

"C'est vrai, mais tant que ce problème-là ne sera pas réglé, le Québec verra la plus grande partie de ses impôts s'émettre ailleurs, par centaines de millions chaque année, son épargne lui sortira des mains pour bâtir ailleurs, par centaines de millions chaque année, et ses gouvernants lui faire manger son p'tit pain à grand renfort de taxes nouvelles et de cataplasmes sans cesse plus ridicules."

"Ainsi tourne à Québec, en attendant de tourner autrement la semaine prochaine, le der- viche tourneur. L'homme qui vient de proposer lui-même à Ottawa, qu'on noie cette question cruciale dans des palabres dont on estime déjà la durée à un minimum de trois ans, reprend le ton héroïque pour dire aux dirigeants de l'U.C.C. que 'la minute de vérité est arrivée' au sujet d'une 'nouvelle répartition des pou- voirs'."

"Pendant ce temps-là, quel- que soit en Ontario, un autre continuait aussi à mépriser — mais très ouvertement pour sa part — un peuple qu'il n'a jamais représenté."

"I don't think, déclarait en anglais M. Elliott Trudeau, that Ottawa should give one single whit of power to Quebec until it has shown the rest of

Canada it can teach better lan- guage in its schools."

"Ce noble énoncé, que la Gazette a pudiquement caché en page 40, équivaut à peu près à ceci:

"Tu crèves de faim, petit peuple non-instruit, mais la nourriture qui t'appartient, il te faudra d'abord apprendre à la quémander avec l'élégance qui est de mise dans les milieux où je fréquente."

"Si de tels propos étaient tenus par un Québécois, ils nous montreraient l'affreux abaissement par lequel il faut passer pour arriver à certains sommets..."

"Pendant ce temps-là, envi- ron 200 des 'gens bien' et peu

nombreux que reconnaît M. Elliott Trudeau, une coquette brassée de ces "educated Quebecers (who) speak very good French", ont signé une pétition demandant instamment au ministre de la justice de les sauver du vulgaire.

"Pas besoin d'enquête pour y retrouver, dès le départ, quelques douzaines de noms distingués qui prêtent leur lustre depuis toujours aux organisations libérales. Ce qui n'empêche point le directeur du "Devoir", "nonobstant" quelques prudentes précautions oratoires, de consacrer illico à cet événement majeur un bref mais solennel mandement pontifical.

## La CSN presse le gouvernement Johnson de créer le régime d'assurance-maladie dès juillet

Le bureau confédéral de la CSN, qui siègeait à Ottawa a adopté une résolution incitant fortement le gouvernement québécois à instituer dès le 1er juillet 1968 un régime d'assurance-maladie universel, public, obligatoire et complet par étapes tel que l'a recommandé la commission Castonguay.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a expliqué

que cette résolution allait dans le sens de l'action entreprise depuis plusieurs années par son mouvement.

La résolution présentée par un vice-président de la CSN, M. Paul-Emile Daipé, adoptée unanimement par le bureau confédéral, invite également les autres mouvements populaires, tels la FTQ, l'UCC et la CEQ à joindre leurs efforts à la CSN en vue de la réalisation de cet objectif.

# Le grand thème d'aujourd'hui:

# Vive la Canadienne!



Une petite Canadienne, ça c'est bon!



UN SPÉCIALISTE VOUS PARLE "CHEVEUX"

Les recherches relatives à la trichologie ou science pour traiter les cheveux remontent aux temps avant notre ère. Il y eut beaucoup de charlatans et de superstitions mais des savants ont mis tous leurs efforts à faire progresser cette science et de nombreux livres ont été écrits sur les nombreuses maladies du cuir chevelu. Malgré cela l'ignorance des gens à ce sujet est encore grande et l'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

Comme dans toutes maladies, le plus grand danger est la négligence que l'on apporte à se faire soigner. Dans la calvitie, l'efficacité n'intervient que dans seulement 1% des cas. Votre trichologiste

peut examiner votre cuir chevelu et diagnostiquer quelle est la cause de votre perte de cheveux et se prononcer sur le traitement adéquat.

Le spécialiste R. A. PIERRE en publiant ce présent article, veut renseigner le public sur les maladies capillaires et est à la disposition de chacun, homme, femme ou enfant. L'examen est privé et Monsieur PIERRE répondra franchement à quatre questions: 1) Quelle est la maladie de votre cuir chevelu? - 2) Le traitement PIERRE peut-il vous aider? - 3) Si oui, jusqu'à quel point? - 4) Combien vous en coûtera-t-il?

Au choix: traitement à appliquer à votre domicile par vous-même — ou si vous préférez, traitement en clinique donné par un personnel compétent.

### CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri  
Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooké - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.  
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

**La Salle**

**Chef Bruno**  
vous suggère  
aujourd'hui  
**Le vol au vent**  
de fruits  
de mer  
**\$1.85**

Prix incluant  
**Potage**  
**Dessert**  
**Café ou**  
**Thé**

Servi ce midi  
**"Le Cavalier"**  
en bas o

Hotel de la Salle  
1240 Rue Drummond  
Telephone 866-6492

STATIONNEMENT GRATUIT

## COURS DE CONVERSATION

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO РУССКИЙ 日本語 Deutsch FRANÇAIS

Bénéficiez de nos 90 années d'expérience, de recherches et d'expansion

Leçons particulières — Cours collectifs — jour — soir toute l'année

Gratis et sans engagement  
Leçons tests, leçons de démonstration et de familiarisation

**Berlitz** Langues Vivantes

MONTRÉAL - 288-3111	SHAWINIGAN - 537-0416	VALLEYFIELD - 371-3010
CHATEAUGUAY - 288-3111	JOLIETTE - 756-0438	ST-JÉRÔME - 436-1398
ST-THERÈSE - 288-3111	SOREL - 743-4679	ROUYN - 762-0282
REPENTIGNY - 288-3111	DRUMMONDVILLE - 478-7000	OTTAWA - 232-5343
QUÉBEC - 529-6161	SHERBROOKE - 569-9179	TORONTO - 924-7773
RIMOUSKI - 723-1944	GRANBY - 378-8767	CALGARY - 266-3850
CHICOUTIMI - 549-7474	ST-HYACINTHE - 773-7022	EDMONTON - 429-5602
TROIS-RIVIÈRES - 376-2911	ST-JEAN - 346-6100	VANCOUVER - 685-9331

# Arts et spectacles

Dès le 23 février à la Comédie-Canadienne

## "UN MATIN COMME LES AUTRES" DE DUBÉ

La nouvelle pièce de Marcel Dubé, "UN MATIN COMME LES AUTRES", qui prendra l'affiche de la Comédie-Canadienne le 23 février, doit être considérée comme un moment significatif dans l'histoire de la dramaturgie québécoise: ce moment où sans écrire une œuvre qui se veut politique, l'auteur ne peut plus dissocier les destins individuels et le destin collectif.

En effet, Marcel Dubé se plaît à répéter à propos de sa dernière œuvre une phrase du metteur en scène Louis-Georges Carrier: "Dans cette pièce, l'amour et la politique sont si étroitement mêlés qu'on ne sait jamais à quel moment l'un et

l'autre commence ou se termine." Et Dubé d'ajouter pour expliquer: "Il m'est maintenant totalement impossible de séparer ma vie personnelle et mes sentiments des problèmes politiques du Québec."

Dans "Un matin comme les autres", il n'a pas été possible non plus aux deux couples interprétés par Jean Duceppe, Marjolaine Hébert, Catherine Bégin et Pierre Thériault de dissocier l'un de l'autre. Dans cette nuit douteuse, où indique l'auteur, "les sarcasmes et la cruauté sont de mises, mais la violence rentrée, contenue", quatre adultes, provoqués, encouragés par un "bourgeois décontracté", se mettent à nu et dévoilent, les

uns, la trahison qui masque leur idéal, les autres, le pénible destin que tente de dissimuler leur apparent détachement.

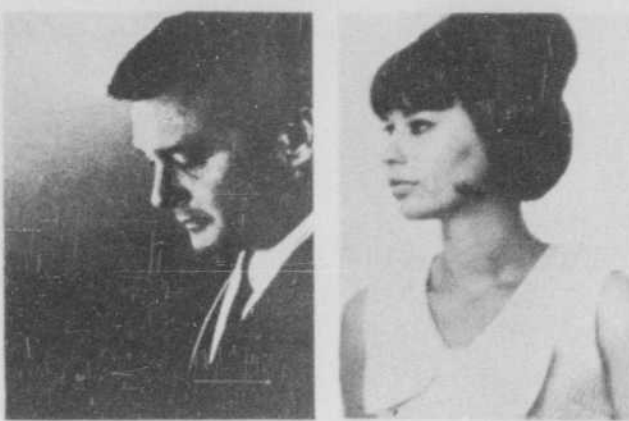
Dans ce strip-tease moral, les choix politiques de chacun des personnages peuvent sembler constituer des accidents, mais pour Dubé, ils sont de plus en plus à la racine de tous les problèmes des Québécois: ne pas admettre le risque, l'honnêteté, la fidélité politiques, c'est aussi choisir un destin tronqué, c'est en fait se séparer de la vie et de l'amour.

C'est Louis-Georges Carrier qui fera la mise en scène de ce drame, les décors seront de Hugo Wuetrich et les costumes de Mario Di Nardo.

## DEUX PIÈCES CANADIENNES AU T.N.M. EN 69-70

Cette année, le TNM a monté deux pièces d'auteurs canadiens. "Bois-Brûlés" de Jean-Louis Roux et "Les Grands Soleils" de Jacques Ferron, œuvre qu'il présente non seulement à Montréal mais dans plus de 50 localités du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Le Théâtre du Nouveau Monde entend poursuivre cette politique d'offrir une scène à nos dramaturges et créer d'autres œuvres nouvelles au cours des prochaines saisons. Pour ce, il s'est assuré la collaboration d'écrivains tels que Marcel Dubé, Guy Dufresne, Anne Hébert et Claude Lévesque. "Bilan" de Marcel Dubé, ouvrira la saison 1968-69. On ne peut encore dévoiler le titre de la deuxième pièce d'auteur canadien à l'affiche de la saison prochaine. Mais il est certain que le TNM présentera d'ici deux ans "Sa Mère" pièce en un acte de Claude Lévesque, pour laquelle l'auteur écrit en ce moment une suite "Son Père", une deuxième œuvre d'Anne Hébert (Le Temps Sauvage avait été créé au TNM en 1966) et une pièce de Guy Dufresne.



## STAN GETZ ET LA FILLE D'IPANEMA

Le saxophoniste de jazz, Stan Getz, et la jolie Brésilienne, Astrud Gilberto (la créatrice de la fille d'Ipanema) présenteront un spectacle conjoint les 21 et 22 février prochain au théâtre Wilfrid-Pelletier.

Excellent interprète de ballades, l'un des créateurs du style "cool" après l'époque du "bop", Stan Getz a été reconnu internationalement comme le premier saxophoniste ténor des années 50. Aujourd'hui, il est plus fort et plus populaire que jamais, grâce à un enregistrement réalisé en mars 62 avec le guitariste Charlie Byrd.

Cet album intitulé "Jazz Samba" a lancé aux États-Unis, la vogue de la bossa-nova et a propulsé la carrière de Getz à de nouveaux sommets.

Astrud Gilberto est l'épouse de Joao Gilberto, musicien et compositeur brésilien, généralement reconnu comme le père de la bossa-nova. Depuis quelques années, elle fait partie des tournées de Stan Getz et de son groupe. Elle a créé sur disque la célèbre chanson "The Girl from Ipanema".

ANOUK AIMEE  
GIOVANNA RALLI  
PAUL GUERS

# la fuga

VERSION ORIGINALE SOUS-TITRE FRANÇAIS

RÉSERVÉ AUX ADULTES 18 ans et plus

SUR SEMAINE 7.30 - 9.30

721-6060



Première des conférences  
Place des Arts/Air France

René Huyghe  
"La lumière dans l'art"

Théâtre Maisonneuve  
Dimanche, 18 février  
16 h 00

Billets:  
La place: \$3.00, \$2.50  
La série: \$12.00, \$10.00  
L'achat d'une série donne droit à un rabais de 50% du prix du volume de l'intégrale des conférences.

AIR FRANCE

## DES MARIONNETTES MÉCANIQUES

OTTAWA - Dans deux ans, affirme Mme Carmen Roy, directrice du département de folklore au Musée national, le Canada sera le seul pays à présenter un spectacle de marionnettes commandées par boutons.

A un coût évalué à \$75,000, dix experts de Montréal et Québec doivent commencer sous peu à préparer 60 pantins, dont 20 mécaniques, destinés à des spectacles mettant en scène des contes du pays.

Les poupées, soigneusement costumées et variant en hauteur de quelques pouces à un pied et demi, auront un répertoire de 13 mouvements dirigés par des appareils de 100 livres chacun mis à l'électricité. L'action se transmettra par des poulies.

Les spectacles de 25 minutes seront présentés sur un plateau de 30 pieds par un opérateur expérimenté. Un magnétophone spécial fournira la trame sonore. On automatisera les marionnettes pour lâcher de réduire le nombre de personnes qui, dans un spectacle normal, faudrait normalement pour ani-

mer les pantins.

Mme Roy dit que la mécanisation des marionnettes est expérimentale, un peu comme un programme spatial il faut donc tout vérifier minutieusement. Un technicien, un dessinateur, un castelier, un narrateur et un compositeur travaillent au projet.

Compte tenu de l'envergure de l'entreprise, le coût est très modeste, a déclaré Mme Roy en interview. Tout le monde travaille par goût de la découverte et de l'art.

sité Laval. C'est là qu'elle a été "poussée" à étudier le folklore par l'éminent ethno-folkloriste Marius Barbeau.

Après des études à l'Université de Montréal, elle obtint un doctorat de la Sorbonne et contribua au travail du Musée national pendant 10 ans, avant de se joindre au personnel régulier en 1957.

Son premier centre d'intérêt personnel est la culture et la tradition canadiennes-françaises. Elle aime particulièrement étudier les recettes et habitudes alimentaires.

"Voilà bien la meilleure façon d'attendre le fond de l'être humain, la vie de tous les jours".

Pour le moment, cependant, elle s'applique surtout, pour le musée, à une étude, commencée en 1962, de 33 groupes ethniques.

"Ces gens sont des Canadiens et il est encore temps d'étudier leur culture. Dans 100 ans, on pourra se rendre compte de l'apport de ces groupes à notre société".

Le folklore ne consiste cependant pas seulement en vieilles chansons et traditions, dit Mme Roy. Il s'agit de quelque chose qui évolue et se remplace, quelque chose qu'on doit étudier en tenant compte de la sociologie et de l'histoire.

"Mes parents me parlaient de la légende de la chasse-galerie. Aujourd'hui, on raconte des histoires de soupoules volantes".

## Musée vivant

Mme Roy a vu cette idée lorsqu'elle a songé qu'il "serait bon de se moderniser".

"Il est bien difficile d'exposer un conte, dit-elle. Les archives et les savants ne manquent pas pour prouver la valeur de notre travail, mais comment exposer cela? Un musée devrait être quelque chose de très vivant".

Mme Carmen Roy, élevée en Gaspésie, a fréquenté l'univer-

sité Laval. C'est là qu'elle a été "poussée" à étudier le folklore par l'éminent ethno-folkloriste Marius Barbeau.

Après des études à l'Université de Montréal, elle obtint un doctorat de la Sorbonne et contribua au travail du Musée national pendant 10 ans, avant de se joindre au personnel régulier en 1957.

Son premier centre d'intérêt personnel est la culture et la tradition canadiennes-françaises. Elle aime particulièrement étudier les recettes et habitudes alimentaires.

"Voilà bien la meilleure façon d'attendre le fond de l'être humain, la vie de tous les jours".

Pour le moment, cependant, elle s'applique surtout, pour le musée, à une étude, commencée en 1962, de 33 groupes ethniques.

"Ces gens sont des Canadiens et il est encore temps d'étudier leur culture. Dans 100 ans, on pourra se rendre compte de l'apport de ces groupes à notre société".

Le folklore ne consiste cependant pas seulement en vieilles chansons et traditions, dit Mme Roy. Il s'agit de quelque chose qui évolue et se remplace, quelque chose qu'on doit étudier en tenant compte de la sociologie et de l'histoire.

"Mes parents me parlaient de la légende de la chasse-galerie. Aujourd'hui, on raconte des histoires de soupoules volantes".

## Conférence de Maryvonne Kendergi

RENCONTRE DE MUSICIENS

La prochaine réunion de l'Association des Professeurs de Musique du Québec aura lieu le 17 février à 20h 30 au Club Thémis (910 ouest, rue Sherbrooke).

La conférencière sera l'éminente Musicologue Mlle Maryvonne Kendergi, Professeur d'histoire de la musique à l'Université de Montréal et Secrétaire de la S.M.C.Q.

Le sujet de sa causerie sera "QUELQUES UNS DES GRANDS MUSICIENS QUE J'AI RENCONTRES", avec suppléments de ses propres interviews sur bande magnétophonique enregistrés en Europe. Professeur Kendergi est une conférencière éloquent.

Tous les membres et les professeurs qualifiés sont invités à assister à cette réunion.

## LES VIOLONS DE L'AUTOMNE

de Jacques Languirand

Théâtre du Wigwam, angle St-Laurent et Ste-Marie à Longueuil.

Vendredi, samedi et dimanche à 8:30 heures P.M.

Admission: \$1.00

INFORMATIONS: 679-6490

## THÉÂTRE

APPRENTIS-SORCIERS. "Les chevaux de cirque" - Jeudi - vendredi et samedi: 20h.30 - dimanche: 19h.30.

ASSOCIATION ESPAGNOLE (485 Sherbrooke Ouest). Le Gairot du Nouveau Jazz 18h du Québec et des projections de Lucille Barash - vendredi et samedi à 22h - dimanche à 21h.

LA BOÎTE À CLÉMENCE. "Sois toi-même", revue musicale de Clémence Desrosiers et Pierre F. Brault - vendredi (21h et 23h) et samedi 20h.30 et 22h.30.

EGREGORE (Salle du Gesù). "Le pendu" de Robert Gurik 20h.30.

COMÉDIE-CANADIENNE. Georges Dor - 20h.30.

INSTANT THÉÂTRE (Place Ville-Marie). "The Care taker" de Harold Pinter, du mardi au vendredi à 19h.30 - Samedi à 14h.30 et 19h.30, relâche dimanche et lundi (jusqu'au 27 janvier).

## Jazz

Trio Paul Bley

L'Atelier de Jazz (1191 De Lamontagne) présente les 16, 17 février directement de New-York, Le trio Paul Bley.

Serge Baudo vient d'être nommé chef permanent de l'orchestre de Paris, orchestre de prestige créé par le ministre des affaires culturelles, il y a tout près d'un mois.

5e SEMAINE SUCCES!

ADULTES 18 ANS

YOUNG APHRODITES

Sur semaine 6.15 - 7.30-9.45

empire

LES TUDOR SINGERS

UN GLORIA DE SOMERS

Les Tudor Singers de Montréal, sous la direction de Wayne K. Riddell, donneront un concert d'œuvres religieuses dimanche le 18 février, à 20h.45, à la Cathédrale Christ Church, angle Université et Ste-Catherine. Le programme comprendra des œuvres de Somers (Gloria), Bach (Motet no. 5), ainsi que Kodaly (Missa Brevis). BILLETS EN VENTE SUR PLACE et au International Music Store.

## CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AAHERST - "Temps de Massacre" 11.15 - 2.24 - 8.35 - "Fleur de la Chair" 12.45 - 3.55 - 7.00 - 10.10.

BIJOU - "Le Tigre aime la chair fraîche" - 12.10 - 3.33 - 6.36 - 9.59 - "Amour et passions de Verdi" 1.34 - 4.57 - 8.20.

CANADIEN - "Indomptable Angélique" - 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00 "Quand les parents dorment" - 1.45 - 5.00 - 8.20.

CHAMPLAIN - "Un grand garçon" 12.10 - 4.07 - 8.04 - "Qui a peur de Virginia Woolf?" 1.56 - 5.53 - 9.50.

CHATEAU - "Un homme, 7 femmes" 2.55 - 6.20 - 9.15 - "Commissaire X-Halte LSD" 1.05 - 4.30 - 7.55 - "CREMAZIE - La mélodie du bonheur" 8.15 - Matinée mercredi 1.15.

ELECTRA - "Les Corrompus" et "Chef de Patrouille".

EYSEE - Salle Alain Resnais "2 ou 3 choses que je sais d'elle" 7.30 - 9.30 - sam, et dim 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 (10.00 sam.) Salle Eisenstein. "Le Règne du jour" même horaire.

FLEUR DE LYS - "Lamiel" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANÇAIS - "Un homme, 7 femmes" 2.50 - 6.10 - 9.30 - "Commissaire X-Halte LSD" - 1.05 - 4.25 - 7.45.

GRANADA - "Un homme, 7 femmes" 1.10 - 4.35 - 7.55 - "Commissaire X-Halte LSD" 2.50 - 6.15 - 9.35.

JEAN-TALON - "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 - "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MAISONNEUVE - "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 - "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MERCER - "Les Corrompus" 1.34 - 4.33 - 7.26 - 10.22 - "Chef de Patrouille" 12.10 - 3.09 - 6.05 - 9.01. Sur sem. dès 6.05.

MONTCALM - "Hells Angels on Wheels" et "Villes interdites".

PAPINEAU - "Dr Zivago" 2.15 - 8.15.

PARISIEN - "La Fontaine de l'Amour" 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.25.

PLAZA - "Indomptable Angélique" 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00. "Quand les parents dorment" 1.45 - 5.00 - 8.20.

RIVOLI - "Fleur de la chair" 12.55 - 3.55 - 6.55 - 9.55 - "Temps de Massacre" 2.15 - 5.15 - 8.15.

SAINT-DENIS - "Amour et passions de Verdi" - 12.05 - 3.28 - 6.31 - 9.54 - "Le Tigre aime la chair fraîche" 1.44 - 5.07 - 8.30.

VENDÔME - "Belle de jour" - 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

VERDI - La semaine politique #7 - Le Québec à tout prix - "Le chat dans le sac" - "Le train du Labrador" et "F.L.Q." 7.00 - 9.30.

## EN LANGUE ANGLAISE

VILLÉRY - "Les Corrompus" et "Chef de Patrouille".

ALOUETTE - "Gone with the Wind" 8.15 - Mats. sam. dim. et mer. 2.15.

ATWATER - "Devils Angels" 1.05 - 3.15 - 5.20 - 7.30 - 9.40.

AVENUE - "The Happiest Millionaire" 1.05 - 3.40 - 6.10 - 8.50.

CAPITOL - "The Penthouse" 10.15 - 11.55 - 2.15 - 4.40 - 7.10 - 9.35.

CINERAMA-IMPERIAL - "Custer of the West" - soirs 8.30 - Mats. mer. e. sam. 2.00 - dim. 2.00 - 7.30.

THE CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "Reflections in a Golden Eye" 1.15 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.25.

KENT - "Charlie Bubbles" 1.30 - 3.25 - 5.25 - 7.20 - 9.30.

LOEWS - "Valley of the Dolls" 10.10 - 12.25 - 2.35 - 4.50 - 7.00 - 9.15.

PALACE - "Wait Until Dark" 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.30.

PLACE DU CANADA - "The Taming of the Shrew" 1.45 - 4.15 - 7.00 - 9.30.

PLACE VILLE-MARIE (Petite salle) - "Blow-Up" 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.40 - 8.50.

SEVILLE - "A Matter of Innocence" 1.15 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30.

SNOWDON - "Far from the Madding Crowd" en soirée - 8h.15 - Matinée (merc. sam. et dim.) 2.15.

STRAND - "Hallucination Generation" 10.10 - 1.05 - 3.55 - 6.50 - 9.50. "Door to Door Maniac" 11.40 - 2.35 - 5.30 - 8.25.

VAN HORNE - "Seventeen" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

WESTMOUNT - "Ulysses" - 2.30 - 8.15.

YORK - "Bonnie and Clyde" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.25.

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Grec s.-t. anglais

EMPIRE - "Young Aphrodites" - 6.15 - 8.15 - 9.45 - sam, et dim. 1.00 - 2.45 - 4.30 - 6.15 - 8.15 - 9.45.

Italien s.-t. français

DAUPHIN - "La Fuga" - 7.30 - 9.30 - Sam, et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Danois s.-t. anglais

PLACE VILLE-MARIE - "Venom" - 1.05 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.15.

Allemand s.-t. français

ARI - "Walsungenblut" 7.15 - 9.15 - Dim. 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Suédais s.-t. anglais

FESTIVAL - "The Royal Track" - 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CINÉMA THÉÂTRE CANADIENNE - 6.15 - Cinéma canadien - "Au pays de Neuf France" - 8.15 - Laurel & Hardy - 10.15 - The Band Wagon.

## 9e SEMAINE

MARCELO MASTROIANNI L'ÉTRANGER

EN COULEURS

AVEC ANNA KARINA

Version originale en français avec sous-titres en anglais

Horaires: 1.05, 3.10, 5.15, 7.15, 9.30

LE TOUT NOUVEAU CINÉMA

BONAVENTURE

5025, SHERBROOKE O. - TEL. 861-2755

## théâtre du rideau vert

du lundi au samedi à 20 h. 30

Dir. "ce matin" à 14 h. 30. Soirée 19 h. 30

Soirée "HAROLD PINTER"

## LA COLLECTION ET L'AMANT

MONIQUE MILLER - BENOIT GIRARD

LOUIS AUBERT, DOMINIQUE BRIAND

Mise en scène: PAUL BLOUIN

Au Stella - Tél. 844-1793

## 3e SEMAINE DE SUCCES SANS PRÉCÉDENT

l'œuvre de THOMAS MANN

SANG RÉSERVÉ

(WALSUNGENBLUT)

un film de ROLF THIELE

"L'AMOUR ILICITE TRAITÉ AVEC UNE HAUTE QUALITÉ ARTISTIQUE" - STERN

En Allemand avec sous-titres français

en soirée 7.15 - 9.15

Dimanche 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

5025, SHERBROOKE O. - 489-0821

## 2 ou 3 CHOSES QUE JE SAIS D'ELLE!

MARINA VLADY ANNY DUPERY

RESERVE AUX ADULTES 18 ans et plus

GODARD DÉNONÇE LA VIOLENCE... LA PROSTITUTION ÉTAT NORMAL DU MONDE MODERNE

DEMAIN

## 4e Sem. POUR TOUS le règne du jour

de Pierre Perrault

RESNAIS

JEAN-TALON

SUR SEMAINE 3.40 - 7.00

8.35 - 10.00 DIMANCHE

12.00 - 1.30 - 2.30 - 4.00

5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00

## VOLUPTUEUSE! PASSIONNÉE!

ANNA KARINA

Lamiel

ROBERT HOSSEIN

cinéma fleur de lys

288-3303 STATION BERRI 658 EST, STE-CATHERINE

## UN FILM D'UNE BEAUTÉ VISUELLE ÉMOUVANTE!

LE FILM LE PLUS FASCINANT DU FESTIVAL DE SAN FRANCISCO!

THE ROYAL TRACK (KUNGSLEDEN)

cinéma festival

525-8600 1206 EST, RUE STE-CATHERINE

## indomptable ANGÉLIQUE

TECHNICOLOR

MICHELE MERCIER ROBERT HOSSEIN

COMPLÈMENT DE PROGRAMME

QUAND LES PARENTS DORMENT

CANADIEN PLAZA

STATION BEAUDRY, 1204 est. Ste-Catherine STATION REALBIEN, 6505 St-Hubert

## UN ÉCLAT DE RIRE À TOUT CASSER!

LOUIS de FUNÈS

Le film qui mérite l'OSCAR du rire!

SCOPE-COULEURS

COMPLÈMENT DE PROGRAMME

ELKE SOMMER

TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CRUAUTÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI!

LE GANG DESCEND SUR LA VILLE

RESERVE AUX ADULTES 18 ans et plus

## Maisonneuve

CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE 3019 EST, SHERBROOKE, PRÈS FRONTENAC 525-2174 - STATIONNEMENT GRATUIT

JEAN-TALON

SUR SEMAINE 3.40 - 7.00

8.35 - 10.00 DIMANCHE

12.00 - 1.30 - 2.30 - 4.00

5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00

JEAN-TALON À L'EST DE PIE-IX, 735-7000, STATIONNEMENT GRATUIT

Arts et spectacles

Radio  
Télévision

2 films,  
dimanche

rire de nous-mêmes, des contradictions de notre société! Une comédie à l'emporte-pièce mettant en vedette, dans le rôle du guide québécois, Jacques Desrosiers, dans ceux des "gentils" touristes américains, Michèle Chicoine, Mary Gay et Mikael Devine; dans celui de l'oncle, Paul Hébert, de la speakerine "indienne", Lizette Gervais, et dans celui du Français, vendeur de "hot dogs", Paul Buissonneau.

C'est pas la faute à Jacques Cartier, une production couleur de l'O.N.F., sera à l'affiche des Beaux Dimanches, le 18 février à 20 heures. Et si vous riez aux larmes, n'ayez aucune crainte: "C'est pas la faute à Jacques Cartier!"

"Ça n'est pas le temps des romans"

Immédiatement après ce long métrage, vous pourrez voir, à 21 h 30, un court métrage en couleur réalisé aussi par l'O.N.F. Ça n'est pas le temps des romans. Un film émouvant, simple, humain qui raconte en quelques images et en quelques phrases la journée d'une femme de 35 ans, ses rêves, son attitude devant l'amour, la vie, les enfants.

"Si tu venais dans ma maison, Si tu venais dans ma maison, Tu verrais l'envers de ma vie, L'endroit de mes quatre saisons".

Non, pas un simple court métrage, mais un véritable poème en images dont la valeur vient d'être reconnue par le bureau international du court métrage, qui se tenait récemment à Tours, qui lui a décerné son premier prix.

Ça n'est pas le temps des romans, réalisation de Fernand Dansereau, met en vedette Monique Mercure et Marc Favreau. La musique et la chanson sont signées Georges Dor.

Non! Il faut le dire et le répéter: "C'est pas la faute à Jacques Cartier" si... Si notre "belle province" n'est qu'un amas de paradoxes! Si, à côté des basiliques, des églises, des chapelles et même des miracles tout à fait "canadiens-français", les entreprises américaines grossissent, grossissent démesurément! Et, encore là, non, vraiment, "C'est pas la faute à Jacques Cartier", si la langue française est tellement difficile à apprendre que, malgré quelques siècles en sa compagnie, nos compatriotes anglais l'ignorent toujours!

Et puis, après tout, c'est pas la faute au découvreur du Canada si... Georges Dufaux et Clément Perron, de l'O.N.F., ont réalisé un long métrage et l'ont justement intitulé "C'est pas la faute à Jacques Cartier". Un long métrage qui vous entraînera dans un tour du Québec si échevelé que vous vous retrouverez, par un effet de hasard, rendu au cœur même de la lune! Un film qui vous fera

En un clin d'oeil

- VARIÉTÉS: canal 2, à 19h30—AGE TENDRE. Variétés. Animateurs: Philippe Arnaud et Françoise Lemieux. Invités: Françoise Hardy, Jean et Steve et Pierre Perpal.
- LITTÉRATURE: radio d'Etat, à 21h00—DOCUMENTS "Tels qu'en eux-mêmes". Emission consacrée à Jacques Audibert, romancier et dramaturge. Production de l'O.R.T.F. (2e partie).
- VIE MODERNE: canal 2, à 22h15—VIVRE. "Le Savant, grand-prêtre de nos sociétés modernes". Avec Georges Groulx, François Cartier, Julien Bessette, Louise La-traverse et Jean-Louis Paris. Meneur de jeu: Gilles Pelletier. Animateur: Camille Laurin.
- MUSIQUE: radio d'Etat, à 22h30—UNE LOGE A L'OPERA. Air "Ilia Zeffiretti Lusinghieri", extr. d'"Idoménée" (Mozart): Rita Streich, soprano. — Dernier tableau du dernier acte de "Il Trovatore" (Verdi): Fedora Barbieri, Giuseppe di Stefano, Maria Callas et Rolando Panerai.
- POLITIQUE: canal 2, à 22h45—LES AFFAIRES DE L'ETAT. Le Nouveau Parti démocratique.

Horaires-TV

VENDREDI		
Le signal C marque une émission en couleur		
CBFT 2		
9.55	Aujourd'hui à CBFT	
10.00	Télévision scolaire	
10.30	Monsieur Surprise présente	
10.45	La souris verte	
11.00	La grande aventure	
11.30	Long métrage: "Taxi de nuit" - Comédie musicale - Italie (1954).	
1.15	Cinefeuilleton: "Le retour des gosses perdus"	
1.30	Long métrage: "Assassins du dimanche" - Drame - France (1956).	
3.00	Femme d'aujourd'hui	
4.00	Babino	
4.30	La boîte à surprise	
5.00	Roquefort belles oreilles	
5.30	Skippy le Kangourou	
6.00	Jeunesse oblige	
6.25	Nouvelles du sport	
6.30	Telejournal	
6.45	Aujourd'hui	
7.30	Age tendre	
8.30	Premier choix: "Son seul amour" - Melodrame - E.U. (1963)	
10.15	Vivre	
10.45	Les affaires de l'Etat	
11.00	Telejournal	
11.20	Supplément régional	
11.30	Nouvelles su sport	
11.35	Xe jeux Olympiques d'hiver de Grenoble.	
12.05	Cinéma: "Les possédés" - Drame - France (1956).	
1.45	Telejournal	
CFTM 10		
7.15	Mire et Musique	
7.30	Les p'tits bonshommes	
7.45	Metro-Matin	
8.45	36-24-36	
9.00	Toast et café	
10.00	Vois de femmes	
10.35	Edith Serej	
10.45	L'école du bonheur	
11.00	Voix de femmes	
11.30	Eternel amour: "Au royaume des cieux" (#4).	
12.15	Cine-roman: "Avant le déluge" (#2).	
12.30	Cine-midi: "La loi du fouet" - Drame - E.U.	
2.00	Cine-vendredi: "Le vertige" - Drame - France	
3.30	"A vous de jouer"	
4.00	Fusée XLS	
4.30	Zoo du capitaine bonhomme	
5.30	Super héros	
6.00	Tele-méto	
6.40	Sports-images	
6.50	Tele-méto	
7.00	Dernière heure	
7.15	Tele-méto	
7.30	En première: "Yankee Pasha" - Aventures - E.U.	
9.15	L'école du bonheur	
9.30	Adam ou Eve	
10.00	Monsieur Banco	
10.30	Toute la ville en parle	

Condition féminine

Les religieuses ont-elles encore une place dans l'Eglise d'aujourd'hui?

par Renée ROWAN

Quelque 5.000 religieuses de Montréal représentant la plupart des soixante-dix communautés de femmes du diocèse, se réuniront en congrès à l'Aréna Maurice Richard les 1er, 2 et 3 mars prochains.

C'est la première fois qu'un congrès de ce genre a lieu au Canada, sinon en Amérique du nord. Les religieuses s'interrogeront sur leur place dans le monde d'aujourd'hui et le rôle qu'elles ont à y jouer.

Depuis plusieurs mois déjà, les communautés religieuses sentent un besoin de renouvellement; chacune de leur côté, elles s'interrogent sur le besoin urgent de redéfinir leur rôle, explique celle qui est à l'origine de cette expérience unique, une jeune religieuse de la Congrégation Notre-Dame, soeur Andrée Baillargeon, secrétaire du service de catéchèse aux religieux, membre du comité diocésain de l'année de la foi et secrétaire du congrès des religieuses de Montréal.

En préparation à cette rencontre, 3.500 religieuses divisées en 26 groupes se réunissent de façon intercommunautaire, une fois par quinze jours, depuis octobre dernier.

"Dans un monde en constante évolution, les religieuses sentent un profond besoin de réflexion, de créativité, de renouvellement du service," nous dit soeur Baillargeon. Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu mercredi, à l'archevêché de Montréal.



Soeur Andrée Baillargeon, c.n.d., secrétaire du congrès des religieuses de Montréal.

Si ce congrès peut signifier d'une part la préoccupation de la présence des religieuses dans le monde actuel, il se veut surtout une recherche en commun. Signalons d'autre part que ce grand rassemblement se situe dans le cadre de la semaine de la foi.

Le thème majeur du congrès sera axé sur le rôle apostolique de la femme consacrée dans l'Eglise de Montréal.

A l'ouverture du congrès, le père René Voillaume, de la Fraternité des Petits Frères de Jésus, traitera de "la vie de foi et l'engagement de la religieuse."

M. Philippe Garrigue, doyen de la faculté des sciences sociales, exposera les "conditions socio-économiques du diocèse de Montréal," le père Jean-Paul Rouleau, s.j., parlera "des religieuses dans la socialisation de l'éducation et des services de santé et de bien-être," M. Roger Gosselin, conseiller en administration, abordera la question des "structures dans les institutions religieuses du diocèse de Montréal." Chacun de ces quatre exposés sera suivi d'échanges avec le conférencier, échanges auxquels participeront des spécialistes.

Le dimanche matin, il y aura deux tables rondes sur la "religieuse apostolique de 1968." On y discutera en particulier des modalités concrètes du renouvellement.

La première, animée par M. Jean-Claude Sauvé, sera composée uniquement de laïques; Mme Georges Vanier, Dr Paul David, M. Roméo

Maone, Mlle Hélène Chénier, MM. Gilles Gendreau et André Grou, et Mlle Louise Maril y prendront part.

La seconde, également animée par M. Sauvé, sera composée cette fois de religieuses: soeur Madeleine Brais, s.f.b. (Soeur Marie Christine); soeur Marie Labrecque, s.m. (Soeur Mechtilde); soeur Ghislaine Roquet, c.s.c. (Soeur Laurent-de-Rome); soeur Odette Lavallée, r.h.s.j.; soeur Suzanne Manseau, s.a. (S. Gilbert); et soeur Roberte Forest, s.b.c. Si on en juge par cette nomenclature, les religieuses qui prendront part à la table ronde ont été choisies parmi celles qui au cours des dernières années, se sont le plus illustrées au Québec en éducation en littérature et dans le domaine social.

A la dernière rencontre, on abordera la question des "religieuses dans la pastorale diocésaine"; les trois participants à cet échange seront l'abbé Marcel Laniel, Soeur Louise Madeleine et M. Claude Ryan.

A la conférence de presse qui avait lieu hier après-midi à l'archevêché de Montréal pour annoncer officiellement la tenue du congrès des religieuses de Montréal, quelques-unes des personnes présentes ont souhaité que cette rencontre soit l'occasion pour le grand public de se rendre compte de l'image réelle de la religieuse d'aujourd'hui et des progrès positifs accomplis par les communautés de femmes depuis quelques années.

Le ministère de l'agriculture lance une vaste campagne d'information auprès du consommateur québécois

Dans le but de protéger les consommateurs d'une part et les producteurs de l'autre, le ministre de l'agriculture et de la colonisation, M. Clément Vincent a lancé, hier après-midi, au centre culturel de St-Jacques de Montcalm, une campagne d'information sur l'estampille "approuvé Québec", apposée sur la viande de boucherie et les produits de transformation qui, lors de l'inspection, sont déclarés sains et propres à la consommation humaine.

En fait, très peu de consommateurs savent qu'un régime provincial d'inspection des viandes et l'estampille "approuvé Québec", sont en vigueur depuis mai 1967. Le consommateur, particulièrement lorsqu'il s'agit du bœuf, est habitué à rechercher l'estampille "approuvé Canada".

En 1966, sur une production au Québec de 571 millions de livres de viande rouge, une proportion de 65 p.c. seulement, était soumise à l'inspection fédérale, et cela presque exclusivement dans les agglomérations métropolitaines. Depuis l'introduction de l'inspection provinciale, et de l'estampille "approuvé Québec", 35 abattoirs et 52 charcuteries se sont conformés aux normes prescrites par le règlement provincial et jouissent maintenant des services permanents de 70 inspecteurs et 15 vétérinaires pour assurer une inspection sévère et continue de la totalité de leur production.

Eventuellement, l'inspection couvrira cette proportion de tiers des viandes produites au Québec qui n'est pas soumise à l'inspection fédérale. Selon un porte-parole du ministère, il ne reste plus que 7 à 8 p.c. des viandes qui ne sont pas inspectées, et cela pour diverses raisons, comme dans le cas

du fermier qui abat un animal pour sa propre consommation par exemple.

L'inspection sauvegarde la santé publique

Par ses règles sanitaires relatives aux lieux d'abattage et de préparation, aux véhicules affectés au transport de produits, au conditionnement et à la vente, l'inspection provinciale protège le consommateur contre l'achat de produits carnés viciés ou qui ne répondent pas aux conditions de salubrité. Elle lui en garantit la provenance saine et lui donne confiance dans la qualité. Elle protège aussi sa santé puisque la viande d'un animal malade ou transformée dans de mauvaises conditions de salubrité peut transmettre des maladies et être cause d'épidémies parfois fatales.

A l'avantage des producteurs Les producteurs tireront également avantage de l'inspection. Sa mise en vigueur s'accompagne d'un mouvement de fusion et de modernisation des abattoirs qui s'effectue dans un but de rentabilité accrue et de meilleur aménagement. La réalisation de cet



Chaque viande vérifiée doit porter le sceau "Approuvé-Québec" avec au centre un numéro pour identifier l'établissement.

objectif leur facilitera l'accès au commerce de gros et de détail, et les producteurs eux-mêmes en bénéficieront. L'inspection plus généralisée des viandes influera sur le revenu des abattoirs et des producteurs québécois dans la mesure où ces denrées seront produites sur place, en quantité et en qualité accrues. On prévoit que les élevages locaux s'intensifieront, encouragés par l'existence de bons abattoirs régionaux leur épargnant les pertes de poids occasionnées par un long transport. Ils pourront aussi bénéficier des allocations gouvernementales versées au transport du bétail vivant, et jusqu'ici réservées aux expéditeurs des abattoirs sous inspection fédérale.

Que signifie "approuvé Québec"?

L'inspection provinciale des viandes consiste à examiner les animaux avant, pendant et après l'abattage, à surveiller les opérations de transformation (saucisses, saucissons, mortadelle, boudin, etc), de conditionnement et de fabrication, ainsi que l'étiquetage des viandes et des produits carnés, à prélever des échantillons pour analyse de laboratoire pour s'assurer que les viandes préparées répondent aux exigences du règlement sur les aliments.

L'inspection provinciale des viandes, nous dit le porte-parole du ministère de l'agriculture, est l'une des plus sévères qui soient, tout en sauvegardant les intérêts des producteurs et des propriétaires d'abattoirs et d'usines de transformation. Elle assure aux viandes "approuvé Québec" la qualité et la salubrité que le consommateur est en droit d'exiger. R.R.

Programme adopté par l'ONU pour promouvoir la formation des femmes

NATIONS UNIES — La commission de la condition de la femme a adopté à l'unanimité une résolution présentée par la France et douze autres puissances demandant au secrétaire général de l'ONU d'établir un programme international destiné à accélérer la formation de personnel spécialisée féminin dans les pays en voie de développement.

A la demande de la France, la commission a inclut dans cette résolution une disposition invitant les Nations unies et leurs institutions spécialisées à intensifier la formation de personnel moyen féminin au moyen de bourses d'apprentissage et d'éducation.

Equipe féminine dans l'Antarctique

LONDRES — Une jeune Ecossaie espère diriger la première expédition avec une équipe entièrement composée de femmes, qu'on projette cette année dans l'Antarctique.

Mme Molly Porter, une institutrice âgée de 30 ans, et cinq autres femmes, veulent effectuer une expédition à l'île Georgie du Sud, grâce à une subvention de la Fondation Winston Churchill.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY  
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER  
788, Wilder  
Montréal 8 — 737-1955

VIAU MORISSET  
DÉCORATION  
747-9921 — 878-3328

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT TREMBLAY  
ARCHITECTES  
3480 C. de la Côte des Neiges  
Montréal -- 937-9324

ADRIEN BERTHIAUME  
B.A., A.A.P.Q., C.U.Q.  
ARCHITECTE/URBANISTE  
1224 ouest, rue Ste-Catherine, suite 805  
Montréal - Tél: 861-5350

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES  
3 Place Ville-Marie  
MONTREAL - 866-9854  
Les architectes  
Longpré, Marchand, Goudreau  
Dubush, Stewart, Bourke  
506 est, rue Sainte-Catherine  
Montréal 24, - 842-9528

Dès la fin de février

la Régie des rentes du Québec versera, à certaines conditions,

la rente de veuve  
la rente de veuf invalide  
la rente d'orphelin  
la prestation de décès

Dans tous les cas, il faudra que le cotisant ait contribué au régime pour un nombre minimum d'années, jamais inférieur à trois, et qu'une demande de prestation soit faite à la Régie.

La Régie distribue présentement par la poste un dépliant intitulé: Protection aux survivants, qui contient les renseignements relatifs à ces prestations.

Nous vous suggérons de le lire attentivement et de le conserver avec vos autres papiers importants.

Le président, Robert De Coster

Veillez transmettre ce message aux personnes de votre entourage qu'il pourrait intéresser.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC  
Case postale 5200, Québec (2<sup>e</sup>), P.Q.

Les mesures déjà prévues suffiront-elles à effectuer le redressement ?

## Le déficit de la balance américaine des paiements dépasse \$3.5 milliards

WASHINGTON (AFP) — Les mesures adoptées ou envisagées par l'administration américaine pour redresser la balance des paiements des Etats-Unis seront-elles suffisantes? Telle est la question que l'on se pose dans les milieux économiques de Washington après l'annonce par le ministère du Commerce que le déficit de cette balance a augmenté de plus de 160 pour cent en 1967, pour atteindre 3.572 milliards de dollars, son niveau le plus élevé depuis 1960.

Le communiqué du ministère du Commerce n'a provoqué aucune surprise dans la capitale fédérale puisque le président Johnson, dans son message du premier janvier, avait déjà révélé que le déficit des paiements extérieurs serait de l'ordre de 3.5 à 4 milliards de dollars. Aussi désastreuse qu'elle soit, la nouvelle est, somme toute, moins mauvaise qu'elle aurait pu l'être puisque le montant du déficit correspond à l'estimation la moins pessimiste.

Les raisons de cette détérioration étaient-elles aussi déjà dans l'ensemble connues, rappelle-t-on dans les milieux économiques. Pour l'ensemble de l'année, il s'agit principalement des dépenses militaires à l'étranger, de l'augmentation du déficit touristique et, apparemment, d'une moins grande efficacité que l'année précédente du programme de limitation des sorties de capitaux.

Il faut ajouter deux facteurs qui ont très lourdement pesé sur les résultats du quatrième trimestre: le rapatriement par Londres du reste de son portefeuille américain, soit plus de 500 millions de dollars, et une diminution de plus de 700 millions de dollars de l'excédent commercial. Cette sortie de fonds et ce manque à gagner, souligne-t-on, ont totalisé plus de 1.200 millions de dollars, soit à peu près l'aggravation du déficit enregistré du troisième au quatrième trimestre.

1967 appartient au passé et l'important est maintenant d'essayer de déterminer si les mesures annoncées par le président Johnson dans son message du premier janvier permettront de rétablir l'équilibre ou de s'en rapprocher sensiblement dès cette année, déclare-t-on dans les milieux économiques. A cet égard, on fait les remarques suivantes:

1) Le virement de 500 millions de dollars de Washington à Londres a été une opération exceptionnelle qui a d'autant moins de raisons de se reproduire que le portefeuille américain du gouvernement britannique est maintenant liquide.

2) Les restrictions sur les sorties de capitaux, obligatoires pour les sociétés et volontaires pour les banques, permettront sans doute de réduire ces sorties de 1.500 millions de dollars comme le souhaite le gouvernement et peut-être même de dépasser cet objectif.

3) Le congrès adoptera probablement des restrictions sur le tourisme en dehors de l'hémisphère occidental mais elles seront peut-être moins sévères que celles qu'a proposées le gouvernement et le débat risque d'être d'une certaine durée. Il n'est pas certain que l'objectif fixé par le gouvernement (économie de 50 millions de dollars) soit atteint.

4) dans le domaine commercial, les perspectives sont incertaines. La dégradation enregistrée pendant les trois derniers mois de 1967 a été tellement brutale et d'une telle ampleur qu'un redressement au début de 1968 ne serait pas surprenant. Il risque cependant d'être des plus modestes car l'accélération de l'expansion aux Etats-Unis tend à stimuler les importations et à freiner les exportations. En outre, les ventes américaines qui bénéficieront certes de l'amélioration de la conjoncture dans le marché commun seront par contre affectées par la dévaluation du sterling et le tour de vis intérieur en Grande-Bretagne ainsi que par les mesures anti-inflationnistes adoptées au Canada. Les mesures préparées par l'administration dans ce domaine ne sont pas encore connues mais il est extrêmement douteux que l'espoir manifesté par le président Johnson d'une augmentation de 500 à 750 millions de dollars de l'excédent commercial puisse se matérialiser cette année.

5) en ce qui concerne les dépenses militaires à l'étranger, les Etats-Unis parviendront sans doute à obtenir une meilleure compensation des frais d'entretien de leurs troupes en Europe. Par contre, les récents événements en extrême-orient ne permettent guère de prévoir une diminution des dépenses au Vietnam et en Corée, bien au contraire.

Tout compte fait, le programme annoncé par M. Johnson permettra certainement de réduire considérablement le déficit américain cette année. Mais, ajoute-t-on, il semble difficile qu'il permette aux Etats-Unis de gagner les trois milliards de dollars qu'il leur faut récupérer pour rétablir l'équilibre de leur balance des paiements.

### Le dernier sondage Gallup

## Le nombre des "éperviers" s'accroît

NEW YORK (AFP) — Le dernier sondage Gallup effectué auprès de 1.503 personnes vivant dans 300 localités différentes des Etats-Unis indique qu'à la suite des récents événements au Vietnam, 61 pour cent des individus interrogés se considèrent comme étant des "éperviers". 23 pour cent se placent dans le camp des "colombes" alors que 6 pour cent restent sans opinion.

Un sondage similaire fait au mois de janvier avait donné les chiffres suivants: 56 pour cent "éperviers", 28 pour cent "colombes" et 16 pour cent sans opinion.

Quant à la sagesse de poursuivre les bombardements du Nord-Vietnam, 7 sur 10 des personnes consultées ont estimé qu'en vue de l'intensification de l'offensive nord-vietnamienne ils devaient continuer. Un sondage effectué au mois d'octobre dernier avait indiqué que seuls 6 sur 10 Américains désiraient que les bombardements se poursuivent.

## Démission en bloc du cabinet chilien

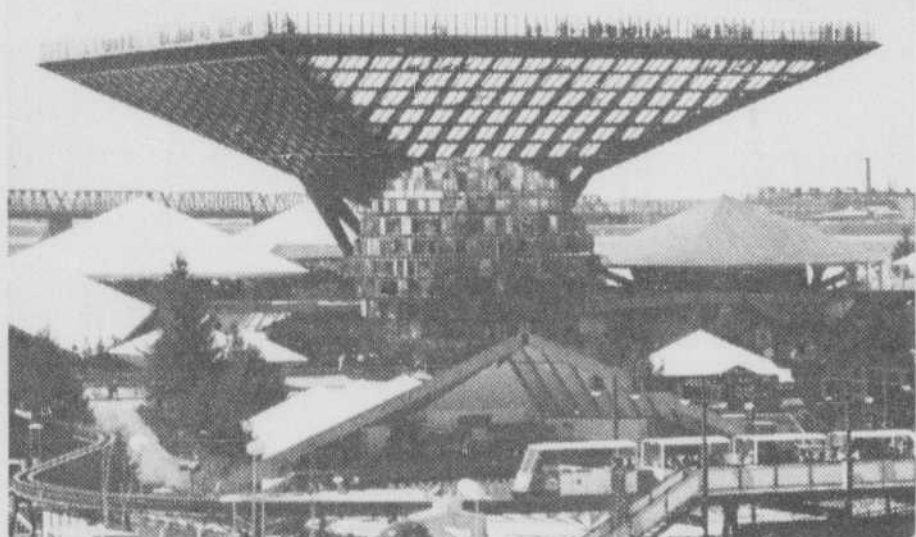
SANTIAGO DU CHILI (AFP) — M. Eduardo Frei, président du Chili a accepté mercredi soir la démission collective de ses ministres après une journée fertile en rumeurs et démentis à propos de cette démission.

C'est avec calme, dit-on à Santiago, que le président Frei a appris la démission collective de ses ministres qui lui laissent "sa liberté d'action en vue d'une nouvelle organisation de son gouvernement". Ils ont été priés d'assurer les affaires courantes en attendant le remaniement qui doit être annoncé aujourd'hui, jeudi.

Un sondage effectué au mois d'octobre dernier avait indiqué que seuls 6 sur 10 Américains désiraient que les bombardements se poursuivent.

Le remaniement n'apporterait pas de grandes modifications à la composition politique du ministère qui pourrait toutefois admettre plusieurs personnalités indépendantes ou des membres non militants de la démocratie chrétienne.

## 1967...une excellente année pour le Canada



Le magnifique pavillon canadien à l'Expo 67, à Montréal

## ...et pour la Dominion

Ensemble, les fêtes du Centenaire canadien et le succès retentissant qu'a connu l'EXPO 67 ont fait connaître notre pays aux quatre coins du monde. De toutes parts, on est venu voir notre Expo, et celle-ci a révélé au monde entier la grandeur du Canada de 1967.

L'année écoulée a aussi été exceptionnelle pour les détenteurs de polices de la Dominion. Les dividendes versés ont atteint un record sans précédent de plus de \$4 millions — et des augmentations appréciables ont marqué presque tous les secteurs des opérations de la compagnie. Il suffira de jeter un coup d'oeil sur les chiffres ci-dessous pour constater une fois de plus que "lorsqu'il s'agit d'assurance... c'est la Dominion pour la vie."

### Points saillants de notre 79e rapport annuel

ASSURANCE-VIE EN COURS.....	\$1,737,292,534
—augmentation de plus de \$134,000,000	
NOUVELLES ASSURANCES.....	\$214,306,245
—augmentation de plus de \$29,000,000	
TOTAL DE L'ACTIF.....	\$312,183,839
—augmentation de plus de \$15,500,000	
TOTAL DU REVENU.....	\$55,693,487
—augmentation de plus de \$2,800,000	
CAPITAL ET FONDOS EXCÉDENTAIRES.....	\$32,015,517
—augmentation de plus de \$2,900,000	
RENDEMENT NET EN INTÉRÊTS.....	5.98%
—augmentation sur 5.80%	
PAIEMENTS AUX ASSURÉS ET BÉNÉFICIAIRES.....	\$31,152,580
—augmentation de 9.6% sur 1966	

La version complète du 79e rapport annuel vous sera envoyée avec plaisir sur demande.

Lorsqu'il s'agit d'assurance... c'est  
**Dominion**  
 pour la Vie  
 LA DOMINION, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE  
 Bureaux: MONTRÉAL—QUÉBEC—HULL

### Consultations entre la CEE et les E.-U.

BRUXELLES (AFP) — Les "consultations" entre la commission des communautés européennes et les Etats-Unis sur certaines des mesures envisagées par l'administration américaine pour rétablir la balance des paiements des USA, auront lieu à Bruxelles le 22 février.

Ces consultations ont à vrai dire déjà été entamées lors du voyage de M. Jean Rey aux Etats-Unis la semaine dernière. La délégation de la Commission sera dirigée par M. Jean François Deniau, commissaire responsable du commerce extérieur. Des observateurs des cinq Etats membres de la communauté assisteront à ces discussions.

Les Pays-Bas feraient exception, marquant par leur absence leur refus de cautionner les critiques que la commission pourrait formuler contre certaines dispositions étudiées par les Etats-Unis.



Quelque 3,500 hommes, déjà entraînés pour le combat, ont déjà quitté la base de Pendleton, en Californie, à destination du Sud-Vietnam où ils doivent aller renforcer les forces américaines sur le terrain des opérations militaires. Le voyage effectué dans un appareil C-141, est d'une durée de 11 heures. (Téléphoto AP)

## 530,000 Américains au Vietnam le 10 février

SAIGON (AFP) — Les effectifs des forces armées américaines au Vietnam, y compris ceux de la septième flotte opérant au large des côtes du Nord et du Sud-Vietnam, étaient, le 10 février, de 530,000 hommes, indiquent les documents publiés jeudi par le commandement américain.

Le total des forces armées engagées à terre — armée, fusiliers marins, aviation, marine et gardes-côtes — est de 495,000 hommes. Le personnel stationné sur les navires de la septième flotte totalise 35,000 hommes. Avec les renforts de 10,500 hommes dont le départ pour Saigon a été annoncé de Washington, les effectifs seront donc, à terre, de 505,500 hommes et au total de 540,500 hommes.

Les effectifs des forces alliées "du monde libre" au Vietnam sont de 61,000 hommes.

Toujours selon les documents officiels américains, les forces militaires du front national de libération et nord-vietnamiennes au Sud Vietnam varient entre 223,000 et 240,800 hommes, leurs forces "politiques" entre 75,000 et 85,000 hommes.

### Talonnée par l'échéance fatidique du 15

## La conférence sur le désarmement accélère son rythme de travail

GENÈVE (AFP) — La conférence du désarmement, "talonnée" par la date fatidique du 15 mars, a décidé de mettre les bouchées doubles et de siéger désormais trois fois par semaine, en commençant par demain. Il lui reste exactement trente jours pour remettre à l'assemblée générale des Nations unies son rapport sur les travaux de Genève et l'état d'avancement du projet de traité de non-prolifération nucléaire. Il est évident que les coprésidents américain et soviétique souhaitent pouvoir soumettre à l'assemblée générale un texte qui aura reçu la plus large approbation. Ce court délai sera donc mis à profit notamment par les représentants des pays non alignés pour présenter leurs réserves et leurs observations.

La séance, particulièrement brève, a été dominée par l'annonce faite hier par le président Johnson que les Etats-Unis signeront le protocole numéro deux du traité de Tlatelolco (Mexique) sur la "dénucléarisation" de l'Amérique latine. L'article deux stipule que les pays nucléaires respecteront le statut de dénucléarisation de l'Amérique latine et ne feront pas usage d'armes atomiques contre les pays d'Amérique latine parties au traité de Tlatelolco.

Le représentant américain à la conférence de Genève, M. Samuel de Palma, en commentant la décision du président Johnson, a déclaré que le traité de Tlatelolco "conclu il y a exactement un an, marquait un tournant historique dans les relations latino-américaines". "C'est un pas important en direction de la non-prolifération des armes nucléaires à l'échelle mondiale", a ajouté le délégué américain.

"L'Amérique latine, a poursuivi le représentant américain, a donné l'exemple au monde d'une région où les problèmes internationaux ont été résolus par des moyens pacifiques et par la coopération régionale. L'organisation des Etats américains en est le symbole".

"Les Etats-Unis sont heureux de constater que la Grande-Bretagne a déjà signé le protocole numéro deux du traité de Tlatelolco. Ils espèrent que d'autres puissances nucléaires feront de même".

M. Antonio Gomez Robledo, représentant du Mexique, a relevé avec satisfaction que la plupart des amendements mexicains étaient désormais incorporés dans le projet de traité de non-prolifération, dont il souhaite la conclusion rapide.

M. Antonio Gomez Robledo, représentant du Mexique, a relevé avec satisfaction que la plupart des amendements mexicains étaient désormais incorporés dans le projet de traité de non-prolifération, dont il souhaite la conclusion rapide.

Le nouveau décret qui doit prendre effet aujourd'hui, suspend certaines garanties constitutionnelles: les activités politiques sont interdites, les autorités ont le droit de perquisition et d'arrestation sans mandat.

### Le Guatemala prolonge l'état d'urgence

GUATEMALA (AFP) — L'état d'urgence proclamé le 16 janvier dernier à Guatemala a été prolongé pour une nouvelle période de trente jours, car "les causes de grave perturbation de l'ordre public n'ont pas disparu" précise un communiqué publié à la suite de la décision prise cette nuit par le conseil des ministres.

L'état d'urgence avait été instauré en raison de la vague d'attentats qui avait fait une demi-douzaine de victimes, dont deux officiers de la mission militaire américaine, abattus le 16 janvier. L'organisation guerrillera des F.A.R. avait revendiqué la responsabilité de cet attentat.

Le nouveau décret qui doit prendre effet aujourd'hui, suspend certaines garanties constitutionnelles: les activités politiques sont interdites, les autorités ont le droit de perquisition et d'arrestation sans mandat.



PENSEZ AUX VÔTRES...

### ÉPARGNEZ AVEC ASSURANCE!

Bénéficiez gratuitement et sans examen médical d'une Assurance-Vie exceptionnelle.

Vos épargnes, jusqu'à concurrence de \$3,000, sont DOUBLÉES au décès (maximum \$6,000.) et TRIPLÉES en cas de mort accidentelle (maximum \$9,000.). Cette assurance est absolument GRATUITE, et en plus, l'intérêt au taux de 3% est calculé mensuellement et déposé à votre compte tous les trois mois. Les retraits au comptoir sont permis.

Renseignez-vous auprès du personnel de votre Succursale et profitez sans délai de ce nouveau service: le Compte-Épargne Assurance-Vie.

**LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL**

CONSTITUÉE PAR CHARTRE FÉDÉRALE • MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔT DU CANADA

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Ferm.', and 'Ch.'. Lists various stocks and their prices.

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Ferm.', and 'Ch.'. Lists various stocks and their prices.

Table of stock market data for Vancouver, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Ferm.', and 'Ch.'. Lists various stocks and their prices.

Table titled 'Titres au Comptoir' listing various financial instruments and their values.

Table titled 'Indices à Toronto' showing various market indices and their values.

Table titled 'Indices à New York' showing various market indices and their values.



Pourquoi être exigeant?

Parce que le nouveau service vers Calgary et Edmonton, de CPA-la compagnie la plus sympathique-met à votre disposition deux fois plus de vols transcontinentaux.

SOYEZ exigeant-voyagez avec CPA et découvrez ce qu'on veut dire par la plus sympathique. Demandez à un agent de voyages de vous réserver un fauteuil.

Ou encore appelez CPA.

Table showing flight schedules for CPA routes: VANCOUVER - CALGARY - EDMONTON - WINNIPEG - TORONTO - MONTREAL and CPA - VERS L'OUEST.

Prenez une compagnie de choix LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN PACIFIQUE



# La Montreal Trust Company entend maintenir un coefficient de liquidité élevé

## potins financiers

La Bourse de Paris, qui préta, hier, une attention spéciale aux négociations franco-allemandes qui doivent s'ouvrir aujourd'hui, a enregistré, hier, une tendance ferme. La plupart des vedettes ont paru bien disposées hier sur la Bourse de Londres. Plusieurs compartiments se comportèrent fermes hier sur la Bourse de Toronto et sur la Bourse de Montréal, le ton était soutenu. La Bourse de N.Y. a vu le ralliement technique de la veille s'accroître un peu, hier, et, en fermeture, l'indice des industriels de DJ clôtura 1.85 points plus haut à 838.23 vs une avance de 3.61 points la veille.

Le ralliement technique, qui persiste depuis 3 semaines à Wall Street, pourrait bien perdre de sa force, aujourd'hui, vu le congé de samedi et de dimanche, car bien des spéculateurs n'aiment guère à se trouver dans le marché durant les fins de semaine, de peur de développements internationaux inattendus.

Les mines d'or, qui avaient fait bonne figure durant le mouvement descendant qui persista durant les 3 dernières semaines, étaient réactionnaires, hier, sur nos marchés.

Le président du FRB, des E.U. qui équivalent à notre Banque du Canada, vient de déclarer que l'évaluation du système monétaire international devrait reposer sur le dollar. Dans de telles circonstances, il ne faut pas trop précéder une dévaluation du dollar américain.

On trouvera demain en page 13 et en page 15 plusieurs des tableaux réguliers des bourses, car nous avons 3 pages de finance.

Robert Morse Corporation Limited a vu ses ventes consolidées atteindre en 1967 les \$95,600,000, contre \$93,200,000 en 1966, soit donc un chiffre sans précédent pour la 7e année consécutive. Les commandes en carnet étaient de \$25,700,000 à la fin de 1967 et le revenu net non certifié atteignait \$2,433,000.

## commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

### Des détails sur l'offre de Kerr Addison à Normetal et Quemont Mining

La Bourse Canadienne a été avisée par la Normetal Mining Corporation Limited que Kerr Addison Mines Limited lui a fait une offre d'acheter son actif, ainsi que celui de Quemont Mining et leurs possessions, en considération d'actions de Kerr Addison. Les administrateurs de Quemont et ceux de Normetal considèrent l'offre satisfaisante et raisonnable. Si les diverses conditions auxquelles les achats sont soumis sont remplies, y compris le règlement d'accords formels et l'approbation par les actionnaires de Quemont et par ceux de Normetal des dites offres, il sera, alors, distribué aux détenteurs d'actions de Quemont et de Normetal des actions de Kerr Addison et ces deux entreprises feront l'abandon de leur charte respective. Les actionnaires de Quemont recevront 2 actions de Kerr Addison pour chaque 3 actions détenues, tandis que les actionnaires de Normetal recevront 3 actions de Kerr Addison pour chaque 10 actions de Normetal en mains.

### Cowansville a adjugé une émission de \$520,000 d'obligations à Cliche & Associés Ltée

La ville de Cowansville, comté de Missisquoi, a vendu récemment à Cliche & Associés Ltée, une émission de \$520,000 d'obligations à 7 1/2% en 2 tranches, dont l'une de \$380,000 séries 10 ans et l'autre de \$140,000, à fonds d'amortissement 20 ans, à un prix de 96 1/2. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 8.0159%. La tranche de \$380,000 en séries comporte un solde de \$232,000, à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 7 ans et la tranche de \$140,000, à fonds d'amortissement comporte un solde de \$10,000, à renouveler en 1988 pour un terme additionnel de 10 ans.

Datées du 1er février 1968 les nouvelles obligations échoient comme suit: \$380,000, en séries du 1er février 1969 au 1er février 1978 inclusivement, et \$140,000, à fonds d'amortissement échoient le 1er février 1988. Les obligations en séries ne sont pas rachetables par anticipation; cependant celles émises à fonds d'amortissement échoient le 1er février 1988 seront rachetables par anticipation, au pair, mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement annuel des dites obligations commençant le 1er février 1986 conformément au tableau d'amortissement. L'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, pour un centre récréatif et pour la construction d'un aréna.

L'évaluation impossible de la ville pour 1967, s'élevait à \$30,084,380. Le 31 décembre 1967, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$5,173,302.

### L'encours de la Dominion Life Assurance Co., au chiffre sans précédent de \$1,737,292,534.00

La Dominion Life Assurance Co. fondée en 1889 au pays, a tenu, il y a une semaine comme aujourd'hui, son assemblée annuelle à son siège social à Waterloo. Vu l'excellence de son 70ème rapport annuel, couvrant ses activités en 1967, ce dernier a été adopté à l'unanimité. On peut juger de ces dernières en jetant un coup d'oeil sur l'annonce de la compagnie que nous publions ce matin ailleurs dans notre journal ainsi que sur le tableau comparatif suivant:

	Au 31 déc. 1967	Au 31 déc. 1966
Nouvelles affaires	214,306,245	185,171,358
Assurances en vigueur	1,737,292,534	1,602,840,368
Revenus des primes	37,940,809	36,703,255
Actif total	312,183,839	296,589,118
Hypothèques et accords de ventes	141,317,501	135,472,615
Obligations et debentures	117,245,082	112,772,798
Revenu global	56,683,487	52,827,926
Intérêt net gagné	5,98%	5,80%

### Le président de la Dominion Life Assurance, M. E.G. Schaffer, a formulé de sages considérations à l'assemblée annuelle

Tout comme les présidents des ciés d'assurance-vie qui ont tenu leur assemblée annuelle à ce jour cette année, le président de la Dominion Life Assurance Co., M. E.G. Schaffer, n'a pas hésité à dire "qu'il est à désirer que les gouvernements du pays, à tous les échelons, diffèrent leurs dépenses publiques jusqu'à ce qu'ils disposent de revenus plus adéquats." Ce n'est certes pas le temps de mettre en vigueur l'assurance médicale et comme c'est la 21ème déclaration en ce sens, formulée par des présidents avisés, il serait à désirer que nos autorités fédérales ne fassent pas la sourde oreille. Tout comme les individus, l'Etat doit épargner, particulièrement, vu les emprunts records, contractés en 1967 à l'étranger à des taux d'intérêt sans précédents, au dire de M. Schaffer, qui n'hésita pas à déclarer en outre, "qu'il était difficile en ce moment d'être optimiste pour l'avenir immédiat en ce qui concerne l'économie canadienne, car, nous avons voulu entreprendre trop, trop vite". Comme il fallait s'y attendre, il s'en est aussi pris au rapport Carter, particulièrement en ce qui regarde les impôts frappant les ciés d'assurance-vie. Leur adoption serait une iniquité, selon l'expression même de l'Association des compagnies canadiennes d'assurance-vie. Comme, on sait, la Dominion Life Assurance a ajouté une nouvelle aile à son siège social à Waterloo et cette dernière serait ouverte en juin 1968. Dans notre ville, cette compagnie progressive possède 5 succursales, dont la plus importante est celle de la rue Peel, ayant à sa tête M. G. Nepveu, à titre de gérant, M. Emile Daoust, gérant adjoint et M. Paul Baby, agissant comme conseil pour les activités de la compagnie dans la province de Québec.

Marcel Clément

## PRÉ ET REVENU LITÉE



Roland Drolet

La Direction des Ventes a le plaisir d'annoncer que les ventes personnelles effectuées par M. Roland Drolet, Gérant de la région Chaudière à Québec, le qualifient pour une deuxième année consécutive dans la section des Millionnaires du Club Présidentiel Pré et Revenu. Les ventes de M. Drolet pour 1967 s'élevaient à \$1,150,000.

## Bourse de Montréal

### Bonne résistance de la liste locale

Les industrielles et les banques ont monté jeudi à la Bourse de Montréal, tandis que les services publics et les papiers ont baissé de façon fractionnelle vers la fermeture.

Les pétroles importants ont connu une grande activité alors que Texaco a monté de 1/4 à 2 1/2 en 635 transactions et Imperial, de 1/2 à 3 1/2; B.A. Home à Pacific Petroleum ont monté de 1/4 à 39, 20% et 18% respectivement. Central-Del Rio a perdu 1/2 passant à 18 1/2 et Canadian Petrofina a baissé de 1/2 passant à 15 1/2.

Des analystes ont attribué ce renouveau d'intérêt dans les valeurs pétrolières à un ralliement technique.

Chez les industrielles, Oshawa A a monté de 1/4 à 31 1/2 en 1,039 transactions et Farnow Flayers, de 1/4 à 550 en 550 transactions.

Des gains fractionnels ont été enregistrés par Royal Trust qui a passé à 17 gagnant 1/2, par Walker Gooderham, qui a monté de 1/4 à 31 1/2 et Dominion Textile, qui s'est hissé de 1/4 à 26 1/2.

Maclean-Hunter, une valeur qui est rarement vendue, a baissé considérablement, passant à 61 en perdant 5% en 200 actions, tandis que Canada Malting en faisait autant, perdant 4 et passant à 18 en 110 actions. Ronalds a baissé de 1 à 15 en 650 actions.

Alcan, Canadian Breweries, CIL, Hudson's Bay Company, Massey-Ferguson et Montreal Locomotive étaient irrégulières.

Chez les papiers, International a monté de 1/4 à 30 1/2 et Great Lakes, de 1/4 à 17 1/2. Placer a monté de 1/4 à 29 1/2 et B.C. Forest de 1/4 à 18 1/2.

Les mines importantes étaient à la baisse alors que Inco a perdu près d'un point passant à 110% et Hollinger a perdu 1/2 passant à 27 1/2. Cominco a glissé de 1/4 à 24 1/2.

Les banques ont affiché des gains marginaux et Banque Canadienne Nationale a monté de 1/4 à 10 1/2, Royale et Nouvelle-Ecosse de 1/4 chacune passant à 15 et à 15 1/2 tandis que Canadienne Impériale de Commerce se hissait de 1/4 à 13 1/2. Provinciale a baissé de 1/4 passant à 8%.

Parmi les services publics, Maritime Telephone et Nova Scotia Light ont monté chacune de 1/4 à 18 1/2 et à 9% et Newfoundland Light, de 1/4 à 8%. Bell Telephone a perdu 1/4 passant à 42%.

Les hausses ont dépassé les baisses par 49-32 à la Bourse Canadienne où les mines spéculatives et les pétroles ont connu une activité modérée.

Les ventes de Dome Mines ont repris, après une période de cinq semaines sans activité, et les valeurs ont fait un bond de 13% à 72 en 1,400 transactions. La compagnie a rapporté une augmentation de \$3,201,168 en revenu net comparativement à \$3,007,249 l'an dernier.

Agazist a gagné 0.05 passant à 54 en 96,200 actions et Wisconsin a monté de .02 à 29 en 30,500 actions.

Les hausses ont dépassé les baisses par 57-46 à la Bourse de Montréal, faisant monter l'indice composé de 26 à 146.52, celui des industrielles de 22 à 155.75, celui des banques de 1.26 à 122.56. Les services publics ont perdu .05 passant à 125.06 et les papiers, .12 passant à 77.35.

Le nombre des transactions industrielles aux deux bourses a été de 193,250 tandis que celui des mines et des pétroles s'élevait à 563,000.

## Gain de 90 cts l'action en 1967

Montreal Trust annonce un profit net de \$1,973,636, soit 90c par action, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1967, selon son rapport annuel bilingue rendu public hier.

La méthode de calcul du profit a été modifiée, le profit de \$1 par action pour l'année 1966 figurant à 93c sur le rapport du dernier exercice; la différence de 7c par action y est portée comme virement additionnel aux profits non répartis. Par suite du changement apporté à la comptabilisation des honoraires de gestion des caisses de retraite, un autre virement additionnel, de 20c par action, a été fait aux profits non répartis pour l'année 1967.

La plupart des opérations de la société ont accusé un revenu accru, mais les taux d'intérêt plus élevés payés aux déposants ont cependant réduit de \$245,878 le profit sur les fonds en fiducie garantis, soit environ 5 1/2c par action, déduction faite des impôts. A cause des difficultés présentes sur le marché de l'argent, la société déclare qu'elle entend maintenir un coefficient de liquidité élevé, le double en moyenne des réserves exigées par la législation provinciale. Les dépôts garantis se sont chiffrés par \$373,419,512 à la fin de l'exercice, ce qui représente une diminution de \$690,762 comparativement à l'année précédente.

La provision pour la réserve hypothécaire est de \$560,000, c'est-à-dire la même qu'en 1966.

Une somme de \$992,482 a été virée des profits non répartis pour porter la réserve à \$18,500,000. Le virement à ce titre l'an dernier avait été de \$487,616.

Les postes capital-actions, réserve et profits non répartis s'élevaient globalement à \$22,453,835, accusant une augmentation de \$889,741 par rapport à l'exercice précédent. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société aura lieu à l'Hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, le 29 février 1968, à midi précis.

## Commandes inférieures pour Dom. Bridge

### Au cours du 1er trimestre de l'année financière de 1968

Le président McMuray, à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Dominion Bridge Co. tenue ces jours derniers dans la salle des assemblées de la Banque Royale du Canada, a fait la déclaration suivante:

La diminution de la demande pour nos produits, commencée en 1967, a continué pendant le premier quart de l'année financière 1968. Le total de nos commandes en réserve à l'heure actuelle, est d'environ 10 pour cent inférieur à celui de la période correspondante l'année dernière. Ainsi, la réserve de travail à compléter est relativement basse dans certaines de nos usines, particulièrement celles de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec où l'on n'entrevoit pas de changement immédiat.

Les perspectives économiques sont trop incertaines cette année pour nous permettre d'estimer avec précision quel sera le marché pour nos produits. Comme vous le savez déjà, le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux ont déjà annoncé leur intention de réduire leurs dépenses, ce qui retardera sans doute plusieurs constructions importantes. Certaines industries majeures ont renouvelé leur équipement et son maintien en mesure de produire plus que le besoin actuel. Le coût élevé de l'argent et les effets incertains des réductions de tarif du "Kennedy Round" sont d'autres facteurs qui restreignent les investissements en usines et en équipement neufs. Il est difficile, dans les circonstances, d'entrevoir une augmentation de la construction, et il est même possible que l'industrie accuse une autre diminution avant la fin de l'année. Dans ces conditions, la compétition pour le travail disponible parmi les compagnies de l'industrie de la fabrication forcera probablement une diminution des marges de profits.

Au cours des mois à venir, des négociations ouvrières seront entreprises à quelques-unes de nos usines. Nous n'avons pas encore reçu les demandes des syndicats mais nous espérons qu'elles tiendront compte de la réduction substantielle de l'embauchage depuis la signature des accords actuels. Les grèves des travailleurs de la construction durant 1967 ont été très coûteuses à tous les échelons de l'industrie et ont créé de nombreux problèmes pour plusieurs de nos clients. Le Rapport de la Commission d'enquête sur les relations ouvrières dans l'industrie de la construction préparé par M. Carl Goldenberg a été présenté la semaine dernière lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de la construction. Nous espérons que les recommandations qui s'y trouvent recevront l'attention immédiate de tous ceux qui sont concernés.

## Alliance Crédit est en faillite

MONTREAL (PC) — La société de prêts Alliance Crédit Corporation, dont le siège social est à St-Laurent, en banlieue de Montréal, a été déclarée en faillite.

La corporation, qui comptait environ 60 succursales à Montréal et à travers la province de Québec, a été frappée, mercredi d'une ordonnance de séquestre par le juge R. F. Hannen, de la Cour supérieure. M. Armand Gagnon a été nommé syndic à la faillite et responsable de l'administration des biens de la compagnie.

L'assemblée des créanciers aura lieu le 12 mars.

La procédure allégué que l'Alliance Crédit Corporation s'est révélée incapable de faire face à ses obligations, notamment envers Immobilia Incorporée, de St-Laurent, qui détient contre la débitrice un jugement exécutoire de la Cour supérieure pour une somme d'environ \$5,000,000.

Les actions en bourse de l'Alliance Crédit, qui ont valu jusqu'à \$14 l'unité, ne se transigent plus sur le marché libre et l'actif de la compagnie a baissé considérablement en ces derniers mois.

L'Alliance Crédit a déjà fermé les succursales qu'elle possédait à Montréal et dans la province de Québec.

## Cours de l'Or

LONDRES (PC) — Prix de l'onc d'or fin en devises américaines sur le marché européen de l'or: \$35.19 1/2 à l'achat et \$35.21 1/2 à la vente hier.

Prix de l'onc d'or troyes sur le marché londonien des lingots: 292 shillings 1/4 de penny ou \$35.22 13-50.

PARIS (Reuter) — Le napoleon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait \$2.00 sur le marché libre de l'or français hier.

L'angle, pièce d'or américaine de \$20, valait 139.60.

## \$46,029,389 de ventes pour Couvrette & Provost Ltée

En 40 semaines, soit 11.68% de plus qu'en 1966

Couvrette & Provost Ltée a fait parvenir hier à ses actionnaires un rapport intermédiaire pour la période de 40 semaines du 27 mars 1967 au 30 décembre 1967, M. René Provost, président, leur fait remarquer ce qui suit:

Nous sommes heureux de vous transmettre le rapport des 40 premières semaines de l'exercice financier 1967-1968 de votre compagnie.

Le tableau ci-après illustre les résultats de l'entreprise et démontre des augmentations significatives.

Au cours des 40 semaines sous revue, les ventes atteignent \$46,029,389, comparativement à \$41,214,100, soit une augmentation de 11.68%. Le profit, avant amortissements et impôts, s'établit à \$822,669, comparativement à \$725,411, soit 13.41% de plus. Le profit net a été de \$340,965, comparativement à \$303,785, un gain de 12.19%.

L'on constate que tous les autres postes ont connu également des améliorations. Le bénéfice par action est passé de \$0.25 4/10 à \$0.28 3/10, une augmentation de 11.42%.

Au début de novembre, la compagnie s'est portée acquéreur de A. R. Cadieux & Cie Ltée, de Hawkesbury, Ontario — dans le but d'augmenter le volume et de consolider les opérations dans cette région où la compagnie possédait déjà un entrepôt Libre Service.

Durant cette période, un huitième entrepôt Libre Service (Cash & Carry) PRESTO a été aménagé à Montréal-Nord. Il a ouvert ses portes au début de décembre. L'excellent emplacement nous permet d'espérer un volume intéressant.

Ces indices de progrès continus, nous permettent de prévoir que les résultats de l'année attendront de nouveaux sommets.

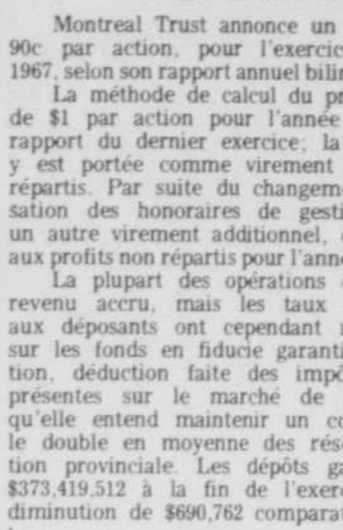
## DIVIDENDES

Ontario Loan and Debenture Company, 10.00 supplémentaires sur l'action ordinaire, le 15 février, inscription le 14 février.

Victoria and Grey Trust Company, 66 7/8 cents l'action privilégiée, le 1er février, inscription le 12 janvier.

P.L. Robertson Manufacturing Company Ltd, 30 cents l'action de premier privilège, 25 cents l'action de troisième privilège, tous deux le 1er avril, inscription le 20 mars. Une action de deuxième privilège remboursable, sans droit de vote, à 3 pour cent, d'une valeur nominale de 20 cents pour chaque action ordinaire détenue, le 28 mars, inscription le 20 mars.

## NOMINATION COMINCO Commande de la Canadian Industries Ltd.



A. M. Murray

M. R. Hendricks, président de Cominco Ltée, annonce la nomination de M. A. M. Murray au poste de vice-président, finances. Cette nomination, qui fut décidée lors d'une récente assemblée du conseil d'administration, entre en vigueur immédiatement. Diplômé de l'université de Colombie-Britannique et membre de l'Institut des comptables agréés du Québec, M. Murray est entré au service de Cominco en 1953. Il fut nommé contrôleur en 1965 et directeur du service des finances, en 1966.

## À noter...

La Bourse de Montréal a été avisée que les actionnaires de la John Labatt Limited ont approuvé la création d'une série d'actions privilégiées, aux fins d'acquiescer les actions de The Ogilvie Flour Mills Company Limited.

M. Lionel Boucher, directeur des relations extérieures, etc. de J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée est actuellement à l'Hotel-Dieu, où il doit subir une opération au début de la semaine prochaine. Nos meilleurs vœux d'un prompt rétablissement.

## Kerr Addison Mines ferait une offre

Kerr Addison Mines Ltd. vient de faire tenir une offre d'achat aux actionnaires de Quemont Mining Corp. et de Normetal Mining Corp. Cette offre comporte les conditions d'échanges suivantes: deux actions de Kerr Addison pour trois de Quemont et trois de Kerr Addison pour dix de Normetal.

## BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION  
INGÉNIEURS EN ORGANISATION ET MÉTHODES

- Personnel, cadres et fonctions
- Évaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants au rendement
- Système et procédures de bureau
- Manutention - Mécanisation
- Contrôle production - prix coûtant - achats - inventaire - budget
- Organisation, Vente, Distribution
- Études de rentabilité
- Planification à long terme
- Structures Financières
- Continuité de la Direction

1224 OUEST, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTREAL - Tél. 866-9567

## Cours de l'Or

LONDRES (PC) — Prix de l'onc d'or fin en devises américaines sur le marché européen de l'or: \$35.19 1/2 à l'achat et \$35.21 1/2 à la vente hier.

Prix de l'onc d'or troyes sur le marché londonien des lingots: 292 shillings 1/4 de penny ou \$35.22 13-50.

PARIS (Reuter) — Le napoleon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait \$2.00 sur le marché libre de l'or français hier.

L'angle, pièce d'or américaine de \$20, valait 139.60.

## \$46,029,389 de ventes pour Couvrette & Provost Ltée

En 40 semaines, soit 11.68% de plus qu'en 1966

Couvrette & Provost Ltée a fait parvenir hier à ses actionnaires un rapport intermédiaire pour la période de 40 semaines du 27 mars 1967 au 30 décembre 1967, M. René Provost, président, leur fait remarquer ce qui suit:

Nous sommes heureux de vous transmettre le rapport des 40 premières semaines de l'exercice financier 1967-1968 de votre compagnie.

Le tableau ci-après illustre les résultats de l'entreprise et démontre des augmentations significatives.

Au cours des 40 semaines sous revue, les ventes atteignent \$46,029,389, comparativement à \$41,214,100, soit une augmentation de 11.68%. Le profit, avant amortissements et impôts, s'établit à \$822,669, comparativement à \$725,411, soit 13.41% de plus. Le profit net a été de \$340,965, comparativement à \$303,785, un gain de 12.19%.

L'on constate que tous les autres postes ont connu également des améliorations. Le bénéfice par action est passé de \$0.25 4/10 à \$0.28 3/10, une augmentation de 11.42%.

Au début de novembre, la compagnie s'est portée acquéreur de A. R. Cadieux & Cie Ltée, de Hawkesbury, Ontario — dans le but d'augmenter le volume et de consolider les opérations dans cette région où la compagnie possédait déjà un entrepôt Libre Service.

Durant cette période, un huitième entrepôt Libre Service (Cash & Carry) PRESTO a été aménagé à Montréal-Nord. Il a ouvert ses portes au début de décembre. L'excellent emplacement nous permet d'espérer un volume intéressant.

Ces indices de progrès continus, nous permettent de prévoir que les résultats de l'année attendront de nouveaux sommets.

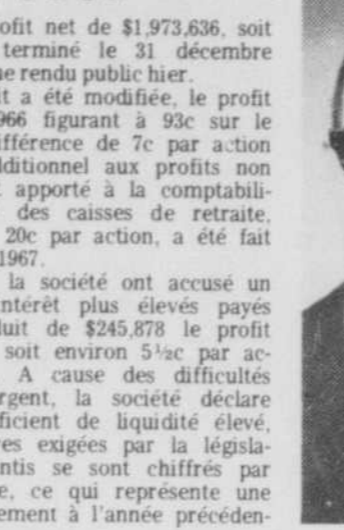
## DIVIDENDES

Ontario Loan and Debenture Company, 10.00 supplémentaires sur l'action ordinaire, le 15 février, inscription le 14 février.

Victoria and Grey Trust Company, 66 7/8 cents l'action privilégiée, le 1er février, inscription le 12 janvier.

P.L. Robertson Manufacturing Company Ltd, 30 cents l'action de premier privilège, 25 cents l'action de troisième privilège, tous deux le 1er avril, inscription le 20 mars. Une action de deuxième privilège remboursable, sans droit de vote, à 3 pour cent, d'une valeur nominale de 20 cents pour chaque action ordinaire détenue, le 28 mars, inscription le 20 mars.

## NOMINATION COMINCO Commande de la Canadian Industries Ltd.



A. M. Murray

M. R. Hendricks, président de Cominco Ltée, annonce la nomination de M. A. M. Murray au poste de vice-président, finances. Cette nomination, qui fut décidée lors d'une récente assemblée du conseil d'administration, entre en vigueur immédiatement. Diplômé de l'université de Colombie-Britannique et membre de l'Institut des comptables agréés du Québec, M. Murray est entré au service de Cominco en 1953. Il fut nommé contrôleur en 1965 et directeur du service des finances, en 1966.

## À noter...

La Bourse de Montréal a été avisée que les actionnaires de la John Labatt Limited ont approuvé la création d'une série d'actions privilégiées, aux fins d'acquiescer les actions de The Ogilvie Flour Mills Company Limited.

M. Lionel Boucher, directeur des relations extérieures, etc. de J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée est actuellement à l'Hotel-Dieu, où il doit subir une opération au début de la semaine prochaine. Nos meilleurs vœux d'un prompt rétablissement.

## Kerr Addison Mines ferait une offre

Kerr Addison Mines Ltd. vient de faire tenir une offre d'achat aux actionnaires de Quemont Mining Corp. et de Normetal Mining Corp. Cette offre comporte les conditions d'échanges suivantes: deux actions de Kerr Addison pour trois de Quemont et trois de Kerr Addison pour dix de Normetal.

## BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION  
INGÉNIEURS EN ORGANISATION ET MÉTHODES

- Personnel, cadres et fonctions
- Évaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants au rendement
- Système et procédures de bureau
- Manutention - Mécanisation
- Contrôle production - prix coûtant - achats - inventaire - budget
- Organisation, Vente, Distribution
- Études de rentabilité
- Planification à long terme
- Structures Financières
- Continuité de la Direction

1224 OUEST, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTREAL - Tél. 866-9567

## Cours de l'Or

LONDRES (PC) — Prix de l'onc d'or fin en devises américaines sur le marché européen de l'or: \$35.19 1/2 à l'achat et \$35.21 1/2 à la vente hier.

Prix de l'onc d'or troyes sur le marché londonien des lingots: 292 shillings 1/4 de penny ou \$35.22 13-50.

PARIS (Reuter) — Le napoleon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait \$2.00 sur le marché libre de l'or français hier.

L'angle, pièce d'or américaine de \$20, valait 139.60.

## \$46,029,389 de ventes pour Couvrette & Provost Ltée

En 40 semaines, soit 11.68% de plus qu'en 1966

Couvrette & Provost Ltée a fait parvenir hier à ses actionnaires un rapport intermédiaire pour la période de 40 semaines du 27 mars 1967 au 30 décembre 1967, M. René Provost, président, leur fait remarquer ce qui suit:

Nous sommes heureux de vous transmettre le rapport des 40 premières semaines de l'exercice financier 1967-1968 de votre compagnie.

Le tableau ci-après illustre les résultats de l'entreprise et démontre des augmentations significatives.

Au cours des 40 semaines sous revue, les ventes atteignent \$46,029,389, comparativement à \$41,214,100, soit une augmentation de 11.68%. Le profit, avant amortissements et impôts, s'établit à \$822,669, comparativement à \$725,411, soit 13.41% de plus. Le profit net a été de \$340,965, comparativement à \$303,785, un gain de 12.19%.

L'on constate que tous les autres postes ont connu également des améliorations. Le bénéfice par action est passé de \$0.25 4/10 à \$0.28 3/10, une augmentation de 11.42%.

Au début de novembre, la compagnie s'est portée acquéreur de A. R. Cadieux & Cie Ltée, de Hawkesbury, Ontario — dans le but d'augmenter le volume et de consolider les opérations dans cette région où la compagnie possédait déjà un entrepôt Libre Service.

Durant cette période, un huitième entrepôt Libre Service (Cash & Carry) PRESTO a été aménagé à Montréal-Nord. Il a ouvert ses portes au début de décembre. L'excellent emplacement nous permet d'espérer un volume intéressant.

Ces indices de progrès continus, nous permettent de prévoir que les résultats de l'année attendront de nouveaux sommets.

## DIVIDENDES

Ontario Loan and Debenture Company, 10.00 supplémentaires sur l'action ordinaire, le 15 février, inscription le 14 février.

Victoria and Grey Trust Company, 66 7/8 cents l'action privilégiée, le 1er février, inscription le 12 janvier.

P.L. Robertson Manufacturing Company Ltd, 30 cents l'action de premier privilège, 25 cents l'action de troisième privilège, tous deux le 1er avril, inscription le 20 mars. Une action de deuxième privilège remboursable, sans droit de vote, à 3 pour cent, d'une valeur nominale de 20 cents pour chaque action ordinaire détenue, le 28 mars, inscription le 20 mars.

## NOMINATION COMINCO Commande de la Canadian Industries Ltd.



A. M. Murray

M. R. Hendricks, président de Cominco Ltée, annonce la nomination de M. A. M. Murray au poste de vice-président, finances. Cette nomination, qui fut décidée lors d'une récente assemblée du conseil d'administration, entre en vigueur immédiatement. Diplômé de l'université de Colombie-Britannique et membre de l'Institut des comptables agréés du Québec, M. Murray est entré au service de Cominco en 1953. Il fut nommé contrôleur en 1965 et directeur du service des finances, en 1966.

## À noter...

La Bourse de Montréal a été avisée que les actionnaires de la John Labatt Limited ont approuvé la création d'une série d'actions privilégiées, aux fins d'acquiescer les actions de The Ogilvie Flour Mills Company Limited.

M. Lionel Boucher, directeur des relations extérieures, etc. de J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée est actuellement à l'Hotel-Dieu, où il doit subir une opération au début de la semaine prochaine. Nos meilleurs vœux d'un prompt rétablissement.

## Kerr Addison Mines ferait une offre

Kerr Addison Mines Ltd. vient de faire tenir une offre d'achat aux actionnaires de Quemont Mining Corp. et de Normetal Mining Corp. Cette offre comporte les conditions d'échanges suivantes: deux actions de Kerr Addison pour trois de Quemont et trois de Kerr Addison pour dix de Normetal.

## BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION  
INGÉNIEURS EN ORGANISATION ET MÉ

Bourse de Toronto

Seules les mines d'or retraits-taient fortement hier

De légers gains ont été remportés à la Bourse de Toronto, au cours d'une activité modérée, alors que les raffermissements solides du matin ont graduellement cessé durant l'après-midi.

Les aurifères ont baissé brusquement sous les pressions à la vente des spéculateurs de New York. Le président du Conseil fédéral du Trésor des États-Unis a déclaré mercredi que l'évolution du système monétaire international devrait se faire en se basant sur le prix actuel de l'or.

Des analystes ont déclaré que la déclaration semblait un coup porté aux spéculateurs qui s'attendaient à une augmentation du prix de l'or.

Chez les aurifères, Dome a baissé de 2 à 1-2, Campbell Red Lake de 1-2 à 3/4 et Dickenson a baissé de 1-2 à 3/4.

Parmi les métaux de base, Patino a monté de 7-8 à 17-8, Denison et Rio Algom ont baissé de 1-2 chacune passant à 68 et à 31-3/4.

Les hausses et les baisses étaient à peu près égales parmi les industrielles.

L'indice des industrielles a monté de 12 à 151-20, celui des pétroles de 98 à 186-75 et celui des métaux de base, de 09 à 99-09. Les aurifères ont baissé de 4-14 à 224-33.

Le nombre des transactions a été de 2,367,000 comparativement à 2,252,000 mercredi. Les hausses ont dépassé les baisses par 255 à 184.

Billets du Trésor

au même rendement

OTTAWA (PC) — Nouvelle émission de billets du trésor à échéance de 91 jours annoncée jeudi à Ottawa: \$110,000,000 à un taux et un rendement moyens de 98.379 et 6.61 pour cent, comparativement à \$125,000,000 à un taux et un rendement moyens de 98.376 et 6.62 pour cent la semaine dernière.

Emission à 182 jours: \$30,000,000 à 96.784 et 6.66 pour cent, comparativement au même montant à un taux et un rendement moyens de 96.742 et 6.75 pour cent, la semaine dernière.

Bourse de N. Y.

Le raliement technique s'est maintenu hier à Wall Street

(AFP) — L'amélioration des cours qui s'était produite mercredi s'est, à nouveau, manifestée aujourd'hui pendant la majeure partie de la séance, mais les prises de bénéfices sont venues influencer la cote pendant la dernière heure.

Aucune nouvelle d'intérêt spécial, favorable ou défavorable, ne semble avoir influencé le marché jeudi ce qui semble confirmer l'opinion selon laquelle la reprise commencée la veille, revêt avant tout un caractère technique.

Les actions spéculatives qui avaient été les principales bénéficiaires du redressement de la veille ont été les plus atteintes jeudi, tandis que les "Blue Chips" faisaient preuve de meilleure résistance.

En général, cependant, les pertes dépassent rarement un point et l'ensemble de la cote, d'après les indices a réalisé un léger gain par rapport à la clôture de mercredi. Les aéropatiales, qui avaient été très en demande hier, ont été irrégulières, tandis que la majorité des calculateurs électroniques, en forte hausse la veille, ont reculé.

Les pharmaceutiques constituent le compartiment le plus soutenu. Les valeurs d'automobiles ont terminé en légère baisse, malgré l'augmentation des ventes du début février par rapport à la même période de l'an dernier.

Les mines d'or sont irrégulières les chemins de fer sont en légère hausse et les services publics ont subi des pertes modestes. Comme la veille, les valeurs en hausse à la clôture sont beaucoup plus nombreuses que celles qui subissent un retrait: 805 contre 481. Tandis que 212 ont clôturé sans changement.

En 1967, les bénéfices nets se sont dégrégés à \$11,642,165, soit \$2.37 par action, contre \$9,890,325 ou \$2.01 par action en 1966. Cette avance provient d'une augmentation des revenus sur les droits miniers et les concessions, et d'un accroissement des dividendes encaissés. Ces deux postes ont suffisamment progressé pour contrebalancer une majoration importante des impôts de la Labrador Mining en 1967.

Comme on s'y attendait, les bénéfices de la Labrador Mining ont été légèrement plus faibles en 1967 qu'en 1966. Les bénéfices nets de cette compagnie s'établissent à \$6,639,796 ou \$2.10 par action en 1967, alors qu'ils avaient été de \$7,021,279 ou \$2.13 par action en 1966.

Le président de la Hollinger a déclaré que les rapports annuels de ces sociétés seraient publiés dans la première semaine d'avril.

FONDS MUTUELS

Cours fournis par Francis J. Dupont et Co.

Table of mutual funds with columns for Name, Dem., Off., Stock, and Dem. Off. Includes funds like Adanae Mutual Fund, Affiliated Fund Inc, etc.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Montreal stock market with columns for Name, Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. Includes stocks like Abitibi, Alcan, Algoma, etc.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market with columns for Name, Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. Includes stocks like Am. Met. Em., CDRR Ltd., etc.

Table of bond indices with columns for Name, Haut, Bas, Ferm., L.Y. Includes indices like Bond Index, etc.

Hollinger Cons. Gold Mines Ltd.

A gagné 18 p.c. de plus l'an dernier

(CNW) — Les bénéfices de Hollinger Consolidated Gold Mines Limited ont, en 1967, dépassé de 18 pour cent ceux de 1966. Cette nouvelle a été annoncée hier par M. A.L. Fairley, Jr., président de la compagnie.

Comme par les exercices antérieurs, les bénéfices de la Hollinger sont consolidés avec ceux de ses deux principales filiales, la Labrador Mining and Exploration Company Limited et la Hollinger North Shore Exploration Company, Limited.

En 1967, les bénéfices nets se sont dégrégés à \$11,642,165, soit \$2.37 par action, contre \$9,890,325 ou \$2.01 par action en 1966.

Cette avance provient d'une augmentation des revenus sur les droits miniers et les concessions, et d'un accroissement des dividendes encaissés. Ces deux postes ont suffisamment progressé pour contrebalancer une majoration importante des impôts de la Labrador Mining en 1967.

Comme on s'y attendait, les bénéfices de la Labrador Mining ont été légèrement plus faibles en 1967 qu'en 1966. Les bénéfices nets de cette compagnie s'établissent à \$6,639,796 ou \$2.10 par action en 1967, alors qu'ils avaient été de \$7,021,279 ou \$2.13 par action en 1966.

Le président de la Hollinger a déclaré que les rapports annuels de ces sociétés seraient publiés dans la première semaine d'avril.

Cours des changes

Table of exchange rates with columns for Country, Rate, and Dem. Includes rates for Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, etc.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of New York stock market with columns for Name, Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. Includes stocks like ACF, Abitibi, Alcan, etc.

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bonnard, Leslie & Co. Place Suite 1522

Table of off-list mining stocks with columns for Name, Dem., Off., Stock, and Dem. Off. Includes stocks like ABETA, ALBATHROSS, etc.

Cette annonce ne constitue aucunement une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'acheter l'une quelconque de ces valeurs.

NOUVELLE ÉMISSION

\$25,000,000

Ville de Montréal (Canada)

DE DÉBENTURES 7 1/8% À FONDS D'AMORTISSEMENT POUR DES TRAVAUX PUBLICS, ÉCHÉANT LE 1er FÉVRIER, 1988

PRIX 100.75% PLUS L'INTÉRÊT COURU

Le principal et l'intérêt sur ces débentures sont payables en fonds américains dans la Ville de New-York, N.Y.

Des copies du prospectus peuvent être obtenues dans n'importe quel Etat des États-Unis, ou dans n'importe quelle province du Canada seulement desdits nombreux souscripteurs, y compris les soussignés comme l'offre de ces valeurs peut être faite légalement dans lesdits États, ou provinces.

Lehman Brothers

J. L. Lévesque & L. G. Beauhien Ltd.

Greenshields & Co Inc

Bear, Stearns & Co.

Equitable Securities Corporation

Midland Canadian Corporation

Paribas Corporation

L. F. Rothschild & Co.

Dick & Merle-Smith

W. E. Hutton & Co.

W. H. Morton & Co.

R. W. Pressprich & Co.

L. F. Rothschild & Co.

15 février 1968

White, Weld & Co.

Eastman Dillon, Union Securities & Co.

Blyth & Co., Inc.

Nesbitt, Thomson and Company, Inc.

Bélangier Inc.

Bache & Co. Goodbody & Co.

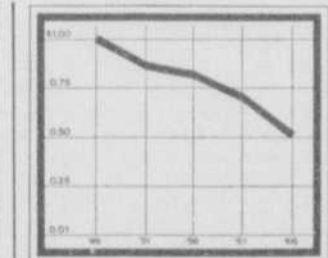
Hallgarten & Co.

E. F. Hutton & Company, Inc.

Ladenburg, Thalmann & Co.

Laissez-vous l'inflation gruger vos épargnes-retraite?

L'intérêt et les dividendes perçus sont réinvestis automatiquement et ne sont pas imposables. Et comme il s'agit d'un fonds d'épargne-retraite enregistré, l'ensemble de vos versements est déductible de votre revenu imposable.



Valeur du dollar d'après l'indice des prix à la consommation (\$1 en 1949)

Qu'il n'en soit rien. Épargnez à l'aide du Fonds collectif d'épargne-retraite du Montreal Trust.

À titre de membre du Fonds collectif d'épargne-retraite, vous pouvez profiter d'un choix de placements qui vous permettront de contrebalancer les effets de l'inflation sur votre revenu de retraite.

Vous pouvez établir quelle part de vos versements sera placée en valeurs à revenu fixe (obligations, débentures) ou en titres à valeur variable (actions ordinaires). Et vous pourrez modifier cette proportion de temps à autre.

Retenez bien que chacun peut verser franc d'impôts à tout fonds d'épargne-retraite enregistré une somme annuelle équivalente à 20% de son "revenu gagné", jusqu'à concurrence de \$2,500 par année. Si vous ne profitez pas de cet avantage, il est probable que vous payez plus d'impôt qu'il ne faut.

À l'heure de la retraite, nous vous assisterons dans le choix d'une rente viagère jouissant des meilleurs taux et conditions. Vous pourrez même choisir une rente variable qui vous aidera à combattre les effets de l'inflation après la retraite.

Si vous contribuez déjà au régime de pensions d'une compagnie quelconque, peut-être pourriez-vous justifier une exemption d'impôt supplémentaire en participant également au Fonds collectif d'épargne-retraite du Montreal Trust.

Jetez ce coupon à la poste dès maintenant pour être pleinement renseigné. Adhrez à Fonds collectif d'épargne-retraite du Montreal Trust. Ce sera là une sage décision.

Form for Montreal Trust application with fields for Name, Address, City, and Telephone number.

Montreal Trust, Montreal Place Ville-Marie, Pointe-à-Clair Centre, Fairview, Tel. 695-5230



# L'information sportive... l'information

## Les Russes battus pendant que les Canadiens l'emportent 3-0

**GRENOBLE** - Le Canada a blanchi la Suède 3 à 0 hier avec le résultat que la lutte pour la médaille d'or du hockey olympique dépendra de l'issue de la joute de demain opposant le Canada et l'URSS, tout comme les responsables du tournoi l'avaient prévu.

Le Canada et la Russie se rencontreront dans le dernier match du tournoi de championnat à huit équipes demain après-midi, à 2h30, heure normale de l'Est.

Hier, en soirée, les Russes ont encaissé un revers de 5-4 contre les Tchéques. Si le Canada bat la Russie demain, il remportera la médaille d'or. Il y aurait égalité pour le nombre de points recueillis dans le cours du tournoi, mais le Canada serait déclaré champion en raison de sa victoire aux dépens de l'équipe partageant avec lui la première place. La victoire des Canadiens tiendrait également, pour la même raison, s'il y avait une égalité en tête entre le Canada et la Tchécoslovaquie.

Le Canada a défit la Tchécoslovaquie 3-2 mardi et a maintenant gagné cinq de ses six matches depuis le début du tournoi. La seule défaite du Canada, fort imprévue, a été un revers de 5-2 aux mains de la Finlande.

Dans le match d'hier, Ken Broderick, le gardien de buts de Winnipeg, a tenu le coup devant les Suédois après que ces derniers eurent vu le Canada prendre une avance de 2-0 dans la première période. Pour Broderick, c'était son premier blanchissage du tournoi; pour l'équipe canadienne, c'était son deuxième. Elle a écrasé l'Allemagne de l'Est 11-0.

L'arbitre Jan Korinek, de Tchécoslovaquie, a imposé six des huit pénalités du match aux Canadiens, mais les Suédois n'ont pu tirer avantage de leur supériorité numérique et n'ont pu monter un seul jeu de puissance efficace.

Les Suédois, qui avaient battu les Canadiens 6-0 dans le tournoi de l'an dernier, ont vu le Canada marquer deux buts rapides en première période. Le premier, à 9:16, a été marqué par Marsh Johnson, le deuxième, à 12:30, par Gerry Pinder.

Aucun but n'a été compté en deuxième période. Danny O'Shea a complété le pointage de 3-0 avec son but à 14:52 de la troisième période.

### SOMMAIRE

Première période

1. Canada, Johnson, O'Shea 9-16

2-Canada, G. Pinder, Dineen 12-30  
Pénalités: Dineen 1:28, Hack 15:00

Deuxième période  
Aucun point  
Pénalités: MacKenzie 2:07, Glennie 11:12, Lundström 15:27, Oberig, O'Shea 20:00

Troisième période  
3-Canada, O'Shea, Bourbonnais 14:52  
Pénalités: Hack 9:10

Canada 12 10 5 27  
Suède 5 12 8 27

Grenoble, France. — Gerry Pinder lève les bras en signe de victoire hier alors qu'il vient d'enregistrer le deuxième but des Canadiens qui ont blanchi les Suédois au compte de 3-0 au tournoi olympique. Le gardien de buts Leif Holmqvist s'est vainement jeté sur la glace, pendant que son coéquipier Nils Johansson le regardait, impuissant à l'aider. (Téléphoto PA)

## Vachon musèle les Red Wings 2-0

**DETROIT** - Une brillante performance de Rogatien Vachon dans les filets du Canadien et deux buts de Henri Richard et de Claude Provost, dans un filet désert, ont valu au Tricolore de l'emporter par blanchissage de 2-0 hier soir contre les Red Wings de Detroit.

C'était la cinquième victoire d'affilée du Canadien qui n'a perdu qu'une fois au cours de ses 21 dernières parties.

Pour Vachon il s'agissait de sonième blanchissage de la saison.

Henri Richard a marqué son 8ème but de la saison dès la première période, sur une passe de Jacques Laperrière, à 6:01. Claude Provost a profité du fait que les Wings avaient retiré Roger Crozier de ses buts pour lancer dans un filet désert après avoir reçu le disque de Jean Béliveau.

Deux joueurs des Red Wings ont été blessés; ce sont Paul Henderson, atteint à la tête par un lancer de son coéquipier Gary Bergman et Dean

Prentice qui souffrirait d'une séparation de l'épaule.

### SOMMAIRE

Première période

1. Montréal, Richard 6

Laperrière 6:01

Pénalité: Béliveau 11:15

Deuxième période

Aucun but

Pénalités: — Cournoyer 10:30, Howe 15:30

Douglas 18:34

Troisième période

2. Montréal, Provost 10

Béliveau 19:43

Pénalité: aucune

### LIGUE NATIONALE

#### CLASSEMENT (Division Est)

	P	G	P	P	P	P	P	P	P
Montréal	55	31	15	9	172	114	71		
Chicago	56	25	18	13	164	162	63		
Boston	55	26	19	10	193	162	62		
New York	54	25	18	11	170	143	61		
Toronto	54	23	22	9	149	126	55		
Détroit	55	20	25	10	182	179	50		

#### (Division Ouest)

	P	G	P	P	P	P	P	P	P
Philadelphie	53	25	20	8	134	121	58		
Minnesota	55	22	24	9	140	169	53		
Los Angeles	54	23	27	4	135	172	50		
Pittsburgh	54	20	25	9	140	158	49		
St. Louis	52	19	24	9	121	131	47		
Oakland	55	11	33	11	110	162	33		

## New-York gagne 6-2

**MINNEAPOLIS** - Rod Gilbert et Camille Henry ont récolté chacun un but et trois assistances pour conduire les Rangers de New York à une victoire de 6-2 hier soir sur les North Stars du Minnesota.

### SOMMAIRE

Première période

1. Minnesota, Connolly 21

Parsons 10:29

2. New York, Henry 6

 Gilbert, Hatelle 6:46 || 3. Minnesota, McCard 1 | 7:22 |
4. New York, Goyette 19	7:54
5. New York, Goyette 19	10:21
6. New York, Fleming 13	10:21
7. New York, Fleming 13	19:41
8. New York, Fleming 13	19:41
9. New York, Fleming 13	19:41
10. New York, Fleming 13	19:41
11. New York, Fleming 13	19:41
12. New York, Fleming 13	19:41
13. New York, Fleming 13	19:41
14. New York, Fleming 13	19:41
15. New York, Fleming 13	19:41
16. New York, Fleming 13	19:41
17. New York, Fleming 13	19:41
18. New York, Fleming 13	19:41
19. New York, Fleming 13	19:41
20. New York, Fleming 13	19:41
21. New York, Fleming 13	19:41
22. New York, Fleming 13	19:41
23. New York, Fleming 13	19:41
24. New York, Fleming 13	19:41
25. New York, Fleming 13	19:41
26. New York, Fleming 13	19:41
27. New York, Fleming 13	19:41
28. New York, Fleming 13	19:41
29. New York, Fleming 13	19:41
30. New York, Fleming 13	19:41
31. New York, Fleming 13	19:41
32. New York, Fleming 13	19:41
33. New York, Fleming 13	19:41
34. New York, Fleming 13	19:41
35. New York, Fleming 13	19:41
36. New York, Fleming 13	19:41
37. New York, Fleming 13	19:41
38. New York, Fleming 13	19:41
39. New York, Fleming 13	19:41
40. New York, Fleming 13	19:41
41. New York, Fleming 13	19:41
42. New York, Fleming 13	19:41
43. New York, Fleming 13	19:41
44. New York, Fleming 13	19:41
45. New York, Fleming 13	19:41
46. New York, Fleming 13	19:41
47. New York, Fleming 13	19:41
48. New York, Fleming 13	19:41
49. New York, Fleming 13	19:41
50. New York, Fleming 13	19:41
51. New York, Fleming 13	19:41
52. New York, Fleming 13	19:41
53. New York, Fleming 13	19:41
54. New York, Fleming 13	19:41
55. New York, Fleming 13	19:41
56. New York, Fleming 13	19:41
57. New York, Fleming 13	19:41
58. New York, Fleming 13	19:41
59. New York, Fleming 13	19:41
60. New York, Fleming 13	19:41
61. New York, Fleming 13	19:41
62. New York, Fleming 13	19:41
63. New York, Fleming 13	19:41
64. New York, Fleming 13	19:41
65. New York, Fleming 13	19:41
66. New York, Fleming 13	19:41
67. New York, Fleming 13	19:41
68. New York, Fleming 13	19:41
69. New York, Fleming 13	19:41
70. New York, Fleming 13	19:41
71. New York, Fleming 13	19:41
72. New York, Fleming 13	19:41
73. New York, Fleming 13	19:41
74. New York, Fleming 13	19:41
75. New York, Fleming 13	19:41
76. New York, Fleming 13	19:41
77. New York, Fleming 13	19:41
78. New York, Fleming 13	19:41
79. New York, Fleming 13	19:41
80. New York, Fleming 13	19:41
81. New York, Fleming 13	19:41
82. New York, Fleming 13	19:41
83. New York, Fleming 13	19:41
84. New York, Fleming 13	19:41
85. New York, Fleming 13	19:41
86. New York, Fleming 13	19:41
87. New York, Fleming 13	19:41
88. New York, Fleming 13	19:41
89. New York, Fleming 13	19:41
90. New York, Fleming 13	19:41
91. New York, Fleming 13	19:41
92. New York, Fleming 13	19:41
93. New York, Fleming 13	19:41
94. New York, Fleming 13	19:41
95. New York, Fleming 13	19:41
96. New York, Fleming 13	19:41
97. New York, Fleming 13	19:41
98. New York, Fleming 13	19:41
99. New York, Fleming 13	19:41
100. New York, Fleming 13	19:41

Deuxième période

1. Minnesota, Connolly 21

Parsons 10:29

2. New York, Henry 6

 Gilbert, Hatelle 6:46 || 3. Minnesota, McCard 1 | 7:22 |
4. New York, Goyette 19	7:54
5. New York, Goyette 19	10:21
6. New York, Fleming 13	10:21
7. New York, Fleming 13	19:41
8. New York, Fleming 13	19:41
9. New York, Fleming 13	19:41
10. New York, Fleming 13	19:41
11. New York, Fleming 13	19:41
12. New York, Fleming 13	19:41
13. New York, Fleming 13	19:41
14. New York, Fleming 13	19:41
15. New York, Fleming 13	19:41
16. New York, Fleming 13	19:41
17. New York, Fleming 13	19:41
18. New York, Fleming 13	19:41
19. New York, Fleming 13	19:41
20. New York, Fleming 13	19:41
21. New York, Fleming 13	19:41
22. New York, Fleming 13	19:41
23. New York, Fleming 13	19:41
24. New York, Fleming 13	19:41
25. New York, Fleming 13	19:41
26. New York, Fleming 13	19:41
27. New York, Fleming 13	19:41
28. New York, Fleming 13	19:41
29. New York, Fleming 13	19:41
30. New York, Fleming 13	19:41
31. New York, Fleming 13	19:41
32. New York, Fleming 13	19:41
33. New York, Fleming 13	19:41
34. New York, Fleming 13	19:41
35. New York, Fleming 13	19:41
36. New York, Fleming 13	19:41
37. New York, Fleming 13	19:41
38. New York, Fleming 13	19:41
39. New York, Fleming 13	19:41
40. New York, Fleming 13	19:41
41. New York, Fleming 13	19:41
42. New York, Fleming 13	19:41
43. New York, Fleming 13	19:41
44. New York, Fleming 13	19:41
45. New York, Fleming 13	19:41
46. New York, Fleming 13	19:41
47. New York, Fleming 13	19:41
48. New York, Fleming 13	19:41
49. New York, Fleming 13	19:41
50. New York, Fleming 13	19:41
51. New York, Fleming 13	19:41
52. New York, Fleming 13	19:41
53. New York, Fleming 13	19:41
54. New York, Fleming 13	19:41
55. New York, Fleming 13	19:41
56. New York, Fleming 13	19:41
57. New York, Fleming 13	19:41
58. New York, Fleming 13	19:41
59. New York, Fleming 13	19:41
60. New York, Fleming 13	19:41
61. New York, Fleming 13	19:41
62. New York, Fleming 13	19:41
63. New York, Fleming 13	19:41
64. New York, Fleming 13	19:41
65. New York, Fleming 13	19:41
66. New York, Fleming 13	19:41
67. New York, Fleming 13	19:41
68. New York, Fleming 13	19:41
69. New York, Fleming 13	19:41
70. New York, Fleming 13	19:41
71. New York, Fleming 13	19:41
72. New York, Fleming 13	19:41
73. New York, Fleming 13	19:41
74. New York, Fleming 13	19:41
75. New York, Fleming 13	19:41
76. New York, Fleming 13	19:41
77. New York, Fleming 13	19:41
78. New York, Fleming 13	19:41
79. New York, Fleming 13	19:41
80. New York, Fleming 13	19:41
81. New York, Fleming 13	19:41
82. New York, Fleming 13	19:41
83. New York, Fleming 13	19:41
84. New York, Fleming 13	19:41
85. New York, Fleming 13	19:41
86. New York, Fleming 13	19:41
87. New York, Fleming 13	19:41
88. New York, Fleming 13	19:41
89. New York, Fleming 13	19:41
90. New York, Fleming 13	19:41
91. New York, Fleming 13	19:41
92. New York, Fleming 13	19:41
93. New York, Fleming 13	19:41
94. New York, Fleming 13	19:41
95. New York, Fleming 13	19:41
96. New York, Fleming 13	19:41
97. New York, Fleming 13	19:41
98. New York, Fleming 13	19:41
99. New York, Fleming 13	19:41
100. New York, Fleming 13	19:41

Troisième période

1. Minnesota, Connolly 21

Parsons 10:29

2. New York, Henry 6

 Gilbert, Hatelle 6:46 || 3. Minnesota, McCard 1 | 7:22 |
4. New York, Goyette 19	7:54
5. New York, Goyette 19	10:21
6. New York, Fleming 13	10:21
7. New York, Fleming 13	19:41
8. New York, Fleming 13	19:41
9. New York, Fleming 13	19:41
10. New York, Fleming 13	19:41
11. New York, Fleming 13	19:41
12. New York, Fleming 13	19:41
13. New York, Fleming 13	19:41
14. New York, Fleming 13	19:41
15. New York, Fleming 13	19:41
16. New York, Fleming 13	19:41
17. New York, Fleming 13	19:41
18. New York, Fleming 13	19:41
19. New York, Fleming 13	19:41
20. New York, Fleming 13	19:41
21. New York, Fleming 13	19:41
22. New York, Fleming 13	19:41
23. New York, Fleming 13	19:41
24. New York, Fleming 13	19:41
25. New York, Fleming 13	19:41
26. New York, Fleming 13	19:41
27. New York, Fleming 13	19:41
28. New York, Fleming 13	19:41
29. New York, Fleming 13	19:41
30. New York, Fleming 13	19:41
31. New York, Fleming 13	19:41
32. New York, Fleming 13	19:41
33. New York, Fleming 13	19:41
34. New York, Fleming 13	19:41
35. New York, Fleming 13	19:41
36. New York, Fleming 13	19:41
37. New York, Fleming 13	19:41
38. New York, Fleming 13	19:41
39. New York, Fleming 13	19:41
40. New York, Fleming 13	19:41
41. New York, Fleming 13	19:41
42. New York, Fleming 13	19:41
43. New York, Fleming 13	19:41
44. New York, Fleming 13	19:41
45. New York, Fleming 13	19:41
46. New York, Fleming 13	19:41
47. New York, Fleming 13	19:41
48. New York, Fleming 13	19:41
49. New York, Fleming 13	19:41
50. New York, Fleming 13	19:41
51. New York, Fleming 13	19:41
52. New York, Fleming 13	19:41
53. New York, Fleming 13	19:41
54. New York, Fleming 13	19:41
55. New York, Fleming 13	19:41
56. New York, Fleming 13	19:41
57. New York, Fleming 13	19:41
58. New York, Fleming 13	19:41
59. New York, Fleming 13	19:41
60. New York, Fleming 13	19:41
61. New York, Fleming 13	19:41
62. New York, Fleming 13	19:41
63. New York, Fleming 13	19:41
64. New York, Fleming 13	19:41
65. New York, Fleming 13	19:41
66. New York, Fleming 13	19:41
67. New York, Fleming 13	19:41
68. New York, Fleming 13	19:41
69. New York, Fleming 13	19:41
70. New York, Fleming 13	19:41

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

# Nancy Greene est championne du monde du combiné alpin



Grenoble, France. — Nancy Greene reçoit ici le baiser de paix de la part des gagnantes des médailles d'argent et de bronze à l'issue du slalom géant où elle-même a brillamment enlevé la médaille d'or. A gauche, Annie Famose, de France, médaille d'argent, et à droite, Fernande Bochatay, de Suisse, médaille de bronze. (Téléphoto PA)

**GRENOBLE** — La Canadienne Nancy Greene a franchi la ligne d'arrivée dans un temps fantastique d'une minute, 51.96 secondes hier pour remporter le slalom géant et procurer au Canada sa première médaille d'or dans les Jeux olympiques d'hiver.

Ayant terminé au 2ème rang dans le slalom spécial et 10ème en descente, Nancy remporte donc le titre de championne mondiale du combiné alpin, le combiné portant sur les trois épreuves.

Tenace jusqu'au bout, la petite "tigresse" de Rosslund, C.-B., a donc donné au Canada sa deuxième médaille des Jeux. Elle a également gagné la médaille d'argent, mardi, dans une autre épreuve de slalom.

Hier, c'était la Française Annie Famose qui avait mérité la médaille d'argent, ayant réalisé un temps de 1:54.61. La Suisseuse Fernande Bochatay a terminé troisième en 1:54.74.

Mlle Greene, la championne mondiale du ski féminin l'an dernier, s'était plainte de maux au cours des courses pré-olympiques à la suite d'une blessure à une cheville.

La Canadienne était la neuvième skieuse à entamer la course de 1.610 mètres à 68 portes.

Lorsque la Française Marielle Goitschel, championne du slalom spécial, a franchi l'arrivée en 1:56.09, Mlle Greene n'a pu retenir ses larmes de joie. Les gens qui

l'entouraient se sont précipités sur elle pour l'embrasser et la féliciter, même Mlle Famose.

Mlle Goitschel a terminé septième.

De dire Mlle Greene: "Vous n'ignorez pas que j'étais la favorite dans cette épreuve et c'était normal. J'ai remporté la palme dans neuf compétitions internationales de slalom géant au cours des deux dernières années et si je n'avais pas remporté les honneurs dans cette épreuve-ci, j'aurais été grandement déçapointée."

### Ma meilleure course

"Je crois même, poursuit-elle, que ce fut la meilleure de toutes mes courses. Je ne saurais dire si oui ou non j'ai commis une erreur. Tout ce que je sais, c'est que je me suis lancée dans ce parcours en y donnant le meilleur de moi-même. J'ai travaillé et skié et travaillé encore."

Nancy a avoué n'avoir éprouvé aucune difficulté hier.

"C'était un magnifique parcours et je me sentais réellement en grande forme," a ajouté la championne canadienne.

Souriant de toutes ses dents, Nancy a dit avoir bien dormi la veille et n'avoir éprouvé aucune nervosité. "Je voulais tellement remporter la médaille d'or cette fois."

Quand on lui a demandé laquelle de la Coupe du monde ou de la Médaille d'or revêtait le plus d'importance à ses yeux, elle a répondu: "Je crois que pour les skieurs, la Coupe du monde revêt une plus grande importance qu'une médaille olympique parce que, dans ce dernier cas, il ne s'agit que d'une seule course".

En terminant, elle a dit qu'elle avait l'intention de continuer à concourir. Interrogée quant à savoir si elle se proposait de participer aux Olympiques de 1972 à Sapporo, au Japon, elle a répondu avec un large sourire: "On ne sait jamais".



Chamrousse, France. — Nancy Greene mettant le point final à sa descente vertigineuse dans le slalom géant d'hier, à Chamrousse, où elle a terminé en un temps incroyablement de 1:51.97, devançant sa plus proche rivale, Annie Famose, de 2 secondes et 64/100. (Téléphoto PA)

## Nouveau record mondial et olympique en patinage de vitesse établi par Maier

Profusion de médailles d'or hier aux jeux olympiques d'hiver ou cinq titres ont été attribués. La vedette revenant à la Canadienne Nancy Greene meilleure skieuse du monde 1967 qui a, dans le géant, dominé d'une classe toutes ses concurrentes. Avec elle ont été couronnés l'équipe de biathlon de l'U.R.S.S., le patineur norvégien Anton Maier un employé de 29 ans, vainqueur du 5.000 mètres du patinage de vitesse, nouveau recordman du monde et nouveau recordman olympique, un jeune serrurier autrichien de 25 ans, Manfred Schmid, et une italienne de 21 ans, Erica Lechner, qui ont remporté respectivement les épreuves de luge monoplace masculine et féminine.

En triomphant de 2 sec. 64/100 de la Française Annie Famose, à l'issue d'une course qu'elle a dominée de bout en bout, Nancy Greene a remporté le titre olympique et le titre de championne du monde du géant (on sait que ces deux titres sont attribués dans les compétitions de Chamrousse et d'Autrans) et aussi

le championnat du monde de combiné, épreuve qui elle, ne donne pas droit à une médaille olympique, et au palmarès de laquelle elle succède à Marielle Goitschel.

La Canadienne a réalisé 1'51" 97/100 contre 1'54" 61/100 à la brune Pyrénéenne et 1'53" 74/100 à la Suisseuse Fernande Bochatay qui, d'un centième de seconde, a soufflé la médaille de bronze à la Française Florence Steurer. Derrière l'extraordinaire Nancy Greene, les Françaises ont fait une excellente course d'ensemble qui leur permet de prendre outre les 2ème et 4ème places, la 6ème avec Isabelle Mir et la 7ème avec Marielle Goitschel championne olympique du spécial, qui a été la grande battue de la journée.

C'est à l'issue d'une lutte acharnée avec le Hollandais Cornelis Verkerk que le Norvégien Fred Anton Maier, médaille d'argent et de bronze à Innsbruck du 10.000 et du 5.000 M. a remporté le titre olympique du 5.000 M. au cours de cette compétition passionnante, le record du monde qui appartenait depuis le 7 janvier 1968 à Fred Anton Maier a été battu trois fois successivement et le record olympique deux fois. Le Norvégien l'a finalement emporté en 7'22" 4/10 (record du monde et record olympique) devant deux Hollandais, Cornelis Verkerk 7'23" 2/10 et Petrus Nottet 7'25" 5/10.

Dans les épreuves de luge, en 2'52" 48/100, Manfred Schmid vainqueur de la 1ère, 3ème de la seconde et second de la 3ème manche a battu de 18/100 de seconde l'Allemand de l'est Thomas Koehler, ex-

champion du monde, et de 85/100 un autre Allemand de l'est, Klaus Bonsack.

Quant à Erica Lechner, elle a devancé en 2'28" 66/100 deux Allemandes de l'ouest Christa Schmuck 2:29.37 et Angelica Duenhaupt 2:29.56. A noter dans cette dernière compétition, la disqualification — enterinée par M. Brundage, président du C.I.O. — mardi des Allemandes de l'est accusées d'avoir chauffé les patins de leurs luges, alors qu'elles occupaient les 1ère 2ème et 4ème places.

La course du biathlon par équipe, disputée pour la première fois aux jeux olympiques, est revenue à l'URSS (213'02" 4/10) qui enlève ainsi sa première médaille d'or dans les disciplines nordiques et qui précède la Norvège de plus d'une minute et la Suède de plus de trois minutes.

## Aujourd'hui à Grenoble

Patinage de vitesse 1.500 m. messieurs (9h), fond: 3x 5 km. dames (9:30 à Autrans). Slalom spécial: messieurs, épreuve de classification 1145 à Chamrousse.

Patinage artistique libres messieurs (19:30). Hockey: Finlande — Allemagne ouest 15:30 (Gr. A), Roumanie — Yougoslavie 20:30 (Gr. B). Luge et bob: suivant conditions atmosphériques.



Grenoble, France. — Fred Anton Maier, de Norvège, a établi hier un nouveau record olympique et mondial dans l'épreuve du 5.000 mètres. Maier a réussi un temps de 7:22.4, améliorant le record olympique de 16 secondes. Maier détient également le record mondial du 10.000 mètres. (Téléphoto PA)

## Record unique dans les annales du ski canadien

Mlle Greene est la première Canadienne, ou plus précisément le premier athlète canadien, à jamais gagner deux médailles dans les épreuves de ski des Jeux olympiques.

Sa médaille d'or et sa médaille d'argent donnent au Canada un total de quatre médailles dans les épreuves de ski dans l'histoire des Olympiques d'hiver. Lucille Wheeler, de St-Jovite, Qué., avait remporté la troisième place et la médaille de bronze dans la course de descente pour dames, en 1956.

Nancy, l'athlète féminin de l'année au Canada en 1967, est un "robuste petit bout de femme", comme dit Paul Serhenic, de l'Association de ski amateur du Canada.

Pour se tenir en forme durant la saison morte, elle fait de la gymnastique et lève des poids. Dans ses flexions de genoux, elle ajoute un peu de piquant aux exercices en se relevant avec son jeune frère sur ses épaules. Nancy ne pèse que 124 livres et ne mesure que cinq pieds et quatre pouces, mais vous devriez la voir lever des poids. En fait, elle lève à peu près deux fois son propre poids.

### Rien de facile

Et elle est dure à plus d'un autre point de vue. La vie a été loin d'être facile pour Nancy Greene. Originaire d'Ottawa, ses parents étaient des mordus du ski, mais il y avait, outre Nancy,

deux autres enfants dans la famille Greene.

Après ses examens d'admission à l'université, elle a dû travailler comme secrétaire pour gagner de l'argent afin de pouvoir poursuivre ses études et perfectionner son ski.

L'an dernier, après avoir travaillé pendant cinq ans, elle est retournée aux études. Elle a été admise à l'Université Notre-Dame de Nelson, Colombie-Britannique, où la plupart des membres de l'équipe canadienne de ski s'entraînent.

Elle est étudiante en deuxième année à la faculté des arts et a célébré son 24e anniversaire de naissance le 11 mai dernier.

L'an dernier, Nancy a gagné

la Coupe du Monde en ski alpin en battant Mlle Goitschel par sept centièmes de seconde dans la dernière épreuve de classification internationale.

Sa marge de victoire dans le slalom géant de jeudi matin est une des plus importantes dans toute l'histoire des compétitions majeures.

Ce triomphe d'hier lui donne le championnat mondial de combiné alpin. Cet honneur est basé sur l'ensemble des performances dans chacune des trois compétitions alpines inscrites aux Jeux olympiques. Il n'y a pas de championnat de combiné aux Olympiques, mais les résultats des Jeux déterminent les championnats mondiaux.

## Classement du slalom géant

1 - Nancy Greene (Can.)	1:51.97	6 - Isabelle Mir (Fra.)	1:56.97
2 - Annie Famose (Fra.)	1:54.61	7 - Marielle Goitschel (Fra.)	1:56.99
3 - Fernande Bochatay (Sui.)	1:54.74	8 - Divina Galica (GDR)	1:56.58
4 - Florence Steurer (Fra.)	1:54.75	9 - Gertrud Galt	1:56.83
5 - Olga Pall (Aut.)	1:55.61	10 - Burgi Faehlinger (All.)	1:57.20
		11 - Judy Napel (USA)	1:57.29

## Classement du combiné féminin

CHAMROUSSE — Voici le classement du championnat du monde du combiné féminin:

1 - Nancy Greene	Canada	PTS	16
2 - Marielle Goitschel	France		36
3 - Annie Famose	France		36
4 - Isabelle Mir	France		40
5 - Olga Pall	Autriche		52

## HOCKEY CLASSEMENT À GRENOBLE

Voici le classement des équipes du groupe 'A' au tournoi olympique de hockey sur glace de Grenoble.

	J	G	P	N	B	PTS
1 - URSS	6	5	1	0	43	10
2 - Canada	6	5	1	0	28	10
3 - Tchécoslovaquie	6	5	1	0	31	10
4 - Suède	6	4	2	0	21	8
5 - Etats-Unis	6	2	4	0	22	4
6 - Finlande	5	2	3	0	12	4
7 - Allemagne	5	0	5	0	8	0
8 - Allemagne de l'Est	6	0	6	0	11	0

## Les tranches des Canadiens

GRENOBLE (PA) — Les Français ont donné un nom de leur cru aux manteaux de laine que portent les membres de l'équipe canadienne olympique. Les manteaux portent des rayures horizontales de couleur verte, jaune, rouge et noire: les couleurs olympiques.

Les Français ont baptisé les manteaux "tranches napolitaines" du nom d'une variété de crème glacée multicolore à la mode à Grenoble.

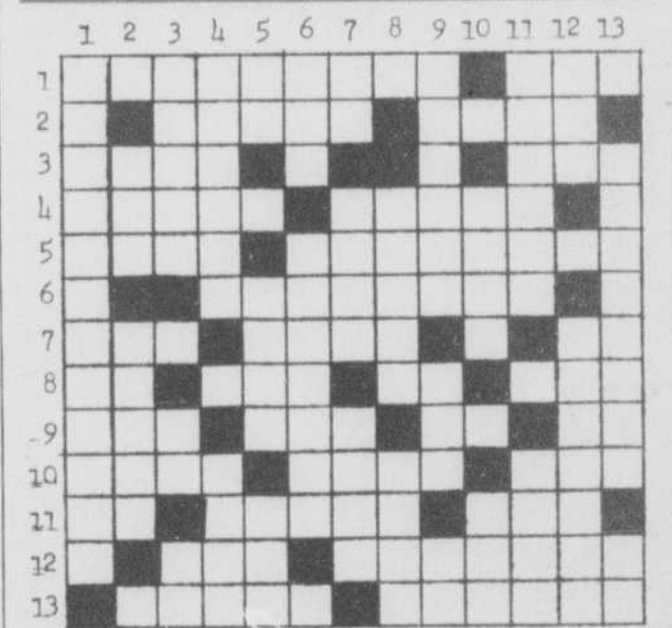
## FORUM

Sam. le 17 fév. à 8.00 P.M.

### HOCKEY LIGUE NATIONALE PITTSBURGH - CANADIENS

PRIX: Sièges à \$2.50 dans la terrasse en vente aujourd'hui de 10 a.m. à 9 heures et demain à compter de 10 heures. Bilets d'admission générale à \$2.00 et \$1.75 aussi en vente aujourd'hui et demain. Bilets d'admission générale à \$1.50 en vente samedi soir à compter de 7 heures aux guichets du boul. Maisonneuve.

## les MOTS-CROISÉS du Devoir



### Horizontalement

- Ecrivain, né en 1905, auteur de plusieurs romans radiophoniques — Femme du fils
- Partie supérieure du corps humain — Fondateur de la congrégation de l'Oratoire
- Gros nuage épais — Petite pomme rouge
- Groupement de familles sous l'autorité d'un même chef — Ecoriste, né à Québec, (1863-1951), auteur de "Aux Sources de notre Histoire"
- Lieu où l'on bat le grain — Ville du Québec (Shelford)
- Auteur de "Le Drapeau de Carillon" (1858)
- Tamis — Action de s'élaner — Art contracté
- Conj. — Contraire au bien — Symb. du germanium — Nouveau
- Partie du vêtement qui entoure le cou — Oncle américain — Fleuve d'Italie — Indique la répétition
- Syn. de iman — Prophète hébreu — Peigne du tissage
- Voyelles jumelles — Frère qui fit élever un sanctuaire à saint Joseph, sur le mont Royal — Pron. pers. — Nom de plusieurs papes — Nomade, qui n'a pas de demeure fixe
- Comité du Québec dont le chef-lieu est Ham-Sud — Fleuve de l'île de Terre-Neuve

### Solution d'hier

RELATIONS ECU  
O LLI PEARON  
BELEAU LE LI  
ETA NOSTALGIE  
RAGE RABES  
VI TIT EVIER  
LITE GRENE  
L G A C O R D A  
A BRUYERE  
ENT CIT CAS  
STADACON LLE  
THE M ELLON  
E LAPONTE SS

### Verticalement

- Compagnie fondée en 1627 par le cardinal de Richelieu

## La Coupe du Monde

GRENOBLE — Voici le classement de la Coupe du Monde de ski alpin féminin après le slalom géant olympique.

1 - Mir Isabelle (Fra.)	93
2 - Goitschel Marielle (Fra.)	91
3 - Streurer Florence (Fra.)	80
4 - Famose Annie (Fra.)	79
5 - Greene Nancy (Can.)	76
6 - Bochatay Fernande (Sui.)	74
7 - Pall Olga (Aut.)	68
8 - Gabl Gertrud (Aut.)	65
9 - Haas Christl (Aut.)	50
10 - Faehlinger Brugi (Bdr.)	36

## FORUM

CE SOIR A 8 HEURES P.M.

### HOCKEY LIGUE JUNIOR DEL'ONTARIO

### OTTAWA - CANADIENS

PRIX: Sièges réservés: Loges, Promenade et Mezzanine: \$2.00 Amphithéâtre \$1.50 - Cercles: \$1.00 - ADMISSION GÉNÉRALE: \$1.00 - ENFANTS: 50¢ DANS LES SECTIONS NON RÉSERVÉES SEULEMENT. Bilets MAINTENANT en vente.

POUR VOUS QUI CHOISISSEZ AVEC GOÛT

Seagram's V.O.

## Suites de la première page

### INVESTISSEMENT

priété étrangère, et à l'encourager au maximum".

### L'infiltration de la "technostructure" au pays

La menace pesant sur l'exercice autonome du pouvoir par le pays d'accueil, lit-on encore dans le rapport Gordon-Watkins, sera d'autant plus réelle que le gouvernement du pays d'envoi utilise "les relations entre les sociétés-mères et leurs filiales comme instruments de politique étrangère".

Or, lit-on encore, les récents développements au sein de l'économie américaine sont tels "que les entreprises et le gouvernement américain — aussi bien que les mouvements ouvriers et les universités — sont en train d'être imbriqués dans ce qu'il est convenu d'appeler la "technostructure", la "nouvelle société industrielle", selon l'expression de John Kenneth Galbraith. La distinction entre décisions privées et publiques est de plus en plus floue et le caractère décentralisé et concurrentiel de l'économie s'estompent, devant la centralisation et l'interdépendance des décisions.

Or, "bien que les filiales américaines opérant au Canada ne soient pas autre chose que des compagnies canadiennes appartenant à des sociétés américaines... elles n'en font pas moins partie du système industriel américain". De sorte qu'"on peut dire que les filiales canadiennes deviennent, du moins indirectement, les instruments de la politique étrangère américaine et des objectifs militaires américains".

### L'extraterritorialité

Mais c'est à l'application extraterritoriale des lois américaines que le comité consacre la plus grande partie de son analyse des repercussions politiques de l'investissement direct étranger. "Pour le pays d'accueil, déclare-t-il, le désavantage le plus évident découlant de la propriété étrangère a trait à l'extraterritorialité", c'est-à-dire à "l'intrusion de la juridiction d'un pays dans un autre, ou la sujétion des résidents d'un pays aux lois et à la politique d'un autre pays".

De l'avis du comité, il y a eu et il y a encore intrusion au Canada de la juridiction américaine dans trois principaux domaines: le commerce extérieur, la législation anti-trust, la politique financière et d'investissement des filiales, par le truchement des fameuses "directives". Dans ces trois domaines, selon le comité, "l'extraterritorialité place la filiale dans une situation délicate, puisqu'elle lui confère une sorte de double nationalité".

"La question est de savoir quelle est la nationalité de la compagnie multinationale. Face à deux pouvoirs, elle a tendance à se soumettre à l'autorité du pays où résident ses propriétaires".

Conformément à la politique commerciale américaine, qui stipule grosso modo que le commerce doit être tributaire des considérations de sécurité nationale et des objectifs dominants de la politique étrangère, diverses lois — "Export Control Act", "Trading with the enemy Act", "Foreign Assets Control Regulations", et le reste — imposent interdictions ou restrictions au commerce avec divers pays, en particulier les pays communistes.

Cette réglementation s'applique aux réexportations à partir de tiers pays ainsi qu'à toutes exportations de marchandises depuis l'étranger incorporant des pièces d'origine américaine ou faisant appel à des données techniques américaines — ce qui est le cas pour le gros des produits ouverts au Canada.

Or il se trouve que la politique commerciale du Canada diffère sensiblement de celle des États-Unis. "Malgré les différences idéologiques", signale le comité, le Canada estime que "les relations commerciales sont souhaitables en tout ce qui a trait aux produits non-stratégiques, et que ce commerce devrait pouvoir se développer sans trop d'entraves". Il y a donc conflit d'intérêts entre les deux pays au niveau des filiales, conflits que les gouvernements ont tenté de résoudre par divers accommodements que le comité juge en général insatisfaisants.

Il en est de même de la législation anti-trust américaine — "Sherman Act", "Clayton Act", "Export Trade Act" — qui est non seulement plus sévère que son pendant canadien, mais est appliquée avec beaucoup plus de rigueur.

En conséquence, il est difficile pour le gouvernement central d'agir dans le sens de ses politiques déclarées — en particulier celle visant à rationaliser la structure industrielle du Canada en favorisant la constitution de "car-

rels" pour fins d'exportation, la fusion d'entreprises dont l'échelle de production est trop faible, ou la coopération technique entre plusieurs firmes — lorsque ces initiatives mettent en cause des filiales américaines.

Enfin, dans la mesure où les directives américaines visant à favoriser l'équilibre des paiements extérieurs des États-Unis sont devenues obligatoires en janvier 1968, la souveraineté canadienne est menacée par l'application du principe de l'extraterritorialité. Le taux de croissance et le niveau de l'emploi au Canada pourraient en souffrir.

### BOURGAULT

congrès, à l'orientation du programme et aux règlements de la constitution".

Mme Ferretti dénonce les "manoeuvres" selon lesquelles cette "petite minorité" aurait tenté d'enlever la majorité à la tendance qu'elle représente au conseil central.

Le même groupe aurait entrepris une campagne de calomnies au sein du parti et à l'extérieur, par crainte d'entreprendre des négociations sérieuses avec le MSA.

### Pour ou contre la fusion

Si le conflit est avant tout idéologique, ce sont quand même les négociations avec le MSA qui l'ont fait éclater.

Pour M. Bourgault, il faut que le choix se fasse. "Il est impossible, dit-il, de tenir en vie le parti le temps que dureront les négociations et de le faire fonctionner tant que Mme Ferretti sera là".

Le chef du RIN a exposé en trois points les raisons qui le poussent à proposer un front commun immédiat avec M. Levesque: a) éliminer le flottement entre les deux mouvements et donner aux indépendantistes une véritable force; b) l'avantage de faire des batailles ensemble; c) à défaut d'une fusion complète, un front commun temporaire permettrait de jeter des bases solides pour un front commun permanent.

"Moi, et je n'ai pas peur de le dire, a déclaré M. Bourgault devant des partisans montréalais, je favorise et privilégie une fusion parce que sur le plan pratique, il n'y a véritablement pas d'autre solution".

C'est ce à quoi se refuse Mme Ferretti et son groupe, qui souhaite un vaste regroupement des forces indépendantistes, mais qui ne veut pas privilégier une conclusion avant même que les négociations soient véritablement entreprises. Ce qui compte avant tout pour ce groupe, c'est "la transformation de la société québécoise en une société vraiment libre politiquement, économiquement et socialement".

Le RIN ne devrait faire de compromis sur aucun des points essentiels du programme qu'il a élaboré depuis sept ans.

M. Bourgault répond que cette argumentation est mensongère et que le groupe de Mme Ferretti privilégie en fait une solution, soit l'échec des négociations.

A un journaliste qui lui disait que déjà des centaines de membres du RIN s'étaient joints au groupe Levesque, Mme Ferretti a répondu que rien ne l'interdisait parce que le MSA n'est pas encore un parti politique.

### Elle, lui et les membres

Elle ne veut pas, dit-elle, sacrifier à "l'électorisme" (qui aurait gagné certains membres depuis les succès relatifs de juin 1966) ce pour quoi elle a combattu depuis cinq ans: la promotion des et la libération des classes laborieuses. Rien ne nous assure, note-t-elle, que "l'option" que présente M. Levesque conduirait le Québec à l'indépendance véritable. "Je pense que M. Levesque est progressiste et démocratique, mais il n'avance pas vite...".

"Nous avons toujours cru en M. Levesque, ajoute Mme Ferretti. Nous avons toujours pensé qu'il se joindrait au RIN...".

Tel n'est évidemment pas le cas. Si l'on voulait simplifier, on dirait qu'"c'est elle ou moi" de M. Bourgault, Mme Ferretti répond par "c'est le parti ou lui".

Quand on lui demande si elle est marxiste, elle répond qu'elle est "québécoise".

"Si je perds au congrès, je me plierai à la décision de la majorité", indique-t-elle.

Un point d'accord entre "elle" et "lui": ce sont les membres du parti qui, en définitive, devront trancher le

débat entre la "gauche doctrinaire" et la "gauche réaliste". Quand? On le saura probablement en fin de semaine.

### TRUDEAU

de des listes avaient circulé et qu'elles avaient été signées par plus de 80 p.c. des députés qui non seulement favorisent la candidature de M. Trudeau mais sont prêts à l'appuyer durant les semaines qui viennent. Cette liste ne sera toutefois pas rendue publique pour l'instant.

M. Goyer a également annoncé que des contacts personnels entre partisans de M. Trudeau et membres du sénat avaient lieu hier après-midi pour gonfler encore un peu l'appui dont jouirait déjà le ministre de la Justice.

Enfin, le leader des Québécois, M. Jean Marchand, a laissé entendre hier à sa sortie des Communions qu'il n'y a rien d'aberrant à ce qu'il abandonne son poste de leader pour se charger de la direction de la campagne de M. Trudeau. Il a cependant ajouté qu'il s'agit là d'une décision que devra prendre d'abord M. Trudeau s'il se porte candidat.

On croit savoir que le ministre de la main-d'oeuvre avait abordé cette question au caucus, la veille. Il aurait laissé entendre à ce moment que son mandat serait de toutes façons échu avec l'élection d'un nouveau chef du parti et que, dans ces conditions, il n'y aurait pas tellement d'inconvénient à ce qu'il démissionne quelques semaines plus tôt pour travailler à l'élection de M. Trudeau.

Si M. Marchand démissionnait pour prendre la direction de la campagne de M. Trudeau, il n'est pas impossible qu'il soit flanqué d'un éminent ministre canadien-anglais et, pour l'instant, on ne voit pas trop bien de qui il pourrait s'agir d'autre que M. Edgar Benson, président du Conseil du trésor, qui jouit d'un grand respect au sein de la députation et dont on dit qu'idéologiquement il n'est pas éloigné de M. Trudeau.

M. Trudeau n'assistait pas à la réunion d'hier. Rencontré hier dans le lobby des libéraux durant les travaux de la Chambre, il a expliqué aux journalistes les circonstances dans lesquelles il a déclaré à la télé que les français que l'on parle au Québec n'est pas tout ce qu'il y a de plus élégant. Il a rappelé que ce n'est pas une faute de le dire, et que le Frère Untel avait vendu à 150,000 exemplaires un livre qui disait brutalement ce fait. Il a conclu qu'il n'a d'excuse à offrir à personne à ce sujet.

Il a laissé à nouveau entendre que si l'appui des Québécois est solide il trait de l'avant. La veille il avait dit qu'un manque d'appui du Québec serait pour lui une bonne raison de ne pas se porter candidat.

### DORVAL

Hellyer dans la course au leadership. Mais il a remercié son collègue d'avoir donné un préavis.

Pour sa part, M. Michael Starr, conservateur d'Ontario, a demandé au ministre à quelle date l'aéroport de Toronto sera desservi par les compagnies internationales dont les appareils se posent présentement à Montréal. Le ministre lui a répondu qu'il en sera ainsi au début du programme de 20 ans. Mais il faut d'abord pourvoir l'aéroport de Toronto des installations qu'exige un accroissement constant du trafic aérien.

### LE CONTRÔLE

même que le laxisme du gouvernement canadien à cet égard.

Comme l'entreprise pluri-nationale chevauche les frontières des États, il faut que la politique qui l'encadre comprenne, comme éléments essentiels, des initiatives au plan international. Mais comme nous ne sommes pas encore prêts d'atteindre ce but, l'importance de la propriété et du contrôle étrangers dans l'économie canadienne sont tels qu'une politique strictement nationale s'impose dans l'immédiat", affirme le comité.

On voit donc que le rapport du comité rejoint, du moins en principe, le nationalisme économique de M. Gordon. Celui-ci a rappelé dans sa déclaration liminaire que le gouvernement a décidé de présenter le rapport immédiatement afin d'attirer l'attention de la population sur une question que lui-même juge de la plus haute importance. Il a toutefois précisé que les recommandations du comité ne reflètent ni l'opinion du cabinet, ni même celle du comité ministériel qui a orienté ses travaux.

Le président du conseil privé devait souhaiter quelques minutes plus tard que le rapport ait la plus large diffusion et que chacun des candidats à la succession de M. Pearson se prononce sur le principe d'une nouvelle politique nationale avant le congrès d'avril.

M. Gordon a affirmé qu'il serait illusoire de s'attendre à ce que le rapport soit étudié sérieusement par le cabinet avant que le parti gouvernemental ne se soit choisi un nouveau chef; mais il devra le faire ensuite avec célérité, a-t-il ajouté.

Devant les craintes exprimées par certains journalistes, le président du Conseil privé a déclaré que l'on aurait

grand tort de craindre que la mise en vigueur des recommandations du comité n'entraîne des représailles de la part des États-Unis. "Les Américains des gens raisonnables, et le rapport est des plus modérés", a-t-il poursuivi.

Faisant allusion aux recommandations du rapport visant à obtenir des renseignements plus complets sur l'activité des filiales étrangères, M. Gordon a fustigé ce qu'il a appelé le "fétichisme du secret". Il a enfin formulé l'espoir que la publication du rapport accélère la création de la compagnie de développement du Canada.

### ISRAËL

devait reprendre dans la journée. De source jordanienne on indique que l'artillerie et les chars israéliens ont reçu à ce moment le secours de l'aviation et que dans l'action six appareils ennemis ont été touchés par la DCA jordanienne.

Quatre ont disparu en flammes vers leur base.

Devant la gravité des faits le premier ministre jordanien a reçu les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis pour leur exposer la situation.

A Tel Aviv, un porte-parole de l'armée israélienne a indiqué que ce sont les forces jordaniennes qui ont déclenché l'opération en bombardant en pleine nuit les kibboutz Kfar-Ruppin et Maoz-Haim, dans la vallée de Beisan. 150 obus sont tombés sur les deux villages faisant des dégâts matériels sérieux.

Le porte-parole israélien devait déclarer plus tard que l'aviation israélienne était intervenue pour réduire au silence des positions jordaniennes qui, toujours dans le même secteur, bombardaient les villages de Gesher et Beth Yosef et qu'aucun appareil n'était touché par la DCA jordanienne.

### Les étudiants de Moncton poursuivent leur boycottage

MONCTON, N.-B. (PC) — Les étudiants de l'université de Moncton ont rejeté jeudi l'ordre qui leur était donné par l'administration de l'université de réintégrer les classes et ils poursuivent leur boycottage total des cours.

Mercredi ils ont voté la poursuite de la grève, au moins jusqu'à mardi prochain date à laquelle les étudiants des universités du Nouveau-Brunswick organiseront une marche sur les bâtiments du gouvernement provincial à Fredericton pour protester contre l'augmentation des frais de scolarité.

Le Dr Adélar Savoie, président de l'université a déclaré que son administration essaierait d'obtenir du gouvernement une aide financière supplémentaire. Si celle-ci

était accordée, dit-il, cela se répercuterait sur les frais de scolarité.

Le boycottage des cours a été décidé par les étudiants en guise de protestation contre la hausse des frais de scolarité à partir de la prochaine année académique.

### A Halifax

HALIFAX — Les étudiants de l'université de Ste-Marie ont ovationné mercredi soir M. Robert Shaw, président du conseil des étudiants, qui annonçait qu'il démissionnait comme promis et qu'il s'en tiendrait aux vœux de la majorité des étudiants.

Plus tôt dans la journée de mercredi, M. Shaw avait annoncé sa décision de démissionner après que les étudiants eurent refusé d'obtenir à sa requête de mettre fin au boycottage des cours de cette institution catholique.

Le boycottage a débuté lundi et se prolongerait jusqu'à la fin de la semaine.

### Déclin de la natalité au Québec

QUEBEC (PC) — Le total des naissances au Québec a subi une baisse d'environ 23 pour cent au cours des quatre dernières années. Selon des chiffres publiés par le Service de démographie du ministère de la Santé, le nombre des naissances s'établissait à 130,845 en 1964. En 1965, ce nombre diminuait à 120,607 et en 1966 il baissait à 109,860. Finalement, les spécialistes du service estiment qu'en 1967, le total des naissances atteint 100,000 à peine. D'autre part, le nombre des mortalités a légèrement augmenté au cours des cinq dernières années. Les principales causes de décès sont les maladies du coeur et les cancers.

**Morgan**  
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



*Fiesta española*

Une mode soleil et plage  
... les vêtements White Stag

Pour le plein confort et le plaisir des yeux... les vêtements de jeu White Stag sont tout indiqués. Bientôt les échappées de fin-de-semaine, les baignades de mer, les heures au soleil... rien de mieux que les vêtements "Fiesta española" aux coloris ensoleillés, aux rayures jeunes et gaies mexicaines et espagnoles. Une collection de vêtements coton, aux nuances vibrantes de orange, or du désert, brun basque, vert olive et bleu fresco.

- A. Tunique "gaucha", longue glissière, col droit, poches plaquées et surpiqûres blanches. Tailles 10 à 16. \$15
- B. Corsage "Goncha", encolure bateau, manches trois-quarts. Tricot fibre d'Acrylique. Tailles P.M.G. \$9
- C. Short "Sumatra", ... avec ceinture... braguette et empiècement dos. Tailles 10 à 16. \$9

- D. Corsage "barguillo", ... en tricot de coton, encolure transformable, col roulé à glissière. Rayures tricolores. Tailles P.M.G. \$5
- E. Culotte "Chica", ligne "A", pli double avec et trois godets au dos. Tailles 10 à 18. \$11
- F. Veste "Zip jac", ... en tissu voilé, glissière et surpiqûres blanches. Col transformable à glissière et poches plaquées. P.M.G. \$13

- G. Pantalones... coupe ordinaire, glissière côté et taille sans ceinture. Tailles 10 à 20. \$9
- H. Corsage "Galano", ... Long col roule. Tricot fibre acrylique et rayures horizontales quatre couleurs. P.M.G. \$10
- J. Pantalon "Chico", taille sans ceinture, empiècement dos, braguette, coupe droite. Tailles 10 à 16. \$11

Pas de commandes postales ni téléphoniques  
A La Sportive, rayon 77, étage-mode... au deuxième Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

HEURES D'OUVERTURE: Centre-ville et Snowdon, 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.; Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.